



Bulletin provincial 2019 N° 5

Sommaire

N° 12.- ASBL :

- SOPDT - Désignation des représentants provinciaux au sein de l'ASBL Festival du Film Francophone - FIFF Namur
(Résolution du Conseil provincial du 29.03.2019)

Pages 676 à 379

N° 13.- DECLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE :

- Déclaration de politique provinciale 2018/2024 : Une Province en amélioration continue
(PV adopté du Conseil provincial du 01.02.2019)

Pages 380 à 409

N° 14.- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourmestres 2019
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2019

Pages 410 et 423

N° 15.- PROVINCE - FONDS DE PENSIONS - ASSURANCE :

- Gestion de fonds de pension Ethias - Nouveau règlement d'assurance cotisations et d'assurance pensions - Modifications du taux de cotisation avec effet au 01.01.2018
(Résolution du Conseil provincial du 15.02.2019)

Pages 424 à 436

N° 16 .- REGLEMENT COMMUNAUX :

- GESVES

- Sécurité routière - Règlement complémentaire de circulation routière
- Interdiction des quads Chemin n°23 (sur la forêt) - Approbation (Délibération du Conseil communal du 23.01.2019)

- NAMUR

- Règlement complémentaire à la police de la circulation routière

- BELGRADE :

- Avenue J. Abras - stationnement

- SAINT-SERVAIS :

- Rue de Gembloux - suppression d'une zone de livraison (Délibération du Conseil communal du 25.10.2018)

- JAMBES :

- Place J. Charlotte - car sharing
- Rue de l'Aurore - stationnement
- Rues J. Wauters, Lieutenant Binamé, P. Janson et des Libérateurs - création d'un passage pour piétons

- SAINT-SERVAIS :

- Rue des Trois Piliers - suppression d'un emplacement pour handicapés
- Rue des Trois Piliers - suppression d'un emplacement pour handicapés
- Rue L. de Hulster - suppression d'un emplacement pour handicapés

- MALONNE :

- Rue du Tombois - création d'un emplacement pour handicapés

- NAMUR :

- Boulevard d'Hrebatte et rue de Balart - extension de la zone bleue
- Boulevard Frère Orban - création d'un passage pour piétons
- Chaussée de Louvain dans sa section comprise entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain - instauration d'une zone bleue
- Rue de Balart - stationnement
- Rue de Bruxelles - création d'un passage pour piétons
- Rue de la Tour - création d'un passage pour piétons
- Rues Piret Pauchet et de la Pépinière - stationnement

- NAMUR et ses entités :

- Délimitation de la zone agglomérée

- ERPENT :

- Rue Erpent-Val - création d'un passage pour piétons - abrogation (Délibérations du Conseil communal du 20.12.2018)

- MALONNE :

- Rue des Sarcelles - création d'un emplacement pour handicapés (Délibération du Conseil communal du 24.01.2019)

- PHILIPPEVILLE

- Règlement complémentaire sur le roulage du 23.08.2018 - modification
- Règlement complémentaire sur le roulage du 31.01.2019 - modification
- Règlement complémentaire sur le roulage - Service mobilité (Délibération du Conseil communal du 24.04.2019)

N° 12 .- ASBL :

- SOPDT - Désignation des représentants provinciaux au sein de l'ASBL Festival du Fil Francophone - FIFF Namur
(Résolution du Conseil provincial du 29.03.2019)

PROVINCE DE NAMUR
Service de l'Observation, de
la Programmation et du
Développement territorial
Avenue Reine Astrid 22
5000 NAMUR

Affaire n°13/19: SOPDT - Désignation des représentants provinciaux au sein de l'ASBL « Festival International du Film Francophone de Namur-FIFF Namur ».

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article 5 des statuts de l'ASBL « Festival International du Film Francophone de Namur-FIFF Namur » prévoyant, notamment, que la Province de Namur est représentée par 5 représentants ;

VU l'article 15 desdits statuts précisant que l'association est administrée par un conseil d'administration de 18 membres maximum, non compris le Président, nommés par l'assemblée générale, parmi les représentants associés, que 9 membres seront désignés par le secteur public tel que prévu au §1 de l'article 5, la Province de Namur et la Ville de Namur compteront chacune 4 administrateurs ;

CONSIDERANT que suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collèges et Conseil provinciaux, il convient, d'une part, de procéder à la désignation de représentants provinciaux à l'Assemblée générale à la proportionnelle de cette nouvelle composition et, d'autre part, de présenter la candidature de mandataires provinciaux à la fonction d'administrateur ;

ATTENDU qu'en fonction de cette proportionnelle, il y a lieu de désigner à l'Assemblée Générale cinq représentants, selon la répartition politique suivante :

MR (2) - PS (1) - ECOLO (1) - CDH (1).

VU les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, telles que modifiées par le Décret du 26 avril 2012 et notamment l'article L2223-14 spécifiant les missions dévolues au Conseil provincial en matière de représentation provinciale ;

VU la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2019-2024;

VU la proposition du Collège provincial du 20 mars 2019;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à **34** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention(s) ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité à l'unanimité.

DECIDE

Article 1^{er} : De désigner en tant que représentants de la Province de Namur à l'Assemblée Générale de l'Asbl Festival du Film Francophone de Namur – FIFF Namur :

MR (2) :

..... Marie-Frédérique CHARLES
..... Eric NIEVIS

PS (1) :

..... Jean-Frédéric Eerdekeus

ECOLO (1) :

..... Isabelle Geyler

CDH (1) :

..... Guy Carpioux

Article 2 : De présenter la candidature des représentants nommés pour siéger à l'assemblée générale également à la fonction d'administrateur.

1/ Marie-F. Charles

2/ Eric NIEVIS

3/ J.-F. Eerdekeus

4/ I. Geyler

Article 3 : Ces désignations prendront fin, au plus tard, à l'issue de la législature 2018-2024.

Article 4 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Article 5 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- aux responsables de l'ASBL concernée.
- aux intéressés.

Copie pour information :

- à Madame D. HICGUET, Inspecteur général de l'Administration de la Santé publique, de l'Action Sociale et Culturelle.
- au Service de l'Observation, de la Programmation et du Développement territorial.
- au Bulletin provincial.

Fait à Namur, le 29 mars 2019

Le Directeur général

Valéry ZUINEN.

Le Président,

Philippe BULTOT

La version informatique constitue le document de référence.

N° 13 .- DECLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE :

- Déclaration de politique provinciale 2018/2024 : Une Province en amélioration continue
(PV adopté du Conseil provincial du 01.02.2019)

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR.

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 25 janvier 2019

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 9 H 42.

Les Secrétaires sont MM. Stéphane LASSEAUX et Christophe BOMBLED.

L'ordre du jour a été établi comme suit :

Ouverture de la séance par Monsieur le Président,

Appel nominal des Conseillers,

Dépôt du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018,

Communication du Président (s'il y a lieu),

Questions posées au Collège provincial (s'il y a lieu),

Déclaration de Politique Provinciale : Présentation, débat et vote.

Clôture de la séance par Monsieur le Président.

Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur, et Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général, assistent à la réunion.

Appel nominal des Conseillers.

Présents :

Groupe M.R. : Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Jérôme HAUBRUGE, Valérie LECOMTE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN.

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Catherine COLLARD, Jean-Frédéric EERDEKENS, Eddy FONTAINE, Guy MILCAMPS, Dominique NOTTE, Antoine PIRET.

Groupe C.D.H : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Pierre RONDIAT.

Groupe ECOLO : Georges BALON-PERIN, Hugues DOUMONT, Jean-François DURY, Isabelle GENGLER, Saskia JAMAR, France MASAI, Muriel MINET, Bénédicte ROCHET.

Représentants de DéFi : Amaury ALEXANDRE, Patrick PYNNAERT.

Représentante du PTB : Patricia VAN MUYLDER.

Excusé : Carine DAFFE (PS)

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers.

M. le Président évoque la mémoire de Monsieur René PIROTTE, ancien Conseiller provincial et Bourgmestre honoraire de la commune d'Éghezée décédé.

Arrivée de M. Dominique NOTTE (PS) à 09 H 50.

M. le Député-Président, Jean-Marc VAN ESPEN présente la Déclaration de Politique Provinciale couvrant la durée de la législature (annexe I).

Le Député-Président, Jean-Marc VAN ESPEN, les Députés provinciaux Mme LAZARON, MM. ALEXANDRE et FOURNAUX interviennent successivement afin de présenter la partie de la Déclaration de Politique Provinciale relative à leurs attributions.

Mme VAN MUYLDER, MM. BALON-PERIN, EERDEKENS, FONTAINE, PYNNAERT, BERTRAND et CHEFFERT, représentante du parti PTB Chefs de groupe, Chef de groupe adjoint pour le PS interviennent successivement.

MM. PIRET et NOTTE quittent la séance à 12 H 17.

M. le Président met la Déclaration de Politique Provinciale aux voix. Les membres des groupes MR, CDH et les représentants du parti DEFI votent pour, les membres du groupe ECOLO votent contre, les membres du groupe PS et la représentante du parti PTB s'abstiennent. Décision : Le Conseil adopte la Déclaration de Politique Provinciale.

M. le Président signale, avant de clôturer la séance, que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018, n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté.

La séance est levée à 13 H 00.


M. le Président donne exceptionnellement la parole à M. EERDECKENS et Mme VAN MUYLDER afin de justifier l'abstention sur le vote de la Déclaration de Politique Provinciale.

Pour accord au titre de rapport succinct, le 25 janvier 2019.



Valéry ZUBEN
Directeur général

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 1^{er} février 2019.



Valéry ZUBEN,
Directeur général



Philippe BULTOT,
Président

DÉCLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE
2018 – 2024 :
UNE PROVINCE EN AMÉLIORATION CONTINUE

Table des matières

Chapitre 1 : Une ligne de conduite : osons l'avenir !.....	3
De la vision à l'action avec le CAP.3	3
La transition citoyenne.....	3
Une politique supracommunale toujours plus adaptée.....	4
La transition environnementale	4
Des orientations nouvelles pour nos métiers	4
Intensifier la gouvernance adéquate	4
Chapitre 2 : Entre rupture et amélioration continue	6
Chapitre 3 : Mise en perspective des voies et moyens disponibles	8
Ressources financières	8
Ressources humaines	8
Infrastructures	9
Chapitre 4 : Développement des objectifs au travers des différentes compétences des 4 Députés.10	10
1. Député provincial en charge du développement économique, touristique et supracommunal..	10
2. Députée provinciale en charge des affaires sociales, sanitaires et culturelles	15
3. Député provincial en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne	19
4. Député provincial en charge de l'enseignement, de la formation et des ressources internes.....	23
Nos engagements.....	26

Chapitre 1 : Une ligne de conduite : osons l'avenir !

La nouvelle équipe provinciale et ses différentes composantes politiques ont marqué un accord sur un programme qui a pour objectif de poursuivre l'évolution de l'Institution et de ses politiques sous le prisme de la transition institutionnelle, écologique et participative.

De la vision à l'action avec le CAP.3

Pour ce faire, cette déclaration politique provinciale contient la vision politique que la majorité provinciale a définie pour les 6 prochaines années. Après un débat au sein du Conseil, nous souhaitons un processus de concertation avec l'administration ainsi qu'avec les partenaires de la Province de Namur. Cette étape précèdera la transformation de cette vision en actions au travers du plan stratégique provincial, le CAP.3 (Contrat d'Avenir Provincial). Cette transposition facilitera l'appropriation et la mise en œuvre de notre projet politique par les agents provinciaux - premiers acteurs du changement. Le CAP.3 sera la traduction de la vision politique de l'Institution en objectifs stratégiques opérationnels et transversaux.

Nous oserons réinventer et moderniser l'action provinciale. Cela passera par la prise d'orientations nouvelles pour répondre aux enjeux de demain tout en poursuivant des politiques qui ont fait leurs preuves. Parce que l'anticipation et la prévision n'empêchent pas les imprévus et incertitudes¹, le Collège provincial n'hésitera pas à adopter de nouvelles stratégies afin de s'adapter le mieux possible au contexte.

La majorité provinciale n'est pas conservatrice. Elle entend proposer au Parlement et au Gouvernement wallon une réforme, sans préjugés, de l'Institution dans un esprit volontariste, convaincue qu'un changement est nécessaire mais pas à n'importe quel prix. L'intérêt supérieur du citoyen devra primer sur toute autre considération.

La définition des axes stratégiques prioritaires, dans les pages ci-dessous, peut dès lors être amenée à évoluer.

La transition citoyenne

La mise en place d'un processus participatif totalement novateur sur notre territoire sous forme de Conseils consultatifs de territoire est l'une des nouvelles priorités. Ce processus se tournera résolument vers le citoyen en développant des canaux de consultation et de concertation pour poser ensemble les choix de demain. Pour cela, le Collège provincial n'hésitera pas à analyser les outils qui sont mis en œuvre ailleurs afin de s'en inspirer pour développer ce processus participatif citoyen de la manière la plus efficiente.

¹Avant-projet de décret du Gouvernement wallon du 30 novembre 2018 en vue de réformer les compétences Institutions provinciales

Une politique supracommunale toujours plus adaptée

La majorité provinciale renforcera son soutien aux acteurs supracommunaux (par exemple, les GAL, les centres culturels, etc ...). La mutualisation de ressources permettra d'aller plus loin dans la concrétisation des objectifs communs et de dégager des moyens pour de nouvelles orientations. Elle entend également accentuer les interventions supracommunales auprès des communes.

La transition environnementale

Par ailleurs, parmi les pouvoirs locaux, la Province de Namur doit devenir une Institution leader en termes de politiques énergétiques et environnementales. Le Collège définira une nouvelle approche avec des mesures transversales concrètes de développement durable. L'objectif d'auto-suffisance globale à l'horizon 2030 est inscrit comme ligne directrice de la majorité provinciale. Elle veillera à prendre les mesures en vue d'une diminution drastique des consommations énergétiques et d'une production propre d'énergies renouvelables dès le début de cette législature.

Des orientations nouvelles pour nos métiers

La majorité osera s'orienter structurellement vers de nouvelles politiques sociales supra communales qui répondent de manière pragmatique à des besoins qui ne sont pas intégralement rencontrés à d'autres niveaux de pouvoir en application du **principe de subsidiarité**. C'est fort de cela que le Collège prendra à bras le corps les problématiques liées à l'accueil de la communauté des gens du voyage ou bien encore l'accueil des sans-abri dans le respect de la dignité humaine.

Dans une vision très réaliste et pragmatique, la Province fera vivre de manière optimale le bel outil que sera la nouvelle MCN. Une attention particulière sera accordée à l'amplification des politiques culturelles mises en place en décentralisation afin de faire vivre les acteurs culturels locaux et garantir une accessibilité importante de la Culture aux habitants du territoire.

A l'écoute du secteur, et en tant qu'acteur important, la Province soutiendra l'évolution du modèle agricole et l'émergence de nouveaux modèles en la matière. Cela se fera au sein du pôle agricole de Ciney, tant en matière de formation que d'accompagnement du monde agricole d'aujourd'hui et de demain et ce, de « *la fourche à la fourchette* ».

Intensifier la gouvernance adéquate

En interne et en toute conscience des attentes citoyennes à cet égard, le Collège a remis en question son propre fonctionnement. Il a revu à la baisse la composition des cabinets, le

système de rémunération lié à la participation aux organes para-provinciaux (jetons de présence,...). La majorité provinciale s'engage à évaluer l'opportunité du maintien de sa participation dans les divers organismes dans lesquels la Province est associée afin soit de réduire ses participations, soit d'en réduire le nombre le cas échéant.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la transparence et à l'amélioration de la communication vers le citoyen en rendant un maximum d'informations disponibles rapidement (Open data, cadastre des mandats, retransmission des séances du Conseil, optimisation du site internet, consultation en ligne des cartographies de l'action provinciale, traçabilité des dossiers, etc ...).

Dans une volonté d'adaptation à son environnement et à l'enjeu de la territorialité ; la majorité amplifiera son soutien à son territoire et à ses caractéristiques (soutien à la médecine en zone rurale, décentralisation des formations, Essaimage, etc.) pour définir ses actions.

A travers ces quelques lignes, la majorité provinciale définit ses axes prioritaires pour la nouvelle législature. Des adaptations devront être réalisées tout au long des 6 prochaines années. S'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, le nouveau collège décide de répondre à des besoins spécifiques identifiés en partant de ce qu'elle sait faire de mieux, en mettant son expertise au profit des autres, en prenant des orientations novatrices.

En ce début de législature, force est de constater le contexte d'incertitude dans lequel évoluent les Institutions provinciales. Ecrire une Déclaration de Politique Provinciale pour les 6 prochaines années n'est pas l'exercice le plus aisé lorsque l'on nous annonce que « *Le Gouvernement wallon a approuvé une liste de compétences qui seront reprises par la Région wallonne dans le cadre de la réforme des provinces. Une première étape concrète dans ce vaste chantier dont l'étape ultime sera la suppression de l'Institution provinciale.* ». ²

Vu le caractère incertain du processus entamé par la Région wallonne, la majorité provinciale décide d'en faire fi. Elle développera sa vision de l'Institution provinciale de manière proactive. Notre vision devra s'adapter à tout changement non pas en raison du contexte institutionnel mais parce que le monde bouge.

² Communiqué de presse « Réforme des provinces : le Gouvernement s'accorde sur une liste de compétences à transférer » - Valérie de Bue, Ministre des Pouvoirs locaux – 5 décembre 2018

Chapitre 2 : Entre rupture et amélioration continue

Il est évident que nous ne partons pas d'une page blanche. Des chapitres importants ont déjà été écrits. Le nouveau Collège provincial a la ferme intention de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de ses actions en tenant compte du retour de terrain et de l'expression de la population entendue au travers du dernier suffrage.

Au cours de la législature écoulée, déjà marquée de la volonté du changement, le Collège provincial a pris des mesures en termes de gestion moderne de l'Institution. Dès le début de la législature, des processus de recrutement objectivés ont été mis en place. Dans le même registre, la procédure de nomination a été rendue transparente, sur base de critères fixes et clairement énoncés.

Dans un autre domaine, le Collège a rapidement entendu la demande du Conseil provincial de mettre en place des procédures visant à une meilleure lisibilité et accessibilité des possibilités de subsides vers les acteurs de terrains. C'est la raison pour laquelle, certains transferts ont été dédiés budgétairement (Festival Nature, FIRR, UCM, FIFF, SRA...) et revus annuellement. Des règlements et appels à projets ont été soumis à l'approbation des Conseillers afin de clarifier les procédures d'octroi de subsides dans le cadre d'enveloppes budgétaires spécifiques.

Bien conscients de la réalité budgétaire de l'Institution mais également du besoin réel en termes d'investissements, la majorité provinciale a défini une ligne de conduite budgétaire basée sur une prévision pluriannuelle. Cela a permis d'identifier les balises d'investissements disponibles pour les grands travaux structurants et d'ajuster les projets en fonction des moyens. Le plan d'investissement a été significativement réalisé.

Dans un tout autre volet, le Collège a suivi et soutenu de manière permanente une véritable modernisation du fonctionnement de l'administration provinciale initiée par le Directeur général et le Comité de Direction. C'est au travers de la mise en place du Plan Convergences et des mesures de management et d'organisation du travail apportées à l'administration (formations continues variées, télétravail, horaires flexibles,...) que l'Institution peut aujourd'hui se positionner fièrement en termes d'employeur de service public de qualité. Cette collaboration a permis d'améliorer la confiance entre le politique et l'administration. La future Maison Administrative Provinciale constitue d'ailleurs un outil de management innovant et tourné vers le bien-être des agents.

Au fait de l'importance d'évoluer avec son temps et des attentes de la part du public à ce niveau, le Collège a diminué, au fur et à mesure de la législature, les moyens dévolus à son fonctionnement.

Dans le même ordre d'idées et à l'écoute des besoins du terrain et des partenaires communaux, le Collège a intégré le principe de supracommunalité comme ligne directrice de l'action provinciale. D'année en année, la supracommunalité en « bottom-up » est passée de concept à de réelles mesures pratiques. Les Partenariats Province-Communes ont été améliorés à chaque nouvelle phase. Le Forum provincial des Communes a permis l'émergence de politiques de terrain concrètes répondant au besoin des communes :

- prise en charge de l'entretien des cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie,
- création d'une centrale de marché provinciale pour les communes,
- organisation d'un réseau de système de fléchage d'itinéraires cyclables touristiques (trans)provincial appelé « points-nœuds »,
- création d'un bureau de personnes de référence sur des matières supracommunales spécialisées,
- etc...

La Province est également devenue un acteur important dans le cadre du fonctionnement de la réforme des zones de secours.

Chapitre 3 : Mise en perspective des voies et moyens disponibles

La majorité provinciale a identifié les moyens disponibles au sein de l'Institution afin de mettre en œuvre des actions innovantes tout en améliorant les initiatives existantes qui répondent à des besoins exprimés par les communes, les associations, les citoyens.

Ressources financières

Le suivi strict de la feuille de route budgétaire de la législature précédente permet à la nouvelle législature de partir sur des bases budgétaires saines avec, sur base du compte 2017 :

- Une amélioration des fonds propres de +21% par rapport à 2013 ;
- Une diminution des dettes de 20% par rapport à 2013 ;
- Une amélioration sensible de la trésorerie estimée à 59 mios € contre 52 mios € en 2013 ;
- Un cash flow évalué à 19,4 mios €.

Cette base saine est indispensable pour assumer les changements à venir durant cette prochaine législature au vu des modifications annoncées notamment au niveau du Fonds des Provinces ou à l'occasion d'appels à projets auxquels les Provinces ne peuvent pas émarger.

Un des enjeux du Collège provincial sera de composer en fonction de l'évolution des recettes provenant des niveaux de pouvoir subsidiant. Des diminutions de dotations sont encore prévisibles : diminution du Fonds des Provinces, financement du deuxième pilier des pensions, réforme du fonctionnement APE. Le Collège entend faire évoluer les dépenses de transfert en perspective de ces évolutions. En parallèle, des transferts de compétences pourraient avoir un impact sur les priorités provinciales.

Ressources humaines

En termes de personnel, la Province poursuivra sa gestion raisonnée en s'appuyant sur des balises à définir en tenant compte du nombre d'ETP, des nominations et de l'implémentation - dès 2019 - d'un second pilier pour les pensions du personnel contractuel.

Le processus de formation (continuée) des agents se poursuivra afin de renforcer la dynamique de travail par objectifs lancée lors de la législature précédente avec le plan Convergences.

L'avènement de la Maison Administrative Provinciale permettra d'accroître le bien-être des agents en leur offrant un cadre de travail moderne et respectueux de l'environnement.

La majorité provinciale est consciente que pour l'immense majorité des agents, un lien très fort représentant, bien souvent, une histoire, une vie d'engagement et de dévouement dédiée à leur Institution et aux services rendus aux citoyens, existe.

Infrastructures

Au niveau des infrastructures, les projets structurants établis sous la législature précédente seront finalisés. Au cours de cette législature, les choix prioritaires porteront sur :

- Les investissements relatifs à la transition écologique ;
- La sécurisation des bâtiments et la modernisation de certains d'entre eux ;
- L'entretien et l'amélioration des établissements de formation et d'enseignement ;
- Les projets d'infrastructures largement subsidiés par des fonds publics ou privés.

Le projet de construction d'un nouvel internat de l'EHPN sera poursuivi en vue de l'obtention de subsides.

Par ailleurs, la même démarche se réalisera pour le projet de rénovation et d'extension du Musée des arts anciens du namurois vu les avancées au cours de la législature précédente. Pour rappel, ce projet sera financé par des subventions publiques (RW et FWB) et privées (mécénat notamment).

Projet porteur d'économies structurelles pour l'Institution, la Maison Administrative Provinciale permettra un nouveau déploiement de l'administration en matière d'organisation (transversalité), de management (espaces partagés, flex desk, etc...), de réduction de son empreinte carbone (500 collaborateurs de 33 services et 17 bâtiments vétustes en un lieu unique et passif). Une attention particulière sera portée à la multimodalité en termes de mobilité.

Chapitre 4 : Développement des objectifs au travers des différentes compétences des 4 Députés

- La majorité provinciale a décidé de décliner ses axes prioritaires par Député pour un suivi et un ajustement le plus efficace possible. Néanmoins, il convient de rappeler que chaque Député est chargé d'assurer le suivi des compétences qui lui ont été attribuées. Le processus demeure évidemment collégial dans la mesure où :
- Nombre d'initiatives sont transversales ;
 - Les priorités identifiées émanent d'un accord de majorité partagée par les 3 partenaires de la coalition.

La Déclaration de Politique Provinciale apparaît comme étant une feuille de route qui guidera l'Institution provinciale et ses services au cours des 6 prochaines années.

1. Député provincial en charge du développement économique, touristique et supracommunal

Développement supracommunal

Accompagner nos communes et les acteurs supracommunaux tout en mutualisant et en favorisant les synergies

L'objectif majeur sera clairement d'amplifier la stratégie **supracommunale** auprès des communes avec un impact sur les citoyens et associations. Citoyens et associations qui seront invités à prendre part à la politique supracommunale provinciale via notamment 2 outils :

- Le Forum provincial des communes, mécanisme de concertation avec les communes, continuera à faire émerger de manière ascendante des initiatives directement efficaces sur le terrain. Ce forum pourra être ouvert ponctuellement aux acteurs de terrain autres que les communes ;
- Les Conseils consultatifs de territoire réunissant les citoyens constitueront un espace d'écoute de leurs préoccupations et de travail sur les réponses à apporter.

D'autres outils devront être renforcés en interne :

- Le principe des Partenariats Province-Communes sera revu afin de diminuer les domaines d'intervention, d'amplifier la prise en compte des projets communs à au moins 2 communes ainsi que l'implication de citoyens à différentes étapes du développement du projet ;
- La cellule supracommunalité et son guichet unique sera l'interface privilégié entre les communes et l'administration provinciale notamment pour l'aide aux communes (réseau points-nœuds, aide juridique, prêt de matériel et équipement, logiciels informatiques provinciaux, guichet unique « Alimentation saine et durable », biodiversité, etc...);

- o Les actions supracommunales qui ont fait preuve de leur efficacité sur le terrain seront poursuivies (aide à l'entretien et à la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie, bibliobus, bdbus, lecture publique, formation décentralisée, bureau des amendes administratives, etc....) ;
- o Les stratégies territoriales supracommunales (à l'instar d'ESSAIMAGE) seront multipliées afin de co-construire un espace d'actions répondant aux besoins spécifiques du territoire.

Enfin, il sera demandé aux services provinciaux opérationnels d'envisager le développement de leurs projets dans le cadre de la supracommunalité (ex : mise en place d'une exposition d'envergure internationale avec la participation de plusieurs communes, développement du concept de « Namur, province gastronomique » en associant plusieurs communes, etc....) ;

En parallèle de cette politique supracommunale plurielle, le plan stratégique provincial, CAP.3, transposera la vision de la majorité provinciale et constituera la feuille de route de l'administration provinciale. Véritable outil de gestion à long terme, le CAP.3 devra également devenir un outil simplifié de gestion quotidienne, de reporting et de monitoring pour les agents. La supracommunalité dans ses différentes dimensions sera le fil transversal de cet outil.

Développement économique

Accompagner nos acteurs économiques

A côté de cette politique supracommunale au bénéfice des communes, la majorité provinciale restera très attentive au développement économique :

- En donnant les moyens au BEP d'accompagner les entreprises et ce, de manière proportionnée à l'évolution des moyens financiers provinciaux ;
- En accentuant le soutien aux commerçants et indépendants des zones rurales afin de favoriser le maintien d'une dynamique locale de proximité et ce, via un soutien ciblé à l'UCM (formation à communication digitale, à la valorisation des vitrines, etc....) ;
- En soutenant économiquement davantage la filière des circuits courts.

Afin de mieux défendre les intérêts namurois, la majorité provinciale envisage un nouveau mode de fonctionnement du groupe **AXUD** (groupe de réflexion, de plaidoyer et de lobbying). La volonté est d'impliquer de nouveaux acteurs (voire des citoyens) en fonction des préoccupations émergentes. Cette réflexion peut s'intégrer dans le cadre du Forum provincial des communes, de la participation citoyenne ou des Conseils consultatifs de territoire.

Développement touristique

Valoriser nos atouts touristiques pour séduire

La majorité provinciale mettra en œuvre la nouvelle stratégie d'actions de développement et d'accompagnement économique touristique de l'OPPGT. L'objectif est de transformer ce service provincial en un **centre d'expertise et d'appui** aux opérateurs locaux tant public que privé (communication numérique, marketing digital, etc...).

La volonté est clairement que le service concentre ses moyens sur un nombre déterminé d'actions à haute valeur ajoutée vu la multitude d'acteurs dans le paysage touristique wallon. L'OPPGT ne peut pas tout faire. Elle va se concentrer sur ce qu'elle fait le mieux en partant des résultats d'une étude menée auprès des opérateurs en fin de législature précédente.

Par ailleurs, une analyse d'opportunité sera lancée afin d'aller vers une mise en régie du Domaine Valéry Cousin à Chevetogne.

Parallèlement à cela, les services provinciaux seront mobilisés pour développer le concept de « **Namur, province gastronomique** ». Enjeu transversal et stratégique porteur d'avenir pour notre territoire, il demandera une collaboration étroite entre notamment l'OPPGT, le SREI, la cellule environnement, le Château de Namur, l'école hôtelière et le bac « gestion hôtelière » de l'HEPN.

Enfin, le Collège provincial souhaite poursuivre la valorisation des bords de Meuse et Sambre et renforcer le développement d'une **politique de tourisme fluvial**. Pour cela :

- Il veillera à la bonne réalisation du projet supracommunal « Namur, une Province au fil de l'eau » piloté par le BEP pour l'aménagement du bord fluvial des 10 communes namuroises identifiées ;
- Il encouragera les projets d'intégration d'œuvres d'art en bords de Meuse et Sambre.

Cette démarche s'inscrit dans une politique pluridisciplinaire de valorisation du patrimoine fluvial et touristique et d'accès à la culture pour tous et partout.

Développement numérique

Renforcer notre présence digitale pour mieux informer nos citoyens

Afin de mieux faire connaître l'Institution, ses actions et services, le Collège provincial encourage l'amplification du développement numérique de l'Institution.

Concrètement, il s'agit de rendre l'information encore plus accessible sur le site web et les réseaux sociaux. A titres d'exemples :

- les séances du Conseil seront diffusées en direct ;

- Les cartographies de l'ensemble des actions provinciales (intervention du patrimoine culturel, subsides octroyés, cours d'eau entretenus, etc...) sur tout le territoire seront accessibles en ligne ;
- Les formulaires de demandes de subsides seront téléchargeables avec la possibilité de les renvoyer en ligne afin d'en accélérer le traitement ;
- Etc...

Bien entendu, ces informations resteront également accessibles aux citoyens n'ayant pas accès aux interfaces numériques, via d'autres canaux de communication.

Le Collège provincial entend également lutter contre la fracture numérique et encourager la participation de la Province de Namur à des projets mis en place par d'autres opérateurs (Université de Namur, BEP, Trakk, etc...) et relatifs aux smart cities ou à la smart rurality.

Communication et visibilité provinciale

Rendre les actions provinciales plus visibles pour mieux communiquer

Ce développement numérique sera couplé à un plan de communication pluriannuel qui vise à identifier les actions récurrentes et les actions ponctuelles provinciales.

La politique de visibilité des bâtiments sera poursuivie afin de mieux identifier nos musées, MPME, nos sites de formations, etc...

Contrairement au repli timoré durant la législature précédente, le Collège provincial et sa majorité ont bien l'intention de rendre encore plus visible les interventions provinciales de l'Institution. Cela passera notamment par la demande d'une visibilité provinciale renforcée et proportionnée à la subvention, à l'avantage en nature ou à l'aide technique octroyée.

Relations internationales

Sensibiliser nos jeunes aux questions de citoyenneté internationale et soutenir les actions de coopération internationale

Le Collège provincial souhaite que le service des relations extérieures et internationales devienne davantage un service d'appui aux services développant des actions à l'international (Erasmus, Interreg, échanges universitaires, de coopération, etc...).

Le soutien aux acteurs namurois de la coopération se poursuivra via un règlement dont les critères sont objectivés. Un accent nouveau sera porté aux projets de coopération qui rentrent dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, les relations avec les partenaires extérieurs historiques (Chine : Province du Jiangsu, Sénégal : Commune de Louga, Tunisie : Gouvernorat de Tunis) se poursuivront dans une optique de win-win. En 2020, une attention particulière sera portée aux relations avec la Province du Jiangsu dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la signature du protocole de jumelage.

Enfin, la sensibilisation des élèves du secondaire, de tous les réseaux, aux enjeux de la citoyenneté mondiale sera encouragée au travers d'un programme d'éducation à cette citoyenneté. Dans une logique d'efficacité, des connexions seront davantage renforcées entre le SREI et Annoncer la couleur.

Finances

Maintenir un équilibre budgétaire

Le Collège prend l'engagement de maintenir l'équilibre budgétaire du volet ordinaire des budgets pour l'ensemble de la législature. Il tendra à aller vers une maîtrise de la fiscalité.

La feuille de route des finances provinciales sera principalement guidée et ajustée en fonction de l'évolution des recettes et traduite dans des projections à 6 ans. Un système de monitoring et de reporting sera développé.

Pour le volet extraordinaire, la majorité provinciale axera les moyens de l'Institution provinciale vers :

- Les investissements relatifs à la transition écologique ;
- Les actions d'entretien et de gestion des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ;
- L'amélioration des établissements de formation et d'enseignement ;
- Les projets d'infrastructures largement subsidiés par des fonds publics ou privés.

Par ailleurs, le Collège provincial élaborera un pacte d'investissement provincial « énergie/numérique/sécurité » sur base d'une analyse approfondie des besoins et d'une évaluation coût/bénéfice. Des chantiers initiés lors de la législature précédente se finalisent : Académie de police, OPA, Maison de la Culture, MAP.

Cultes et laïcité

En application de l'article L2232-1 du CDLD, l'Institution provinciale contribuera au financement des lieux de culte et de laïcité. Toutefois, le Collège provincial mènera un plaidoyer pour le transfert de cette compétence vers la Région wallonne étant donné que l'Institution provinciale se trouve dépourvue de pouvoir apporter une réelle valeur ajoutée dans cette matière.

2. Députée provinciale en charge des affaires sociales, sanitaires et culturelles

Réduire les inégalités sociales et de santé

Les compétences et les moyens de notre politique sanito-sociale doivent contribuer à garantir une amélioration du quotidien de nos concitoyens : rencontrer leurs besoins, adoucir les conséquences des accidents de la vie et tendre vers la rencontre du bonheur pour chacun.

Assurément une meilleure **promotion des actions menées** par l'ensemble des acteurs du monde médico-social doit être mise en œuvre. En effet, sait-on assez que nos équipes mènent d'innombrables actions d'information et de sensibilisation à destination de nos concitoyens ? Plus que jamais, la Province doit concrétiser son rôle de coordinateur-facilitateur dans la mise en place de plateformes visant à fédérer les initiatives des acteurs territoriaux.

Le vieillissement de la population représente un défi auquel nous nous devons de répondre. Nos **seniors** méritent un accompagnement adapté aux choix de vie adoptés par ceux-ci : du maintien à domicile à la maison de repos. Dans les deux cas, il appartient au pouvoir politique de répondre efficacement aux exigences de ces situations. Le maintien à domicile organisé par le SPAF reste une priorité que nous continuerons à soutenir ainsi que des initiatives telles que ACADAL – Accompagnement à domicile Alzheimer.

La création d'un **gérontopôle** ayant pour ambition de fédérer, autour d'une structure unique, l'ensemble des acteurs de terrains actifs dans l'aide aux personnes âgées, est un parfait exemple de la politique de concertation que nous entendons mener. Encourager le **vieillessement actif** et le **maintien à domicile** des personnes âgées est l'objectif de ce centre d'information et d'aide destiné à nos seniors.

L'aide et l'accompagnement à la **Petite enfance** doivent également faire l'objet d'une attention accrue durant cette législature. Cela doit passer par le soutien des accueillants d'enfants conventionnés notamment en encourageant les projets d'accueil d'enfants présentant un handicap – mal entendant, mal voyant, etc – et le soutien à l'intercommunale IMAJE. La majorité provinciale entend poursuivre le développement du RéBBus.

Plus que des lits mis à disposition des personnes sans domicile fixe, les **abris de nuit** constituent des îlots d'humanité et de sécurité pour les plus démunis de notre société. Le travail d'accompagnement apporté par les équipes doit être généralisé par la création de nouvelles structures d'accueil à répartir sur le territoire namurois.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la communauté des **gens du voyage**, la nouvelle majorité provinciale entend soutenir la création d'une nouvelle aire aménagée, équipée en

eau, électricité et en sanitaires, destinée à les accueillir dans des conditions de vie décentes, dans le sud de la province, à proximité de la frontière franco-belge.

Au-delà de la création de cette aire d'accueil, une véritable politique de synergie entre la Province et les Communes namuroises doit être engagée. En effet, nous proposons de former, via notre Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie, les agents communaux à l'accueil des gens du voyage afin que la cohabitation entre ces derniers et les riverains s'établisse sereinement et dans le respect de chacun.

Continuer de travailler activement dans la **lutte contre les discriminations**, les inégalités et les stéréotypes liés au genre, les **violences** faites aux femmes ou entre partenaires, constitue une priorité. La majorité provinciale entend soutenir et promouvoir davantage les actions de sensibilisation dans les différentes problématiques exposées.

Le **Girls day, Boys day** vise à sensibiliser les élèves et les enseignants aux **stéréotypes de genre dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle**. Ce projet est l'occasion pour les élèves de **réfléchir à leur choix d'orientation**. C'est également l'occasion d'aborder les **inégalités** entre les femmes et les hommes et l'influence des stéréotypes liés au sexe sur les choix de métiers.

Harcèlement scolaire et cyber-harcèlement ont pour conséquences d'énormes dégâts dans la vie des jeunes et de leurs familles. La majorité provinciale entend soutenir les initiatives visant à endiguer ces fléaux.

Santé publique

Promouvoir les comportements favorables à la santé

Une bonne **qualité de vie** pour chacun, c'est précisément l'alpha et l'oméga de l'action que nous souhaitons mener. Le bien le plus précieux dont chacun dispose c'est son capital santé. La santé est indubitablement un secteur où l'action des pouvoirs publics doit être volontariste. Convaincus que « mieux vaut prévenir que guérir », la **prévention** des maladies et des pathologies et la **promotion** des bons comportements sanitaires doivent être la clef de voûte de notre politique. Celles-ci devront être dirigées vers l'ensemble des tranches de population, en fonction des problématiques.

L'implication de nos services tant dans le cadre de la santé scolaire – PSE – que par le biais des centres PMS doit être maintenu et accru. L'action pluridisciplinaire menée par les MPME sera toujours soutenue, ainsi que les actions spécifiques : le SASER, la clinique de l'exil, EMISM, AICS et ANA.

L'**accessibilité des soins partout** sur notre territoire doit être garantie et particulièrement en **zone rurale**. La pénurie de médecins généralistes est une réalité. Elle touche cent dix-neuf

communes wallonnes, onze en Province de Namur – dont une en pénurie sévère. La résolution de cette problématique réside en la bonne **collaboration** et la **complémentarité** des différents niveaux de pouvoir concernés. Le pouvoir politique doit faire preuve de créativité afin d'attirer de **nouveaux médecins** dans nos communes. Le Collège entend inciter les médecins stagiaires à poursuivre leur formation dans nos communes rurales par exemple par une aide au logement en collaboration avec les communes.

La majorité provinciale entend également soutenir la plateforme 1733 afin de contribuer, en partie, à son déploiement sur l'ensemble des trente-huit communes namuroises. Le Collège entend notamment proposer une aide à l'acquisition de consommables utilisés par les centres de médecines de garde.

La Cellule Observation

Anticiper les besoins de demain

La Cellule Observation, service provincial transversal, assure différentes missions dans ses domaines de compétences. Ces missions, de grande utilité pour nos trente-huit communes, relèvent entre autres de l'observation, de l'interprétation et du travail en réseau.

Le Collège souhaite accroître l'intégration de la cellule dans un réseau partenarial d'observateurs à différents niveaux - communal, interprovincial, régional et transfrontalier afin de favoriser des travaux multicentriques et de les faire connaître dans leur dimension supra-locale.

Culture et Lecture publique

Promouvoir le droit à la culture comme pilier du développement

La Culture, dans toutes ses composantes et moyens d'expressions, est un **pilier** essentiel du développement humain et démocratique. « *La Culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité* » nous rappelle Gao Xingjian, Prix Nobel de Littérature en l'an 2000. Notre majorité provinciale entend continuer sa politique **dynamique** et **créatrice** dans une approche **interdisciplinaire**.

La majorité provinciale souhaite poursuivre sa mission de coordination des acteurs culturels et ce, dans une volonté de rendre la culture **accessible à tous** et **partout**. Elle entend accroître les échanges et les **synergies** entre les centres culturels et les autres parties prenantes à l'activité culturelle namuroise.

La **Maison de la Culture de Namur**, dont le chantier arrivera à terme sous peu, doit être vue comme un phare dont le **rayonnement** doit bénéficier à l'**ensemble des acteurs culturels** de notre Province. La programmation et la qualité de celle-ci devra être à la hauteur des moyens consentis. En outre, l'outil devra s'ouvrir aux initiatives privées afin de compléter et augmenter l'attractivité et l'occupation des espaces nouvellement créés.

Sans faire preuve de conservatisme, nous entendons renforcer la présence du **livre** dans l'espace public en amplifiant les collaborations entre nos **bibliothèques** et les différents acteurs culturels. En parallèle, notre service de Lecture publique doit aussi s'ouvrir aux nouvelles technologies comme le livre numérique et le livre audio.

Musées et Patrimoine

Protéger et valoriser

L'objectif premier de la nouvelle majorité doit être le maintien de la **qualité** du travail effectué au sein des musées. Nos musées regorgeant de trésors et de curiosités, il faut mettre en place des **stratégies originales** afin d'y attirer les visiteurs.

En outre, la majorité en place entend poursuivre sa politique de **modernisation** et de **rénovation** du Musée des Arts Anciens du Namurois. Cet ambitieux projet s'ancre dans une volonté de faire entrer nos musées namurois dans le XXI^e siècle tant en matière d'accueil du visiteur que de mise en valeur des œuvres.

Le Musée Rops fera l'objet d'une attention particulière de la part du Collège provincial. En effet, la majorité étudiera différentes pistes visant à étendre l'espace pédagogique.

Le Service du Patrimoine culturel, déjà engagé dans la **préservation** et la **transmission** de notre **patrimoine culturel matériel et immatériel** continuera ses activités. La défense, l'apprentissage et la transmission des **langues endogènes continueront à être développés par ledit service**. En effet, celles-ci font partie intégrante de notre culture et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'en assurer la pérennité.

Politique sportive

Bouger pour sa santé

Le Bien-être, au cœur de notre politique de Santé publique et sanitaire, s'accomplit également par la pratique d'une **activité physique**. La bonne pratique d'un sport est également vectrice de **cohésion sociale** et d'émergence d'un sentiment d'**appartenance** à la collectivité.

L'aide aux associations sportives et aux fédérations continuera à être proposée au travers **d'appels à projets** et par le soutien aux **événements sportifs** qui se tiennent sur son territoire et qui profitent à son rayonnement, même au-delà de ses frontières.

3. Député provincial en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne

Développement durable

Le développement durable impose de satisfaire les besoins des générations actuelles sans mettre en péril les besoins des générations futures. L'atteinte de cet objectif suppose une évolution de nos modèles économiques et sociaux. Les pouvoirs locaux jouent un rôle pivot pour opérationnaliser ces ambitions.

Les pouvoirs publics ont une obligation d'exemplarité. A ce titre, nous systématiserons l'intégration de clauses environnementales innovantes et durables dans tous nos marchés publics, quels que soit leur nature dans le respect de la réglementation en vigueur. L'enjeu est vaste et visera à impulser une transformation croissante de notre modèle économique.

Catalyser le changement ne peut s'envisager sans une collaboration et un soutien actif aux communes. L'Institution augmentera, dès lors, son offre d'aide technique à destination des 38 communes de son territoire et ce, afin d'améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement en province de Namur.

L'Eco-team verra son rôle s'accroître puisqu'elle vise à amener les agents à choisir volontairement et librement des comportements favorables du développement durable. Favoriser la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement continueront à guider son action. C'est la combinaison de ces différents éléments qui crée les conditions favorables à des changements d'attitudes et de comportements.

En matière de biodiversité, nous soutiendrons, de manière accrue, les événements qui visent à sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité. Nous stimulerons, plus encore, les initiatives citoyennes et durables au travers d'appels à projets.

Nous assurons une gestion durable des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie par des projets hydromorphologiques ou levées d'obstacles. Notre volonté est d'inclure des projets didactiques et de réhabilitations (végétales) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets verts, en veillant à étoffer les synergies entre les contrats rivières et nos services techniques.

La majorité veillera à garantir une gestion de la qualité de l'eau efficiente en apportant le soutien nécessaire au déploiement des activités de l'INASEP, tout en veillant au renforcement des complémentarités entre l'intercommunale et les services de l'administration provinciale.

Energie

L'objectif final et l'ambition sont clairs. Il convient d'orienter la Province de Namur vers l'auto-suffisance énergétique globale à l'horizon 2030 en développant de nouvelles initiatives ponctuelles et structurelles.

Cette dynamique s'appuiera sur :

- Une réduction de la consommation d'énergie au sein des bâtiments de la Province, qui passera par l'amélioration des performances énergétiques et l'optimisation des usages.
- Des investissements visant à accroître l'autonomie énergétique de la Province (photovoltaïque, éolien...) et une réduction de son empreinte carbone.
- Une mobilité visant zéro émission. La Province fera le choix de véhicules automobiles plus respectueux de l'environnement et en phase avec la transition énergétique impulsée par les différents niveaux de pouvoir. En outre, l'Institution veillera à diversifier son offre de mobilité interne vers plus de durabilité.
- Un soutien, pour une mobilité plus durable et plus douce. Ce soutien se matérialisera, notamment, dans le déploiement d'un nouveau plan de mobilité pour la Maison Administrative Provinciale.

Bâtiments provinciaux

Plusieurs nouvelles infrastructures provinciales verront le jour au cours des six prochaines années. Ces nouveaux bâtiments concrétiseront le processus de modernisation mis en œuvre par la Province aux fins d'accroître la qualité des services dispensés aux Namurois. Parmi les priorités, il convient de citer :

- La MAP. La Maison Administrative Provinciale qui remplacera 17 bâtiments actuellement occupés en centre-ville par des fonctionnaires provinciaux. Le nouvel édifice, porteur d'ambitions managériales et environnementales, a pour objectif d'offrir un cadre de travail moderne, résolument tourné vers l'avenir et vers le travail collaboratif. Un comité d'accompagnement composé, entre autres, de représentants de riverains sera constitué afin de suivre la mise en œuvre de la MAP, notamment pour les aspects de mobilité. Les travaux ont débuté en 2019, avec une fin des travaux prévue fin 2020. Ils seront financés par la vente des bâtiments dont la Province est propriétaire. La MAP doit devenir le symbole de nos dynamiques durables, en matière de mobilité, de biodiversité, de gestion raisonnée et un incubateur d'initiatives participatives nouvelles.
- Campus HEPN/Saint-Aubain. Le phasage des investissements prévu pour pérenniser le renouveau de l'ancienne école Saint-Aubain ouvre, désormais, la voie à la création de nouveaux auditoriums.

- Bac Agro. Le Bac Agro connaît une croissance exceptionnelle de fréquentation ces dernières années, portée par les perspectives d'emploi associées aux filières dispensées à Ciney. Les locaux de cet établissement ne répondent plus aux exigences sanitaires et sécuritaires minimales susceptibles de garantir la pérennité de l'établissement. Le nouveau bâtiment s'installera dans l'environnement direct des nouveaux locaux de l'OPA, dont l'inauguration est attendue pour la fin de l'année 2019.
- Cathédrale. Le Gouvernement wallon a adopté, en 2017, un accord-cadre d'un montant global de 12 millions d'euros, pour une durée de 10 ans, en vue d'une consolidation de la Cathédrale et d'une restauration de son enveloppe extérieure. Ce subside est, désormais, libéré à hauteur de 1,2 million d'euros par an. Nous entamerons les travaux en cette année 2019. Dans le cadre du plan quinquennal, nous mettrons en valeur les trésors inestimables d'orfèvrerie et autres œuvres d'art au travers de projets culturels, comme la Province le fait avec ses partenaires.

Une priorité transversale sera la sécurisation et la mise en conformité des bâtiments provinciaux. Nous veillerons à ce que l'expertise des services techniques de la Province soit exploitée en priorité et à la juste valeur de ses compétences.

Agriculture/Nature

La Province de Namur a pour ambition de soutenir, activement, le déploiement d'une agriculture plus durable et, par là même, de favoriser la pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire provincial.

Les établissements du pôle agricole de Ciney constitueront l'une des pierres angulaires de cette dynamique au travers de ses programmes de formation initiale et continuée.

L'OPA en sera un acteur-clé. Sa contribution au développement d'une agriculture durable de qualité sera renforcée avec pour objectifs prioritaires d'asseoir une indépendance accrue, financière et technique, des exploitants. Pour ce faire, nous renforcerons les services d'appui (conseils et informations) dispensés par l'OPA. Nous pérenniserons le service de remplacement agricole (SRA), notamment, pour favoriser l'accès aux formations continuées dispensées par l'EPASC, en comptabilité de gestion des exploitations agricoles. Un diagnostic a été établi en 2018 quant à la nécessité de former nos agriculteurs dans ces domaines.

Nous entendons, en outre, développer et consolider notre programme d'alimentation saine et durable (ASD) entre autres par la création d'un guichet unique ASD qui regroupera les opérateurs provinciaux de la filière alimentation. Celui-ci favorisera les circuits courts de qualité différenciée des petits producteurs et la mise en valeur de la filière agricole.

La Province de Namur fait face à de nouveaux enjeux qui conditionnent, aujourd'hui, le déploiement socio-économique futur de son territoire et le bien-être des générations futures qui l'investiront. La Fondation Gouverneur Close constitue une plateforme d'expertise précieuse pour répondre à ces préoccupations. Elle doit, avec le concours du Pôle Académique de Namur (PAN), accroître son soutien, sous des formes renouvelées, aux activités de recherche qui permettront à notre Institution d'insuffler des dynamiques territoriales innovantes à même de mieux répondre à ces enjeux.

Participation citoyenne

Dans un contexte où la défiance des citoyens à l'égard de leurs représentants politiques tend à gagner du terrain, les processus participatifs ont pour vocation de rendre les procédures décisionnelles qui sous-tendent nos politiques plus ouvertes, plus transparentes et plus démocratiques.

Nous créerons un Conseil consultatif de territoire par arrondissement. Composé notamment de citoyens tirés au sort et de représentants de la société civile, ces Conseils visent à favoriser la participation des habitants à la vie locale en leur permettant de faire des propositions et d'élaborer des projets d'intérêt collectif. Le Collège provincial pourrait solliciter leur avis sur des dossiers spécifiques.

Parallèlement, la Province de Namur viendra en appui des communes et des citoyens dans la mise en place de processus participatifs innovants. L'ambition première sera de leur offrir de nouveaux outils pour faire remonter des problématiques et des attentes vers les élus et favoriser l'émergence de propositions des Namurois sur différentes thématiques.

Au-delà, la Province veillera à développer des outils participatifs innovants à l'échelle du territoire provincial, qui feront la part belle au développement des comportements éco-responsables. Le choix s'opérera sur base d'un diagnostic objectif, d'une analyse comparative et d'une stratégie transversale co-construite avec des organismes experts en démocratie participative.

4. Député provincial en charge de l'enseignement, de la formation et des ressources internes

Enseignement – Formation

Enjeu majeur pour l'avenir de notre société, l'éducation demeure une des grandes priorités portées par notre Collège provincial. En effet, l'enseignement et la formation constituent un des principaux facteurs d'intégration sociale et professionnelle.

C'est pourquoi, le Collège provincial entend mettre tout en œuvre pour continuer à dispenser un enseignement de qualité et innovant dans ses 3 filières : formation initiale, promotion sociale et formation continue.

Pour cela, nous nous engageons à soutenir et pérenniser tous nos types d'enseignement : secondaire (IPES-EMAP/ EPEEG / EPSI / ESPA, EPASC / EHPN) – supérieur (HEPN- catégories agronomique, économique et paramédicale) – promotion sociale (IPFS) – spécifique (Académie de police, Ecoles de sécurité civile, Ecole d'administration et de pédagogie). Le Collège a la volonté de continuer à moderniser nos écoles, tant d'un point de vue infrastructures et équipements que dans les méthodes pédagogiques et le catalogue de formations proposées, toujours en adéquation avec le marché de l'emploi.

La Province de Namur dispose d'infrastructures de formation pratique de grande qualité. Le Collège provincial en est fier et conscient, c'est pourquoi il entend valoriser au mieux auprès de nos partenaires publics et privés nos outils de pointe que sont l'Ecole du feu à Sambreville, le centre pratique de l'Académie de Police, le Château de Namur, le centre équin de Gesves, ainsi que le Pôle fromager et la ferme de Saint-Quentin à Ciney.

Pour atteindre notre objectif de faire rayonner nos formations, qui ont la spécificité d'être exclusivement qualifiantes, il nous faudra être attentif aux contingences qui nous entourent en adaptant nos programmes scolaires et éducatifs à l'évolution du contexte sociétal et législatif.

L'évolution des législations émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est à prendre très au sérieux, principalement le Pacte d'excellence, qui s'il aboutit aura un impact considérable pour nos écoles secondaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que des formations en alternance ont été mises en place en fin de législature précédente à travers la création d'un CEFA en collaboration avec la Province du Brabant wallon. Nous entendons accentuer ce type de formation qui a déjà fourni de premiers résultats encourageants.

Une autre réforme qui aurait un impact direct et important pour notre pouvoir organisateur est celle de l'enseignement policier impulsé par le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement fédéral.

La décentralisation de certaines formations sera poursuivie et même accentuée. Plus que jamais, le Collège entend faire en sorte que l'Institution provinciale aille vers ses usagers les plus fragilisés en matière d'accès aux formations. Les campus décentralisés de Gedinne et de Walcourt créés en 2018 offriront un catalogue de formation étoffé et le plus en phase possible avec les besoins locaux.

Dans notre monde où les clivages ont parfois trop tendance à s'exacerber, le Collège provincial entend mener une politique d'ouverture volontariste vis-à-vis des autres réseaux d'enseignements actifs sur le territoire de la province via des échanges et des partenariats (Programme d'éducation citoyenne, ...). Dans une même logique d'ouverture, il est primordial de continuer à favoriser les échanges internationaux, tant pour les étudiants que pour les enseignants. Le Collège provincial analysera la possibilité de créer un « appel à projets enseignement » dans l'une de ces thématiques.

Forte de son expérience, après avoir organisé 2 manches du Championnat de Belgique, la Province de Namur entend déposer sa candidature pour accueillir et organiser le Championnat d'Europe des métiers Euroskills en 2024. Il s'agit d'un objectif ambitieux qui, en termes de retombées, dépassera largement la mise en valeur de notre enseignement. En effet, il s'agirait également d'une vitrine exceptionnelle pour la Province de Namur tant d'un point de vue touristique qu'économique.

En outre, à travers ces différentes mesures, la Province de Namur entend valoriser l'intelligence plurielle en rendant aux métiers manuels leurs lettres de noblesse. La collectivité, ces dernières décennies, ayant pris le pli de railler l'enseignement qualifiant, nous prenons l'engagement de démontrer toute la valeur ajoutée de celui-ci pour notre société.

Marchés publics

Enjeu majeur pour nos Institutions, la bonne gestion des marchés publics revêt, pour la Province de Namur, une opportunité d'affirmer ses options et ses ambitions en matière économique, sociale, environnementale et sociétale.

Concrètement, le Collège provincial va entreprendre un travail afin d'adapter au mieux les cahiers des charges pour permettre à nos entrepreneurs, producteurs, commerçants et agriculteurs locaux de répondre aux appels d'offres lancés par la Province de Namur dans une logique de circuit court et de développement économique éthique et durable. Pour y parvenir, nous envisagerons une meilleure communication et publicité de nos marchés.

Personnel provincial

Il ne peut y avoir de gestion saine et rigoureuse sans GOUVERNANCE ADEQUATE. En matière de personnel, particulièrement, la législature 2012-2018 a marqué la rupture dans le mode de fonctionnement de l'Institution provinciale. Les principes de bonne gouvernance, d'application de procédures objectivées et transparentes ont été largement amplifiés.

Le nouveau Collège provincial entend non seulement continuer en ce sens mais aussi continuer à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour moderniser son administration et garantir un maximum de bien-être à son personnel.

Nous pouvons déjà citer quelques mesures qui tiennent particulièrement à cœur au Collège provincial :

- Le Comité de pilotage Gestion des Ressources Humaines (COFIL GRH) pour les recrutements conjoncturels et le suivi budgétaire (réunion mensuelle) dans une logique « *Right man at the right place* » sera maintenu ;
- Le Collège provincial s'engage à garantir un processus de recrutement et de nominations TOTALEMENT OBJECTIVÉ (jurys d'examens, réserves de recrutement, plan de recrutement, épreuves informatisées) ;
- L'accès aux formations continuées les plus adéquates pour le développement des compétences des agents provinciaux sera encouragé et objectivé par le Service de gestion des ressources humaines. Dans la mesure du possible, nous favoriserons l'organisation de ces formations par notre Ecole provinciale d'administration.

Le Collège provincial est conscient de l'importance des enjeux liés à l'accompagnement des agents en matière de transition vers les nouvelles méthodes d'organisation du travail, notamment dans la perspective du transfert vers la MAP et dans une logique d'amélioration du bien-être des agents (télétravail, horaires flexibles, flex-desk, ...). Le Collège tiendra également compte de l'évolution des métiers, notamment en termes de transition numérique et via la création de nouveaux outils de gestion informatisés.

Grande nouveauté en matière de politique de personnel, la mise en place d'un second pilier de pension pour les agents contractuels sera effective dès 2019.

Zones de secours

Parce que la sécurité des namurois est primordiale, la majorité provinciale réaffirme son soutien aux communes et aux zones de secours à travers son programme de formation aux métiers de la sécurité tant en formation initiale qu'en formation continuée au sein de son Ecole du Feu moderne et didactique.

Nos engagements

Notre société et le monde dans lequel nous évoluons se trouvent être en profonde mutation. Nos générations doivent répondre à des défis d'une importance sans précédent, tant d'un point de vue environnemental que sociétal et démocratique.

En ce début de législature, en tant que pouvoir politique intermédiaire de proximité, nous sommes demandeurs de changements car nous voulons être en phase avec le monde dans lequel nous évoluons.

Aujourd'hui, la majorité provinciale a dévoilé sa feuille de route tout au long de ces quelques pages. Elle sera sans doute amenée à évoluer en fonction du contexte mais nous y avons défini ce que nous considérons comme prioritaire pour notre territoire et nos partenaires.

Ainsi, nous avons identifié comme enjeu majeur pour notre province :

1. La recherche d'un meilleur équilibre entre ruralité et zone urbaine : nous devons veiller à ce que les zones rurales aient autant de capacité de développement que les zones urbaines ;
2. L'adaptation de nos politiques et de celles de nos partenaires aux enjeux qui découlent du vieillissement de la population : nous devons impulser le développement d'initiatives pour garantir le bien vieillir dans toutes ses dimensions sociales, culturelles, sanitaires, académiques, de loisirs, mobilité, etc.... ;
3. L'évolution des métiers : nous devons adapter nos formations aux nouveaux métiers et aux besoins de notre territoire. Leur accessibilité sera facilitée ;
4. L'évolution numérique : nous devons inscrire notre territoire dans les programmes de smart cities et smart rurality mais aussi lutter contre la fracture numérique notamment en zone rurale.

Afin de répondre à ces enjeux, il importe que l'Institution provinciale s'inscrive davantage dans :

- Une transition écologique afin qu'à notre échelle et avec nos moyens, nous développions une politique énergétique et environnementale volontariste ;
- Une transition démocratique pour que nous amplifions nos interactions avec les citoyens ;
- Une transition institutionnelle afin que :
 - o nous renforçons davantage notre capacité de mutation face aux incertitudes ;
 - o nos actions soient à leur juste place en application du principe de subsidiarité ;
- Une transition numérique pour que nous fassions évoluer nos métiers, nos processus, nos méthodes de travail et nos moyens d'interaction avec les namurois ;
- une intensification de la gouvernance adéquate, qui bien plus qu'une expression à la mode, est la ligne de force qui guide nos actions.

- ... Aujourd'hui, nous nous engageons à respecter ces choix et à relever ces défis avec enthousiasme dans le contexte qui nous entoure.

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons :

- au Conseil provincial de nous donner sa confiance pleine et entière ;
- à notre administration de transformer notre vision en actions ;
- et à nos partenaires, dont les communes, de travailler à nos côtés dans une logique de collaboration et d'échanges mutuels ;

pour offrir un accompagnement le plus efficient possible à chaque étape de la vie des namurois et ce, dans nos domaines d'interventions.

Les partenaires MR, CDH et DÉFI
de la majorité provinciale
25 janvier 2019

N° 14.- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourmestres 2019
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2019

COMMUNE

OBJET

AMBENNÉ	Mesures de fermeture de la voirie le 04/04/2019 rue Saint-Hubert suite à la construction d'une nouvelle habitation
02-04-2019	Mesures de stationnement le 09/04/2019 rue Brun suite à un démantèlement
04-04-2019	Mesures de stationnement le 24/04/2019 Avenue Reine Elisabeth suite à un démantèlement
04-04-2019	Mesures de stationnement le 06/04/2019 rue d'Anton entre un n° d'hab et la RN50 suite à des travaux de taille
04-04-2019	Mesures de circulation le 04/04/2019 suite à des travaux d'aménagement rue A. Jottard
04-04-2019	Mesures de stationnement le 06/04/2019 rue Brun suite à un démantèlement
04-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 25/04/2019 rue du Commerce suite à un changement d'enseigne
05-04-2019	Mesures de circulation rue du Château suite à la pose de câbles du 15 au 29/04/2019
05-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM Avenue Roi Albert le 01/06/2019 suite à un démantèlement
08-04-2019	Mesures de circulation rue des Pliers du 15/04 au 30/12/2019 suite au renouvellement des impôts
08-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue J. Dumont suite à des travaux de démolition d'extension et de rénovation d'une habitation du 10/04 au 31/10/2019
08-04-2019	Mesures de circulation le 09/04/2019 rues Vieux à Bonneville, des Carriers à Seilles et C. David à Landenne le 10/04/2019 rue Wouters, le 11/04/2019 rues du Beau Boing et A. Serussia à Landenne, rue de Lustin et de Bruyère à Bonneville suite à des raccordements téléphoniques
08-04-2019	Mesures de circulation rue de Pontillas suite au rajout et à la pose de voirie du 09/04 au 10/05/2019
08-04-2019	Mesures de circulation rue de Thon suite à un recordement d'égoût du 09 au 12/04/2019
08-04-2019	Mesures de circulation rue E. Vandervelde suite à des travaux de rénovation du 12 au 15/04/2019
08-04-2019	Mesures de circulation Chaussée de Ciney suite à la pose de câbles et d'une armoire RPO pour le réseau téléphonique du 11/04 au 14/05/2019
09-04-2019	Mesures de circulation à l'intersection des rues C. Fossion, Campagne et Dr Defossé suite à la réalisation d'un giratoire du 09/04 au 10/05/2019
09-04-2019	Mesures de circulation rue du Château suite à un recordement d'eau du 18 au 23/04/2019
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 15/04 au 30/06/2019 devant l'église suite à la rénovation de la nef des toitures de ladite église de Namèche
09-04-2019	Mesures de circulation rue de l'Eglise Notre Dame suite à la rénovation d'une toiture du 15/04 au 20/05/2019
09-04-2019	Mesures de circulation rue d'Horseilles du 15 au 24/04/2019 suite à un remplacement de châssis
09-04-2019	Mesures de circulation Place des Tillets, les 23 et 24/04/2019 suite à un remplacement de châssis
09-04-2019	Mesures de circulation sentier des Bergers suite à une refecton de voirie dlt 15 au 19/04/2019
09-04-2019	Mesures de circulation rue Rogier suite à des travaux de rénovation et au placement d'un conteneur du 15 au 25/04 au 31/08/2019
09-04-2019	Mesures de circulation rue Chaufour suite à un recordement d'égoût du 22/04 au 03/05/2019
09-04-2019	Mesures de circulation les 12 et 13/04/2019 rue Croisée Voirie suite à des travaux de rénovation
11-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM Avenue Roi Albert le 18/04/2019 suite à un démantèlement
11-04-2019	Mesures de circulation du 15 au 19/04/2019 Chaussée d'Anton suite à des travaux de rénovation et à la pose d'un conteneur
11-04-2019	Mesures de circulation rue de l'Eglise St-Remy suite à un recordement d'eau du 26 au 30/04/2019
11-04-2019	Mesures de circulation rue des Agesses suite au renouvellement de canalisation d'eau du 25/04 au 31/08/2019
11-04-2019	Mesures de circulation rue Willgot suite à un recordement d'égoût du 15 au 18/04/2019
11-04-2019	Mesures de circulation le 15/04/2019 rues Pélement et de Houson suite à des travaux de peinture pour une façade extérieure
11-04-2019	Mesures de circulation le 18/05/2019 rue du Presbytère à Malzeret suite à l'organisation d'une brocante
15-04-2019	Mesures de circulation le 20/04/2019 rue de l'Eglise Saint-Pierre suite à un démantèlement
15-04-2019	Mesures de circulation le 24/04/2019 Avenue Roi Albert suite à une livraison
15-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2019 Quai des Fusillés suite à un démantèlement
16-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 30/04/2019 Avenue Roi Albert suite à un démantèlement
16-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 25/04/2019 rue Pré des Dames suite à un démantèlement
16-04-2019	Mesures de circulation les 16 et 17/04/2019 rue Mosseux suite à une réparation de voirie
16-04-2019	Mesures de circulation du 23/04 au 05/05/2019 rue Roi Chevalier à la BK 50980 ry 51211 suite à des travaux d'entretien et mise au gabarit des pistes de circulation des passages inférieurs pour un gestionnaire de l'infrastructure du réseau des chemins de fer belges
16-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 16/04/2019 rue Wouters suite à un démantèlement
16-04-2019	Mesures de circulation le 23/04/2019 rue de Velaine suite à des travaux de voirie
16-04-2019	Mesures de circulation le 17/04/2019 rue de Bruyère à Bonneville, de Nallemont à Coutisse, des Chardonnerets, de la Ferme Romaine, Albosart et du Rivage à Seilles, de Thon et du Try à Thon suite à des travaux d'essai de portance pour le réseau de distribution d'eau
16-04-2019	Mesures de circulation du 19 au 23/04/2019 rue des Meuniers suite à des travaux de rénovation
16-04-2019	Mesures de circulation du 23/04 au 03/05/2019 Avenue Belle-Mine suite à un raccordement BT
16-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/04/2019 Avenue Reine Elisabeth suite à un démantèlement
16-04-2019	Mesures de circulation les 23 et 24/04/2019 rue de Bruyère suite à des travaux d'assainissement
18-04-2019	Mesures de circulation du 23/04 au 31/05/2019 rue F. Hendrichel suite à des travaux de refecton de ladite voirie
18-04-2019	Mesures de circulation le 23/04/2019 rue des Carriers et Chaussée Moncheur, le 25/04/2019 rue de Lustin, le 26/04/2019 rue A. Renard et Chaussée Moncheur suite à des raccordements pour le réseau téléphonique
23-04-2019	Mesures de circulation rue Willgot suite à un recordement d'égoût des 29 et 30/04/2019
23-04-2019	Mesures de circulation sur le pont à Andenne suite au remplacement des joints de dilatation sur ledit pont du 24/04 au 17/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation sur le pont à Andenne suite au remplacement des joints de dilatation sur ledit pont du 24/04 au 03/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue E. Vandervelde suite à une ouverture de voirie pour le réseau téléphonique du 29/04 au 03/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue F. Hendrichel suite à des travaux de refecton de la voirie du 29/04 au 31/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue des Combattants suite à des sondages pour une société de gaz du 25/04 au 24/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue du Château suite à la pose de câbles et l'implantation d'une borne téléphonique du 29/04 au 31/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue Dehmet suite à des travaux de rénovation de toiture du 29/04 au 24/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation rue Dehmet suite à des travaux de rénovation de toiture du 29/04 au 24/05/2019
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM les 30/04 et 01/05/2019 Avenue Reine Elisabeth suite à un démantèlement
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM le 30/04/2019 rue de l'Eglise Notre-Dame suite à un démantèlement
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM le 02/05/2019 Chaussée de Ciney suite à un démantèlement
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM le 30/04/2019 Promenade des Ours suite à un démantèlement
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur ZOM le 02/05/2019 Avenue Roi Albert suite à un démantèlement
29-04-2019	Mesures de stationnement et de circulation le 03/05/2019 rue du Commerce suite à un démantèlement
29-04-2019	Mesures de circulation rue Ch. Lapiere suite à une rénovation de toiture du 30/04 au 20/05/2019
29-04-2019	Mesures de circulation le 04/05/2019 Avenue Roi Albert suite à un démantèlement
29-04-2019	Mesures de circulation le 30/04/2019 rues Gouverneur P. Falize à Seilles, Marche-en-Frâ à Sclayn, du Cortil à Vezin et Vieux à Bonneville, le 02/05/2019 rue Loën et Chaussée de Monsieur, de Namur à Vezin, C. David à Landenne

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

30-04-2019	et le 03/05/2019 rue du Centre à Bonneville suite à des raccordements téléphoniques
30-04-2019	Mesures de circulation le 02/05/2019 rue Dr Parent après le passage piétons jusqu'au bout du parking devant l'église suite à une livraison
30-04-2019	Mesures de circulation rue Bertrand du 02 au 18/05/2019 suite à des travaux de rénovation
30-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2019 Site du Bois des Dames suite à un déménagement
02-05-2019	Mesures de circulation rue J. Toussaint suite à des travaux de raccordement les 02 et 03/05/2019
02-05-2019	Mesures de circulation du 06 au 10/05/2019 rue du Vigna suite à des travaux d'aménagements
02-05-2019	Mesures de circulation rues Dr Parent, et I. Permentier suite à des travaux pour une extension du réseau Gaz du 06 au 10/05/2019
02-05-2019	Mesures de circulation rue du Rivage suite à des travaux d'essai de plaque le 08/05/2019
02-05-2019	Mesures de circulation rues des Chardonnerets et de la Ferme Romaine à Seilles et de Thon et du Try à Thon suite à des travaux d'essai de plaque le 08/05/2019
02-05-2019	Mesures de circulation du 06/05 au 28/06/2019 rue L. Simon suite à des travaux de rénovation
02-05-2019	Mesures de circulation rue du Château suite à des travaux de voirie du 03 au 08/05/2019
06-05-2019	Mesures de circulation rue de Tramala suite à un accordement gaz du 06 au 17/05/2019
06-05-2019	Mesures de circulation rues Vieux à Bonneville le 07/05/2019, Domaine du Bois Gilet à Vezin et Chaussée de Cney le 08/05/2019, rue de Thon à Thon le 09/05/2019 et Av Roi Albert à Andenne le 10/05/2019 suite à des raccordements téléphoniques
06-05-2019	Mesures de circulation Place du nouveau Monde les 11 et 12/05/2019 suite à diverses activités
06-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 17/05/2019 rue Bousalle suite à la fête des voisins
06-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2019 rue des Cognons suite à la fête des voisins
06-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2019 rue Hermoncroix suite à la fête des voisins
07-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement Place du nouveau Monde du 10 au 12/05/2019 suite à diverses activités
08-05-2019	Mesures de circulation du 11 au 15/05/2019 rue du Vigna suite à des travaux d'aménagements
09-05-2019	Mesures de stationnement le 16/07/2019 rue d'Horsseilles suite à une livraison
09-05-2019	Mesures de stationnement le 17/05/2019 Avenue Roi Albert suite à un déménagement
09-05-2019	Mesures de stationnement du 25/05 au 31/08/2019 rue du Centenaire suite à des travaux de transformation
09-05-2019	Mesures de stationnement le 31/05/2019 rue G. Mathieu suite à un déménagement
09-05-2019	Mesures de circulation rue A. Jottard suite à des travaux d'extension du réseau gaz du 15/05 au 28/06/2019
09-05-2019	Mesures de stationnement les 15 et 16/05/2019 rue du Coméros suite à une livraison
09-05-2019	Mesures de circulation le 13/05/2019 rues C. David à Landenne(2 habitations), Av Reine Elisabeth, de l'Expansion à Landenne, le 14/05/2019 rues des Tulipes et Halbosart à Seilles, de Liège à Thon, le 15/05/2019 rues du Commerce et Avenue Roi Albert à Andenne et du Beau Boing à Landenne suite à des raccordements téléphoniques
14-05-2019	Mesures de stationnement les 18 et 19/05/2019 rues de la Gare et Sous-Meuse suite à des travaux
14-05-2019	Mesures de circulation les 18 et 19/05/2019 rue Haigneaux suite à des travaux
15-05-2019	Mesures de circulation le 23/05/2019 rue des Pionais suite à des travaux routiers
15-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 04/06/2019 rue A. Henin suite à un déménagement
15-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2019 rue des Ecoles portion de route jointant le cour du bas suite à la Fancy-fair d'une école communale de Seilles
15-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2019 rue Defriet suite à une fête de quartier
15-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 28/05/2019 rue du Premier Mai suite à la fête des voisins
15-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 02/06/2019 rue Camus suite à la fête des voisins
15-05-2019	Mesures de stationnement Place du Chapitre le 26/05/2019 suite aux élections
16-05-2019	Mesures de circulation du 03 au 15/06/2019 rue Brun suite à une livraison et au placement de matériel
16-05-2019	Mesures de stationnement Grand-Place à Schyn le 25/05/2019 suite à l'inauguration du monument aux Morts
16-05-2019	Mesures de circulation rue du Stade à Landenne suite à la pose de totém plan du 20 au 24/05/2019
17-05-2019	Mesures de circulation Domaine du Bois Gilet, le 20/05/2019, rue C. David le 21/05/2019, Site du Bois des Dames le 22/05/2019, rue du Chauffour à Bonneville le 23/05/2019 et rue de l'Hospice à Coutisse le 24/05/2019 suite à des raccordements téléphoniques
17-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 31/05 au 02/06/2019 rue des Quatre Voies et les Ruellas suite à une fête de quartier
17-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 17/05/2019 rue Desprets suite à l'inauguration d'un nouveau showroom
ANHEE	
03-04-2019	Mesures de stationnement du 03/04 au 03/05/2019 rue Ribot face à l'entrée menant à l'arrière du bâtiment rue Grande suite à des travaux d'aménagement
08-04-2019	Mesures de circulation du 09/04 jusqu'à l'évacuation complète du stock de sable rue du Baty à Bioul suite à la présence dudit stock de sable
12-04-2019	Mesures de stationnement les 15 et 16/04/2019 rue des fileuls suite au placement d'un conteneur
24-04-2019	Mesures de circulation du 27/04 au 10/05/2019 rue du Moulin à Denée suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
26-04-2019	Mesures de stationnement rue de la Blanchisserie à Bioul du 01 au 20/05/2019 suite à des travaux de rénovation de bâtiment
09-05-2019	Mesures de circulation le 16/07/2019 rue d'Horsseilles suite à une livraison
09-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 17/05/2019 Avenue Roi Albert suite à un déménagement
09-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 25/05 au 31/08/2019 rue du Centenaire suite à des travaux de transformation
09-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2019 rue G. Mathieu suite à un déménagement
09-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue A. Jottard du 15/05 au 28/06/2019 suite à des travaux d'extension de gaz
09-05-2019	Mesures de circulation les 15 et 16/05/2019 rue du Condros suite à une livraison
09-05-2019	Mesures de circulation le 13/05/2019 rues C. David à Landenne(2 habitations), Av Reine Elisabeth, de l'Expansion à Landenne, le 14/05/2019 rues des Tulipes et Halbosart à Seilles, de Liège à Thon, le 15/05/2019 rues du Commerce et Avenue Roi Albert à Andenne et du Beau Boing à Landenne suite à des raccordements téléphoniques
14-05-2019	Mesures de circulation les 18 et 19/05/2019 rue de la Gare et Sous-Meuse suite à des travaux
14-05-2019	Mesures de circulation les 18 et 19/05/2019 rue Haigneaux suite à des travaux
16-05-2019	Mesures de circulation du 17 au 24/05/2019 rue Gatale à Bioul suite au placement d'un conteneur
BEAUBAIN	
04-04-2019	Mesures de stationnement et de circulation à l'entrée de la petite rue sans nom entre la salle et une propriété privée et qui forme le carrouf avec la rue de Houyêt à Wilaema les 04 et 05/05/2019 suite à l'organisation d'une soirée
04-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement dans divers tronçons de Foleme le 14/04/2019 suite à l'organisation d'épreuve de course de côte
04-04-2019	Mesures de stationnement rue des Ardennes sur la RN98 BK 6.2 à Willeme du 10 au 16/04/2019 suite à des travaux de réparation de fuite
05-04-2019	Mesures de stationnement rue 2. emplacement rue du Parc dommal le 06/04/2019 suite à un déménagement
08-04-2019	Mesures de stationnement et de circulation en alternance sur chaussée rétrécie av'feux lumineux rue de Snyave avec les rues de la Cabine et du Forbo à Pondrôme du 10 au 26/04/2019 suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
09-04-2019	Mesures de stationnement et de circulation rue de Wancennes avec la rue des Versaines du 10/04 au 12/07/2019 suite à des travaux de voirie et d'éclairage
10-04-2019	Mesures de stationnement rue de Wellin sur la RN40 BK 84.5 à Pondrôme du 17 au 23/04/2019 suite à des travaux pour nouveau raccordement
12-04-2019	Mesures de stationnement rue de la Gare le 13/04/2019 suite à un déménagement
12-04-2019	Mesures de stationnement rue F. Wolf à Helenne du 13 au 19/04/2019 suite à des travaux de réparation de fuite
15-04-2019	Mesures de stationnement rue de Wellin sur la RN40 BK 84.5 à Pondrôme du 17 au 23/04/2019 suite à des travaux pour nouveau raccordement
16-04-2019	Mesures de stationnement rue de France sur la RN981 entre les BK 13.1 et BK 13.2 à Felenne du 16 au 23/04/2019 suite à des travaux de réparation de fuite
16-04-2019	Mesures de stationnement rue de Bouillon sur les emplacements de parking devant le bâtiment des Contributions et rue de Givet sur les emplacements de parking à l'organisation d'animations à l'occasion de Pâques

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGEMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 16-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements devant un établissement de la rue de Bouillon les 20 et 21/04/2019 avec un espace libre pour le passage des piétons suite à l'organisation d'un we spécial "Pâques"
 - 25-04-2019 Mesures de stationnement sur les emplacements de parking devant un immeuble de la rue de Bouillon au niveau d'une banque et sur 2 emplacements rue de la Genette les 27 et 28/04/2019 suite à un déménagement
 - 25-04-2019 Mesures de circulation avec un léger rétrécissement de la chaussée rue de Bouillon du 30/04 au 02/05/2019 suite à des travaux de toiture
 - 26-04-2019 Mesures de stationnement rue des Ardennes sur la RN981 entre les BK 7.8 et 8.3 à Wilmenné du 06 au 10/05/2019 suite à des travaux de câbles et tuyaux
 - 26-04-2019 Mesures de stationnement le 14/05/2019 rue de l'Aubépine jusqu'au pont de la SNCB suite à l'organisation de débranchement et réassemblage de personnes âgées de homes
 - 29-04-2019 Mesures de stationnement rue de Givet du 30/04 au 02/05/2019 suite à des travaux de réparation de câbles HT
 - 30-04-2019 Mesures de stationnement du 30/04 au 05/05/2019 rue de la Forge suite à des travaux de nouveau raccordement à Homay
 - 30-04-2019 Mesures de stationnement du 30/04 au 15/05/2019 au lieu-dit Caporal sur la N40 à Dion suite à la prolongation des travaux de création d'un rond-point
 - 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation rue de Rochefort via la rue de l'Aubépine du 15 au 17/05/2019 suite à un nouveau raccordement d'eau
 - 03-05-2019 Mesures de stationnement le 04/05/2019 rue de Bouillon suite au placement d'un conteneur
 - 06-05-2019 Mesures de stationnement devant l'église rue de Wancennes rue de Javingue à Seyvy le 17/05/2019 suite à l'organisation d'une rencontre culturelle
 - 07-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation rue de Dinant à Baronville du 13/05 au 14/06/2019 suite à des travaux de réparation de fuite
 - 08-05-2019 Mesures de stationnement et de stationnement rue F. Wolf du 10 au 16/05/2019 suite à des travaux de réparation de fuite
 - 08-05-2019 Mesures de prolongation de l'arrêt du 26/04/2019 relatif au stationnement rue des Ardennes à Wilmenné du 10 au 25/05/2019 suite à des travaux de pose de câbles et tuyaux
 - 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 17/05/2019 rue de Fontenelle à Homay suite à des travaux de nouveaux raccordements
 - 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation Quartier des trois Chênes à Pondrôme du 13/05 au 31/10/2019 suite à des travaux de refaçon de trottoirs
 - 09-05-2019 Mesures de stationnement du 13 au 17/05/2019 rue de Rogoigne à Homay suite à des travaux
 - 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 16/05/2019 rue de Berry suite à des travaux de rénovation
 - 14-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement les 01 et 02/06/2019 rue de la Spécha avec les rues de Dinant et des Genêts à Freschoux suite à l'organisation d'un concours canin
- BIEVRE
- 02-04-2019 Mesures de circulation dans les 2 sens du centre de Gros-Fays et rues de Alle et de Cornimont le 07/04/2019 suite à l'organisation d'une marche ADEPS
 - 03-04-2019 Mesures de circulation du 05/04/2019 jusqu'à la fin des travaux le 19/04/2019 rues de la Chapelle et X. Delogne suite à des travaux de pose de câbles en télédistribution
 - 03-04-2019 Mesures de circulation le 13/04/2019 rue de la chapelle depuis un n° d'habitation jusqu'à la chapelle Notre Dame du Bon Secours suite à l'organisation de festivités
 - 04-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 23/04/2019 depuis la carrière de Bellefontaine vers Petit Fays en passant par le chemin d'Alchal 2 jusqu'à son carrefour avec la rue du Timon suite à l'organisation des essais de mise au point de 2-3 voitures de rallye
 - 12-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue des Waz et à 30 kms/h rue de Centres, d'Houdremont et de Dinant suite à l'organisation d'une randonnée "Quat"
 - 16-04-2019 Mesures de circulation à 30kms/h du 06/05/2019 jusqu'à la fin des travaux rue de la Ronde Douve à Baillement suite à des travaux de branchement électrique
 - 16-04-2019 Mesures de circulation à 30kms/h du 06/05/2019 jusqu'à la fin des travaux des Misères suite à des travaux de branchement électrique
 - 16-04-2019 Mesures de circulation le 22/06/2019 jusqu'à la fin des festivités à Gros-Fays-Village et interdiction de circuler dans les 2 sens de la Route de Alle-sur-Semois au départ de Gros-Fays suite à l'organisation d'un événement
 - 18-04-2019 Mesures de circulation le 23/04/2019 rue de la Retraite suite au démontage d'une grue
 - 25-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 12/05/2019 rue des Champvirs de Petit-Fays depuis sa jonction à la RN945 jusqu'au lieu-dit "la Carrière de Bellefontaine" suite à l'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives automobiles disputées
 - 26-04-2019 Mesures de circulation en alternance sur demi-chaussée du 02/05/2019 jusqu'à la fin des travaux rue du Progrès entre les rues des Chômeurs et de la Station suite à des travaux de voirie
 - 29-04-2019 Mesures de circulation du 02/05/2019 jusqu'à la fin des travaux rue de Moncaire allant du carrefour avec la rue du Point de Vue jusqu'au étangs du pavillon suite à des travaux de voirie
 - 29-04-2019 Mesures de circulation du 06/05/2019 jusqu'à la fin des travaux rue de Monseigneur Lefort à Petit-Fays suite à des travaux de marquage au sol d'un passage piétons
 - 06-05-2019 Mesures de circulation le 25/05/2019 rue du Progrès à Graille-Station suite à des festivités
 - 06-05-2019 Mesures de circulation du 10/05/2019 jusqu'à la fin des travaux Six-Planes suite au placement d'un poteau à Otyz
 - 13-05-2019 Mesures de circulation le 15/05/2019 sur la route communale Gros-Fays/Libochart-àrd Gros-Fays jusqu'à son carrefour avec la RN945 à Libochart suite à l'organisation d'un tournage
 - 13-05-2019 Mesures de circulation le 16/05/2019 sur la route communale entre Gros-Fays et Cornimont suite à l'organisation d'un tournage
 - 13-05-2019 Mesures de circulation le 16/05/2019 sur la route communale entre Gros-Fays et Cornimont suite à l'organisation d'un tournage
 - 13-05-2019 Mesures de circulation le 14/05/2019 sur la route communale entre Mousave et Cornimont suite à l'organisation d'un tournage
 - CINEY
 - 29-03-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 29/04/2019 rue du Centre suite au placement d'un conteneur
 - 29-03-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 17/04 au 03/05/2019 rue Ch Balhasar suite à des travaux de branchement de gaz avec ouverture d'une tranchée en trottoir
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement les 02 et 03/05/2019 rue du Centre suite à un déménagement
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 28/06 au 07/07/2019 rue du Centre entre les rues de Spa sur la N938 et du Sacré Cœur ; de circulation le 29/06/2019 rue du Sacré Cœur vers l'église àrd du carrefour Sacré Cœur/rue de Spa
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 11/04/2019 Fays suite à des travaux de raccordement d'égouts avec ouverture de trottoir uniquement
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement le 12/04/2019 rue Ch Capelle suite à un déménagement
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement le 06/04/2019 rue E. Dinot suite à un déménagement
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 21/04 au 05/05/2019 rue E. Dinot suite au placement d'un échafaudage pour une rénovation de toiture
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 27/04/2019 rue du Commerce suite à un déménagement
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 12/05/2019 rue Saint Quentin et Place Roi Baudouin suite à l'organisation de la fête de la Royale Vaillante St-Georges
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement sur 25M devant une résidence rue Courtois le 11/04/2019 suite au placement d'un camion et d'un lift pour une livraison
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements les 06 et 07/04/2019 rue des Capucins suite à un déménagement
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement du 07 au 09/06/2019 Place communale et Place de l'église entre la salle des fêtes et Lune Ferme à Chappois suite à l'organisation de la chapétiante
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 16 et 17/04/2019 rue Albois suite au placement d'un conteneur
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 15 et 16/04/2019 rue Saint-Barbe suite au placement d'un conteneur
 - 04-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements du 08/04 au 09/05/2019 rue du Centre suite à une rénovation de maison
 - 04-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 10 et 11/04/2019 rue de Condros suite au placement d'un échafaudage
 - 04-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement dans divers tronçons de Pressoir le 14/04/2019 suite à l'organisation d'une marche ADEPS
 - 04-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 03 et 04/05/2019 sur l'entière de la Place Menseu et le long de certaines terrasses suite à l'organisation des Apéros étnaels
 - 05-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements le 13/04/2019 rue du Commerce suite à un déménagement
 - 05-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 09/04/2019 rues Sauventre et Concorde suite à des déménagements
 - 08-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 15 au 19/04/2019 rue de l'Etang et Chemin de Crahiat suite à la prolongation des A.P. 40/2019 et 248/2019 concernant des travaux de pose de câbles et jonctions à réaliser
 - 08-04-2019 Mesures de stationnement du 12 au 19/04/2019 sur 3 emplacements rue de Rochefort suite à la prolongation de l'A.P. 319/2019 concernant le placement d'un échafaudage pour une rénovation de toiture
 - 08-04-2019 Mesures de stationnement le 19/05/2019 Parking Menseu suite à l'organisation de festivités
 - 08-04-2019 Mesures de stationnement sur demi-chaussée côté pairs et de circulation à 30kms/h à l'entrée de Corbion et déviation des véhicules venant de Coupoix et Chevetogne vers le Bregard le 14/04/2019 suite aux Portes Ouvertes d'une spri
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement le 13/04/2019 rue du Commerce suite à un déménagement
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement le 20/04/2019 sur 3 emplacements y compris le PMR Rempart des Béguines suite à un déménagement
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement le 17/04/2019 sur 3 emplacements et le 19/04/2019 sur 1 emplacement rue d'Omailus suite au placement d'une cuisine
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement sur 20M du 19 au 23/04/2019 rue Sainte-Barbe suite à un déménagement
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement le 15/04/2019 Rempart des Béguines sur 8 emplacements suite à une livraison de matériaux
 - 09-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements rue Piervenue le 24/04/2019 suite à une rénovation d'immeuble
 - 11-04-2019 Mesures de stationnement du 11/04 au 11/05/2019 sur 10 M Avenue d'Huart suite à une rénovation d'immeuble
 - 11-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements de chaque côté rue des Stations le 20/04/2019 suite à un déménagement avec camion et lift

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 12-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements le 25/04/2019 rue du Centre suite à un démantèlement
- 12-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 30/04/2019 rue Walter Sœur suite à des travaux de distribution d'eau
- 12-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements du 23/04 au 25/06/2019 rue des Arbalétriers suite à des travaux de construction d'un bâtiment
- 13-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation sur l'entière des parcs Rueille St Joseph, le long de la rue Rebornipré et sur la rue reliant la rue de Rebornipré à la rue Nempart de la Tour le 30/04/2019 suite à l'organisation d'une journée sportive à
- 13-04-2019 Mesures de stationnement sur 20M² Quai de l'Industrie le 23/04/2019 suite à un démantèlement
- 13-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation à 30kms/h le 20/04/2019 rue du Commerce suite à un démantèlement
- 15-04-2019 Mesures de stationnement du 18 au 23/04/2019 rue des Juvés suite au placement d'un container
- 15-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2019 à hauteur du parking devant un commerce rue du Condroz suite à l'inauguration de la piscine
- 15-04-2019 Mesures de stationnement du 15 au 30/04/2019 rue du Condroz suite au placement d'un échafaudage sur 7M et en façade de +/-10M²
- 15-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements le 04/05/2019 rue du Commerce suite à un démantèlement avec un camion et lift
- 15-04-2019 Mesures de stationnement le 06/05/2019 rue du Grand Bon Dieu à Athènes suite à un démantèlement
- 16-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement les 27 et 28/04/2019 au niveau de la venelle reliant la place Baudouin et les ateliers communaux suite à l'organisation de festivités
- 16-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 23/04 au 03/05/2019 sur une seule bande av faux tricolores et à 30kms/h Avenue du Roi Albert à des travaux de raccordement à l'égout
- 16-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 05/05/2019 sur la place du village de Conpoux suite à l'organisation de la terrasses annuelle
- 17-04-2019 Mesures de stationnement sur 3 emplacements le 30/04/2019 rue Pierremine suite à une livraison de marchandises
- 18-04-2019 Mesures de stationnement sur l'intégralité du parking inférieur du château et de circulation et de stationnement de la drève dormant sur l'Avenue du Sainfoin suite à l'organisation d'une chasse aux œufs le 21/04/2019
- 18-04-2019 Mesures de circulation du 29/04 au 10/05/2019 sur la N4 entre la sortie Pessoux et vice-versa suite à une traversée de voirie en aérien
- 19-04-2019 Mesures de stationnement du 27/04 au 04/05/2019 rue Notre Dame de Hal suite au placement d'un container
- 19-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements du 06 au 24/05/2019 rue Souvenir suite à une rénovation de maison
- 19-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements le 25/05/2019 devanant salle suite à l'organisation de la fête des voisins du quartier
- 23-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 18 et 19/05/2019 Place Roi Baudouin et rue Saint-Quentin suite à l'organisation d'un tournoi annuel de badminton
- 23-04-2019 Mesures de stationnement le 25/05/2019 rue de l'Ermitage suite à un démantèlement
- 26-04-2019 Mesures de stationnement Avenue d'Huart les 27 et 28/04/2019 le 25/05/2019 suite à un démantèlement
- 26-04-2019 Mesures de circulation du 06 au 13/05/2019 rue Saint-Gilles en direction de la N4 à 30M du rond-point dans chaque sens de circulation suite à la pose de tubes de comptages automatiques
- 26-04-2019 Mesures de stationnement sur 3 emplacements rue d'Omalius le 25/05/2019 suite à un démantèlement
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 17/05/2019 rue du Sourdant suite à la réalisation d'un nouveau raccordement pour le réseau de distribution d'eau
- 26-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue du Commerce du 07/05 au 07/06/2019 suite à une rénovation de maison
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 10/05/2019 Place Mousseu suite à de nouveaux raccordement gaz en traversée de voirie
- 26-04-2019 Mesures de stationnement sur 2 emplacements du 10/06 au 08/07/2019 Avenue d'Huart suite au placement d'un container
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 24 et 25/08/2019 dans toute la rue de la Corne à Chapois suite à l'organisation des Apéros des voisins
- 26-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 31/05/2019 de la BK 12.5 à Senenne suite à des travaux de rénovation de trottoirs et garde corps
- 29-04-2019 Mesures de stationnement sur deux emplacements du 10/05 au 03/06/2019 Avenue d'Huart suite au placement d'un container
- 29-04-2019 Mesures de stationnement sur un emplacement du 30/04 au 22/05/2019 rue du Centre suite au placement d'un container
- 29-04-2019 Mesures de stationnement sur 3 emplacements du 02 au 11/05/2019 rue Saint-Quentin suite au placement d'un échafaudage pour rénovation de toiture
- 29-04-2019 Mesures de circulation du 10 au 21/05/2019 sur les passages à niveau PN88 à Leignon et 91 à Chapois suite à des travaux sur lesifits passages
- 29-04-2019 Mesures de circulation le 04/05/2019 dans divers tronçons de la Commune suite à l'organisation d'un jogging
- 29-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 07/05/2019 rue de l'Univers suite à des travaux de suppression de raccordement
- 29-04-2019 Mesures de stationnement le 01/05/2019 sur le parking à l'angle de la rue du Condroz et Concorde suite à une réparation urgente sur un toit
- 30-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement les 02 et 03/05/2019 rue Saint-Quentin suite à une fuite d'eau urgente
- 30-04-2019 Mesures de stationnement sur 4 emplacements le 04/05/2019 Avenue Schölgel suite à un démantèlement
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de stationnement les 04 et 05/05/2019 rue du Condroz sur le parking devant un commerce suite à l'inauguration d'un commerce
- 02-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 13/05/2019 rue du Condroz suite à des branchements mâtes gaz/électriques
- 07-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 06/05 au 06/06/2019 rue Courtjoie et rue E. Dinot suite à une transformation de maison
- 08-05-2019 Mesures de circulation le 14/05/2019 (1/2) sur la N4 entre la sortie Pessoux et le N97 à Fontaine et Pessoux suite à une traversée de voirie en aérien
- 08-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 12/05/2019 dans le tronçon entre la rue Saint-Quentin et la Place Roi Baudouin suite à l'organisation d'une fête
- FLORENNES
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 11/04/2019 rue de Biert à Flavion et la mise en sens unique de la route reliant Flavion à Falain suite à l'organisation d'une journée portes ouvertes
- 02-04-2019 Mesures de stationnement Place Baurain et rue du Chapitre sur les emplacements de parking derrière la Collégiale et de circulation rues du Chapitre et de la Collégiale et Place Baurain dans le sens rue Cent-Louis/rue du Chapitre
- 02-04-2019 suite au remplacement de certains vitraux de la Collégiale St Gangulphie du 10 au 12/04/2019
- 03-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 23/04/2019 pour une période de 5 J ouvrables rue du Village à Thy-le-Bauduin suite à des travaux de raccordement
- 05-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 08/04 au 15/05/2019 rue Notre-Dame du Mont-Carmel à St-Aubin suite à des travaux de voirie
- 05-04-2019 Mesures de stationnement du 15 au 30/04/2019 rue Buisseau des Forges 20M de part et d'autre d'un immeuble suite à des travaux de raccordement
- 05-04-2019 Mesures de circulation à 30 kms/h quartier de Taviers à Hemptignis du 15 au 17/04/2019 suite à des travaux d'électricité
- 05-04-2019 Mesures de circulation du 10 au 12/04/2019 rue du Faux à Flavion suite à des travaux prévus
- 08-04-2019 Mesures de stationnement le 07/05/2019 Place Verte sur les emplacements de parking situés le long de certains immeubles et rue E. Miettet le long du parking de l'ancien Foyer Culturel sur la RN98 et sur certains emplacements de ce même parking
- 16-04-2019 Mesures de circulation à 30kms/h le 25/04/2019 rue H de Rohan-Chabot entre l'Av Notre-Dame de Foy et le Quartier St Paul suite au remplacement d'une cabine électrique
- 16-04-2019 Mesures de stationnement le 23/04/2019 Place Verte sur 4 emplacements longeant certains immeubles suite à l'installation d'un automate bancaire
- 16-04-2019 Mesures de circulation à 50kms/h du 22/04 au 17/05/2019 rue de Miettet suite à des travaux pour le réseau de distribution électrique
- 16-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 17/04/2019 pour une période de 21 J ouvrables rue Pont St Roch à Morlaimé et de circulation rues du Moulin, des Haïles et Croix-Meurice à Morlaimé suite à une pose de conduite d'eau
- 17-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 23/04 au 05/05/2019 rue P. Costey suite à des travaux de pose de câbles électriques
- 17-04-2019 Mesures de circulation du 18/04/2019 pour une période de 3 mois rue de Biert à Flavion (chemin n°14 en direction de Falain) depuis son carrefour avec la RN951 jusqu'à son carrefour avec le chemin en direction de l'organisation d'une course de caisses à savons et au départ de la RN951 sur +/-2000M au niveau du carrefour av le chemin en direction de l'effondrement de ladite voirie
- 19-04-2019 Mesures de circulation du 24 au 30/04/2019 rue Impasse du Calvaire suite à des travaux de toiture
- 19-04-2019 Mesures de circulation du 02 au 15/05/2019 rue A. Bouvlin suite à des travaux de toiture
- 29-04-2019 Mesures de stationnement le 27/04/2019 Grand-Place à Morlaimé suite à l'organisation d'un apéritif
- 29-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 05/05/2019 rue du Péry à Flavion suite à l'organisation de la rue de la Corne et le chemin n°1 - rue de la Rocaille entre la RN951 et la rue de la Corne
- 30-04-2019 rue de la Corne entre les rues du Péry et de la Rocaille et sur le chemin reliant Rosée à Flavion jusqu'à la rue du Centre suite à l'organisation d'une course de caisses à savons
- 30-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 10/05/2019 rue P. Costey suite à des travaux de pose de câbles électriques
- 30-04-2019 Mesures de stationnement les 30 et 31/05/2019 rue des Haïles à Morlaimé suite à un emménagement
- 06-05-2019 Mesures de circulation en sens unique de la rue du Péry à Flavion - rue du Centre vers la RN951 les 11 et 12/05/2018 suite à un tournoi de foot
- 06-05-2019 Mesures de stationnement les 11 et 12/05/2019 rue du Chapitre suite à un démantèlement

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 06-05-2019 Mesures de stationnement rues baudry et G. de Cambrai et de circulation pour les véhicules de + de 3,5 T excepté TEC Place Verte et rue des Ecoles suite à la déviation du marché hebdomadaire à partir du 16/05/2019 pour une période de 6 mois
- 06-05-2019 Mesures de stationnement le 12/05/2019 Place Verte longeant la RN98 suite à l'organisation d'une manifestation
- 08-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 20/05/2019 pour une période de 15 jours ouvrables. Allée du Douaire à Morinméé suite à la pose d'une conduite d'eau
- 13-05-2019 Mesures de stationnement le 26/05/2019 Place de l'Hôtel de Ville suite à l'organisation des élections législatives, régionales et européennes
- 14-05-2019 Mesures de circulation du 22/05 au 12/07/2019 Route Charlemagne sur la RN97 suite à la pose de câbles électriques
- 14-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 20 au 24/05/2019 Place de l'Hôtel de Ville suite à des travaux de lagage de fenêtres
- 15-05-2019 Mesures de stationnement le 22/05/2019 Place de l'Hôtel de Ville et rue du Chapitre suite au réglage des différents cadrans de l'horloge de la Collégiale
- 15-05-2019 Mesures de stationnement le 24/05/2019 Place Verte et d'Hanzinne à l'organisation d'une journée "comité peinture de sécurité"
- SEDINNE
- 06-05-2019 Mesures de circulation rue de la Centenaire à Willerzie du 06 au 10/05/2019 suite à des travaux de toiture
- SEMBLOUX
- 01-04-2019 Mesures de circulation à 30 kms/h av rétrécissement de voirie et de stationnement rues de l'Agasse et Buisson St-Guibert entre le 15 et 26/04/2019 concernant les containers et les véhicules d'entreprise qui occupent conformément à une décision du Bourgmestre, un ou plusieurs emplacements "horodateurs", Il sera fait application d'un tarif spécifique de 8,00€/jour par emplacement et mouvement du pailement anticipatif de la redévacation
- 01-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de voirie et de stationnement Chaussée de Charleroi entre le 15 et 30/04/2019 suite à un raccordement électrique et gaz
- 02-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement à 30kms/h à 50M de part et d'autre des travaux av rétrécissement de voirie rue Jemmy aux Isnes suite à des travaux de réflexion de 2 dalles béton du 02 au 30/04/2019
- 02-04-2019 Mesures de circulation à 30 kms/h av rétrécissement de voirie rue Des'vaux du 02 au 30/04/2019 suite à des travaux de réflexion d'une demi-dalle béton à Grand-Leez
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de Gibraltar le 26/04/2019 afin de faciliter le passage suite au déchargement d'un camion de livraison de matériel
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 13/04/2019 Passage des Déportés suite à l'organisation d'une chasse aux œufs de Pâques
- 02-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de voirie et de stationnement rue de la Boutellerie suite à la pose d'un raccordement électrique et gaz entre le 15/04 et 10/05/2019 suite à un raccordement électrique et gaz
- 02-04-2019 Mesures de circulation rues de la Maladrerie, de Loncée et de la Goyette et de stationnement Place de l'Eglise les 04 et 05/05/2019 à Loncée suite à l'organisation d'un parcours des Artistes et Artisans
- 03-04-2019 Mesures de mise à sans unique rue V. de Becker entre le stade et Chaussée de Namur (passage autorisé dans ce sens), de stationnement sur la bande interditte à la circulation et de déviation les 11 et 12/05/2019 suite à l'organisation d'un tournoi
- 03-04-2019 Mesures de rétrécissement de voirie Chemin du Château de Golzifmes aux Isnes entre le 03/04 et 31/10/2019 suite au stockage des terres d'un chantier de la rue Jemmy
- 03-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation en alternance av rétrécissement de la chaussée rue de l'Agasse au carrefour avec la rue Buisson St-Guibert les 11 et 12/04/2019 suite au remplacement d'un poteau
- 03-04-2019 Mesures de mise à sans unique rue Chapelle Marion entre la chissée de Charleroi et rue L. Namèche et de stationnement les 10 et 11/04/2019 suite au placement d'un poteau
- 03-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement rue St Blaise à Beuzet suite à un raccordement en télédistribution entre le 22/04 et 03/05/2019
- 03-04-2019 Mesures de stationnement sur les parkings du Foyer Place A. Lacroix et sur le petit parking d'une Athénée rue Docq le 30/04/2019 suite à l'organisation d'un spectacle
- 03-04-2019 Mesures de stationnement Grand-Rue le 08/05/2019 suite à l'organisation de la Commémoration du 08 Mai
- 04-04-2019 Mesures de circulation rue E. Labarre entre la place et la Drève de Linoy et rue de l'Europe le 04/05/2019 suite à l'organisation d'une course d'endurance en culstax dans le cœur d'Ernage
- 05-04-2019 Mesures de circulation rue du Bruttia avec déviation vers les rues Chapelle-Mouroux et A. l'Eau entre le 29/04 et 07/05/2019 suite à un raccordement en télédistribution
- 05-04-2019 Mesures de stationnement côté impair et de circulation à 30kms/h en alternance av feux tricolores et rétrécissement de la voirie Chaussée de Nivelles à Mazy entre le passage à niveau et la rue de Bossière entre le 09/04 et 09/05/2019
- 08-04-2019 Mesures de circulation rue de la Salignère à Mazy entre le 11 et 12/04/2019 suite à des travaux de sablage du pont de chemin de fer
- 08-04-2019 Mesures de circulation rue E. Piron à Mazy entre le 15 et 16/04/2019 suite à des travaux de sablage du pont de chemin de fer
- 09-04-2019 Mesures de circulation Rue de Mazy à Mazy entre le 17 et 18/04/2019 suite à des travaux de sablage du pont de chemin de fer
- 09-04-2019 Mesures de circulation rue du Pont du Page à Grand-Leez au carrefour des rues de Repeumont et de la Peau de Chien suite à l'organisation d'une randonnée cyclo av départ du terrain de foot de Sauvenière le 27/04/2019
- 09-04-2019 Mesures de stationnement rue de la sibérie et Chemin aux Corbeaux les 03 et 04/05/2019 suite à l'organisation de Portes Ouvertes
- 09-04-2019 Mesures de circulation rue Masset entre la rue Humbursin et la Place de l'Orneau suite à un démantèlement le 15/04/2019
- 09-04-2019 Mesures de circulation entre le 23/04 et 03/05/2019 rue du Pont du Page à Grand-Leez au carrefour des rues de Repeumont et de la Peau de Chien suite à l'organisation d'une randonnée cyclo av départ du terrain de foot de Sauvenière le 25/05/2019
- 10-04-2019 Mesures de circulation rue à l'Eau entre le 15/04 et 31/05/2019 suite à des travaux de pose et de renouvellement de conduites de gaz
- 11-04-2019 Mesures de circulation à 50kms/h av rétrécissement de la voirie et de stationnement Chaussée de Trilémont entre le rond-point des 3 Clés et rue de la Posterie à Sauvenière suite à des fouilles de sondages pour le réseau électrique
- 12-04-2019 Mesures de stationnement rue du Moulin les 15 et 17/04/2019 afin d'occuper toute la voirie pour décharger un camion pour un chantier
- 16-04-2019 Mesures de circulation Rue de Mazy près du pont à Mazy avec déviation entre le 14 et 02/05/2019 suite à des travaux de sablage du pont de chemin de fer
- 16-04-2019 Mesures de circulation rue de la Salignère à Mazy entre le 25 et 26/04/2019 suite à des travaux de sablage du pont de chemin de fer
- 16-04-2019 Mesures de circulation à 30kms/h av rétrécissement de voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier Place d'Isnes les dames aux Isnes suite à un branchement gaz entre le 25/04 et 13/05/2019
- 17-04-2019 Mesures de circulation "mise en sens unique" le 28/04/2019 rue Chapelle-Marion au carrefour de la Chaussée de Charleroi suite au placement d'un poteau électrique
- 17-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de voirie et de stationnement du 16 au 18/05/2019 rue A. Quintens à Corroy-le-Château suite à un raccordement d'un égoûtage au collecteur
- 17-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de voirie et de stationnement du 16 au 18/05/2019 rue A. Quintens à Corroy-le-Château suite à un raccordement d'un égoûtage au collecteur
- 18-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation av rétrécissement de la voirie rue des Maronniers de Corroy à Corroy-le-Château les 25 et 26/04/2019 suite au remplacement d'un poteau électrique accidenté
- 18-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement Place A. Lacroix suite à un raccordement électrique et gaz entre le 25/04 et 17/05/2019
- 18-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier Place d'Isnes les dames aux Isnes suite à un branchement gaz entre le 25/04 et 13/05/2019
- 18-04-2019 Mesures de fermeture à la circulation au passage à niveau rue de la Vôte suite à des travaux d'entretien sur les voies le 05/05/2019
- 23-04-2019 Mesures de circulation à 30 kms/h av rétrécissement de la voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier Chaussée de Namur suite à un branchement gaz entre le 02 et 20/05/2019
- 23-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier Place F. Severin à Grand-Manil suite à un branchement gaz entre le 07 et 23/05/2019
- 23-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier rue de la Rochette à Grand-Manil suite à un branchement gaz entre le 09 et 27/05/2019
- 23-04-2019 Mesures de circulation av rétrécissement de la voirie et de stationnement à 20M de part et d'autre du chantier rue de la Rochette à Grand-Manil suite à un branchement gaz entre le 09 et 27/05/2019
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation rues du Village, des Mirronnières Corroy, du Château de Corroy, Place Nasseau à Corroy-le-Château entre le 17 et 19/05/2019 suite à l'organisation de fêtes médiévales
- 26-04-2019 Mesures de stationnement rue Sigebert et le carrefour des 4 Caines du 06 au 10/05/2019 suite à la réalisation d'un projet urbain
- 26-04-2019 Mesures de circulation au centre de la Place de l'Orneau et au coin avec la rue Notre Dame le 03/05/2019 suite au placement d'une vanne
- 26-04-2019 Mesures de circulation rue G. Docq du 10 au 17/05/2019 suite à la rénovation d'une cabine électrique
- 26-04-2019 Mesures de circulation à 50kms/h av rétrécissement de la voirie et de stationnement Chaussée de Trilémont entre le rond-point des 3 Clés et rue de la Posterie à Sauvenière suite à des fouilles de sondages pour le réseau électrique
- 26-04-2019 Mesures de fermeture à la circulation au passage à niveau rue de la Vôte suite à des travaux d'entretien sur les voies le 05/05/2019
- 26-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement dans le cœur du village d'Ernage le 04/05/2019 suite à l'organisation d'une course d'endurance en culstax
- 26-04-2019 Mesures de circulation entre le 29/04 et 17/05/2019 rue Malaisée suite au placement d'un éclairage pour la rénovation d'une façade
- 26-04-2019 Mesures de circulation à 30kms/h av rétrécissement de voirie et déviation et de stationnement entre le 06 et 31/05/2019 rues Chainisise et de Ferroobu à Beuzet suite à des travaux de pose de câbles électriques MT et de gaines FO
- 29-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 17/05/2019 rue Tous-Vents suite à un renouvellement d'un raccordement gaz
- 29-04-2019 Mesures de stationnement Place de l'Eglise à Loncée le 08/06/2019 suite à un mariage
- 30-04-2019 Mesures de circulation Chaussée de Wavre le 25/05/2019 suite à une fête de fin d'année d'une école
- 30-04-2019 Mesures de stationnement rue Maison d'Orbais, de la rue de l'Ange et sur le parking à l'arrière de l'école le 23/06/2019 suite à un parcours VTT
- 30-04-2019 Mesures de stationnement sur le parking du Foyer Place A. Lacroix le 19/05/2019 suite à un événement
- 30-04-2019 Mesures de circulation rue de Bodéauve à Grand-Manil du 02 au 10/05/2019 suite à une réparation d'époutage
- 30-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rues Béché et de la Place de Grand-Leez suite à l'organisation d'une brocante le 08/06/2019
- 02-05-2019 Mesures de stationnement sur le parking du Clos de l'Orneau à l'arrière du Centre culturel entre le 30/04 et 08/05/2019 suite à un événement
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 09 au 10/05/2019 rue Ch Prévot à Beuzet suite à un raccordement d'eau
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation Chaussée de Nivelles à Mazy du 02 au 29/05/2019 suite à des travaux

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGEMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 02-05-2019 Mesures de réservation de manière provisoire pour un emplacement réservé aux personnes handicapées rue du Moulin à Mazy suite à l'organisation d'un VTT
 - 03-05-2019 Mesures de circulation sur la N4 entre différents tronçons à Beuzet suite à l'organisation d'un pèlerinage
 - 03-05-2019 Mesures de circulation sur une portion de la N95 et la mise à sens unique des rues du Ranai, E. Pison et des Anciens Combattants à Mazy suite à l'organisation d'un VTT
 - 03-05-2019 Mesures de stationnement rue du Moulin suite au placement d'un food-truck le 10/05/2019
 - 05-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de l'Agasse et Buisson St-Gilbert suite à un raccordement en télédistribution entre le 13 et 24/05/2019
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue St-Blaise à Buizet suite à un raccordement en télédistribution entre le 13 et 24/05/2019
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement Place A. Heulin et Ruelle Thirion devant l'entrée de la Faculté suite à des fouilles au Belfroi jusqu'au 30/06/2019
 - 06-05-2019 Mesures de stationnement Place A. Heulin et Ruelle Thirion devant l'entrée de la Faculté suite à des fouilles au Belfroi jusqu'au 30/06/2019
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de Marsannay-la-Côte entre le 13 et 24/05/2019 suite à la réparation d'une dalle béton
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue du Foncia entre le 13 et 31/05/2019 suite au remplacement de raccords gaz
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de l'Agasse entre le 13 et 24/05/2019 suite à la réparation d'une dalle béton
 - 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement Av Général Mellier à Gd-Mamill entre le 03 et 09/06/2019 suite à un raccordement gaz
 - 07-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement Chaussée de Tirlemont entre le 03 et 09/06/2019 suite à un raccordement gaz
 - 07-05-2019 Mesures de circulation le 27/05/2019 rue Neufviennne à Bossière suite à une livraison de béton
 - 08-05-2019 Mesures de circulation rue Pont des Pages à Sauvinière du 07 au 10/06/2019 suite à un événement
 - 08-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement Chaussée de Namur à Lomzé entre le 20 et 24/05/2019 suite à la présence d'un camion semi-remorque pour une livraison
 - 08-05-2019 Mesures de circulation rue du Trichon à Sauvinière le 24/05/2019 suite à la fête des voisins
 - 08-05-2019 Mesures de stationnement rue Sigebert et le carrefour des 4 Coins du 06 au 17/05/2019 suite à la réalisation d'un projet urbain
 - 09-05-2019 Mesures de circulation rue du Monty à Corroy-de-Château le 09/06/2019 suite à la fête des voisins
 - 09-05-2019 Mesures de circulation rue Châinisse à Beuzet le 16/06/2019 suite à la fête des voisins
- HOUVEI
- 01-04-2019 Mesures de stationnement (sauf gérants et fournisseurs de l'établissement) les 24 et 26/04/2019, et le 03/05/2019 entre 9 et 15h au long et au pied d'immeubles rue Grande suite à des changements d'horaires
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation à 20kms/h (sauf commerçants exposants) tous les Zlème et 4lème mercredi du mois entre le 08/05 et 23/09/2019 face de la Gare rue de la Station en son entièreté suite à la tenue d'un marché public estival
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement Place de l'Eglise et rue Cachette à Celles les 26 et 27/04/2019 suite à l'organisation des "Après Cellois"
 - 11-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement Place de la Gare en son entièreté suite à l'organisation d'une brocante, d'artisanat et de jeux de village le 04/05/2019
 - 11-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue des Marmozets à Cirgnon suite à l'organisation de la fête du Village à le 05/05/2019
 - 11-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de Henret suite à l'organisation de la Fête du Printemps
 - 25-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 27/04/2019 rue de Henret suite à l'organisation de la 151ème concentration de véhicules militaires alliés de la seconde guerre mondiale
 - 26-04-2019 Mesures de circulation du 30/04 au 06/05/2019 dans divers tronçons de Celles suite à l'organisation de la 151ème concentration de véhicules militaires alliés de la seconde guerre mondiale
 - 30-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 03/05/2019 sur l'entité de la Place de la Gare suite à des travaux urgents d'entretien
- LA BRUYÈRE
- 05-04-2019 Mesures de circulation du 10/04/2019 jusqu'à la fin des travaux sur la N912 entre son carrefour avec la N4 (carrefour Didj) jusqu'à la BK 12,3 à Saint-Denis suite à des travaux de réfection
 - 05-04-2019 Mesures de circulation le 19/04/2019 rue de la Station avec les rues des Châteaux et de la Falaise à Rhinnes suite à des travaux de toiture
 - 05-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande les 15 et 16/04/2019 rue Royale à Labryère/Femmes suite à des travaux de remplacement d'un poteau
 - 05-04-2019 Mesures de circulation du 10/04/2019 jusqu'à la fin des travaux sur le N912 entre son carrefour avec la N4 (carrefour Didj) jusqu'à la BK 12,3 à Saint-Denis suite à des travaux de réfection
 - 09-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 27/04/2019 dans divers rues de Warfoulx suite au Rallye de Wallonie
 - 11-04-2019 Mesures d'interdiction d'utiliser le sol du territoire communal dans une zone d'une largeur de 2 kms de part et d'autre de l'axe général de l'étrappe spéciale du 31ème Rallye de Wallonie suite au décollage ou à l'atterrissage d'un aéronef télépiloté le 27/04/2019
 - 23-04-2019 Mesures de circulation les 25 et 26/04/2019 rue du Noly sur la N912 à Saint-Denis suite au remplacement d'un poteau d'éclairage
 - 23-04-2019 Mesures de circulation le 04/05/2019 rue Derrière les Monts à Rhinnes entre les rues de la Place et Bonwez à Rhinnes suite à l'organisation d'une fête de quartier
 - 13-05-2019 Mesures de circulation à partir du 13/05/2019 jusqu'à la réfection de la voirie la rue L. Dumont à Meux sera interdite aux véhicules de plus de 7,5T suite à la réparation de la voirie
 - 13-05-2019 Mesures de circulation le 18/05/2019 rue des Dames Blanches et rue Dernières les Monts à Rhinnes suite à l'organisation d'un fancy-fair
- NAMUR
- 26-03-2019 Mesures de circulation et de stationnement dans divers tronçons de lames suite à l'organisation du 361ème Rallye de Wallonie
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation sur une seule bande sur chaque axe au feu lumineux pendant une nuit entre le 08 et 12/04/2019 au carrefour de la rue de Gembloux et la Chaussée de Perwez suite à la réfection d'une voirie à Saint-Servais
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 20/04/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à la Journée du Folklore et des Traditions namuroises
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 25/04/2019 Route de Hannut à Bouge, du 23/04 au 03/05/2019 Mauvais Tri/Mvaisis Tri à Malonne et rue Asy-Moulin à Namur suite à la pose de gaines pour le réseau de télécommunication
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement au chem piéton et de circulation sur une bande du 23 au 29/04/2019 rue René Delory à Belgrade et Fond de Malonne à Malonne suite à des raccords gaz
 - 01-04-2019 Mesures de circulation de min 3M du 23/04 au 03/05/2019 rue de Loyers à Lèves-sur-Meuse suite à la pose de poteaux pour le réseau de télécommunication
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement au chemin piéton Chaussée de Dinant les 29 et 30/04/2019 suite à la réparation d'un écouvillage
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 04/05/2019 Place Saint-Aubain le long des immeubles côté rue J. Saintraint suite à l'organisation d'une réunion
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10 à 16h au 12/05/2019 12h Esplanade de la Citadelle sur les parties en tarmac devant les gradins et en dolomie suite à l'organisation d'un événement
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement le 10/05/2019 rue J. Billiard sur 9 emplacements côté théâtre et sur le parking Rogier de 8 à 20h sur 40 emplacements et de 13 à 20h sur 20 emplacements supp suite à l'organisation d'un spectacle au Théâtre de Namur
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement le 11/05/2019 rue J. Billiard sur une 20taine d'emplacements suite à l'organisation d'une festivité
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement le 11/05/2019 Place Saint-Aubain sur une 20taine d'emplacements à proximité immédiate du Palais provincial suite à l'organisation d'une réunion au Palais provincial
 - 01-04-2019 Mesures de circulation les 11 et 12/05/2019 rue des Fosses entre les rues Commandant Mateme et des Tombales et dans ce sens suite à l'organisation d'un événement à Temploux
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement le 16/05/2019 rue des Curmes suite à l'organisation de portes ouvertes dans une école
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 19/05/2019 rue Ponty suite à l'organisation d'une fête de quartier
 - 01-04-2019 Mesures de circulation le 19/05/2019 rues Grande, des Troènes et du Méréchal (à double sens) suite à l'organisation de la fête d'une école communale à Wierde
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement les 22 et 23/05/2019 rue Fond des Bas Prés entre la sortie de l'atelier SNCB et l'Avenue de Tabora côté gauchet et sur le pt parking en épis sous les arbres près de l'Av Sargent Vriboff
 - 01-04-2019 et Avenue de Tabora entre les rues Fond des Bas Prés et des Souchets côté gauche suite à l'organisation d'un salon à Namur Expo
- 01-04-2019 Mesures de stationnement le 25/05/2019 Chemin de la Carocole sur une 15taine d'emplacements à hauteur du cimetière suite à l'organisation d'une cérémonie commémorative à La Plante
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 26/05 à 6h au 12/06/2019 24h Place de la Patinoire et du 26/05 à 6h au 16/06/2019 20h rue de la Gare Fleuris suite à l'installation de métiers forains lors de festivités jambouises
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 30/05/2019 dans divers tronçons de Jambes suite à l'organisation du marché de l'Ascension
 - 01-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 27/05 au 03/06/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation de Namur en Mai
 - 01-04-2019 Mesures de stationnement au chemin piéton et de circulation de min 3M rue du Clinchamp du 09 au 12/04/2019 suite à des fouilles téléphoniques à Malonne
 - 02-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande au chem piéton du 03 au 07/04/2019 Place de la Station concernant le dernier arrêt de bus à l'angle de la gare et de l'ancienne poste, lequel sera supprimé suite à la démolition de l'ancienne poste
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation au chemin piéton rue des Ursulines du 08 au 19/04/2019 suite à la pose de câbles électriques
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement au chem piéton du 08/04 au 03/05/2019 Chaussée de Waterloo et la circulation ne pourra être impactée suite à la pose de bacs et gaines de fibre optique à Saint-Servais
 - 02-04-2019 Mesures de stationnement au chem piéton du 09 au 30/04/2019 entre 9 et 15h30 et de circulation sur une seule bande Chaussée de Marche suite à un raccordement téléphonique à Erpent
 - 03-04-2019 Mesures du 08 au 10/04/2019 à Belgrade de stationnement au chem piéton et de circulation Avenue J. Abres et la rue des Renoncules "voies sans issue" au départ de la rue des Fraiseurs ; à Loyers de stationnement Comognes de Loyers sur le parking du terrain de foot suite au remplacement de poteaux électriques
- 03-04-2019 Mesures de circulation de min 3M au chem piéton du 08 au 26/04/2019 rues des Bouchers et du Pont suite à la pose de câbles électriques
 - 03-04-2019 Mesures du 10/04 au 03/05/2019 de stationnement au chem piéton et de circulation Chaussée de Waterloo à St-Servais; de stationnement au chem piéton sur une seule bande av chem piéton rue de l'industrie à St-Ser
 - 03-04-2019 Mesures de circulation de min 3M au chem piéton rue J. Chalou à St-Servais; de circulation dans les 2éms Avenue Sargent Vriboff à St-Servais et de stationnement Place Wierzt suite à la pose de bacs fibre optique
 - 03-04-2019 Mesures de stationnement les 15 et 16/04/2019 rue J. Saintraint et un n° d'habitation et un n° d'habitation à son carrefour av la rue du Collège suite au démontage d'une grue

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES DES BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 09-04-2019 Mesures de "voies sans issue" le 15/04/2019 rue de l'Arsehal entre la rue du Séminaire et l'entrée du parking de l'Arsehal et la rue du Séminaire entre le bd Frère Orban et la rue de l'Arsehal suite au nettoyage de corniches à l'Université de Namur
- 09-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande Route de Hamont côté opposé à un n° d'habitation suite au placement d'une armoire BT à Boninne
- 09-04-2019 Mesures de circulation dans les 2 sens av chem piéton et de 9 à 15h30 sur une seule bande av lumineux Chaussée de Louvain av la Chêssée e Louvain du 15 au 30/04/2019
- 04-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande durant 5 J entre le 08 et 19/04/2019 Av Prince de Liège à Jambes dans les sens Jambes/Andenne et Chêssée de Waterloo devant la Place Hostedon à St-Servais suite au remplacement de trapillons
- 04-04-2019 Mesures de circulation de manière intermittente le 12/04/2019 et sur une seule bande rue de Jausse suite à l'abattage d'arbres à Wierde
- 05-04-2019 Mesures de stationnement le 06/04/2019 Square Léopold suite à l'organisation du printemps Citeyen
- 05-04-2019 Mesures de modification de l'arrêté 402/000/405 du 25/03/2019 concernant le stationnement le 09/04/2019 rue du Fort de Suarlée suite à la radiation de branchements gaz et électriques à Bouge
- 05-04-2019 Mesures de circulation av chem piéton du 15/04 au 03/05/2019 rue de Sardanson suite à la radiation de branchements gaz et électriques à Bouge
- 05-04-2019 Mesures durant 4 J entre le 08 et 19/04/2019 Avenue Léopold I mesures de stationnement de part et d'autre de la voirie et de circulation dans les 2 sens et si nécessaire de circulation sur une seule bande av feu lumineux suite à la réfection de voirie
- 05-04-2019 Mesures du 17/04 au 10/05/2019 de circulation av chem piéton et sur une seule bande rue de Bèze en Bourgogne ; de circulation de min 3M av chem piéton rue des Combattants de Bèze av la rue de Bèze en Bourgogne et si nécessaire "voies sans issue" suite à des branchements gaz et l
- 05-04-2019 Mesures de stationnement rue Pâpin le long d'un Institut le 26/04/2019 de 18h à 19h le lendemain et le 27/04/2019 de 16 à 3h le lendemain suite à l'organisation d'un Festival Rock
- 05-04-2019 Mesures de circulation le 05/05/2019 Chemin les Tombes et rue Bois de Lahaut entre les chemins Gayet et les Tombes suite à l'organisation d'un jogging
- 05-04-2019 Mesures de circulation le 18/05/2019 rue du Qual sur le parking sous le pont du chemin de fer (carte mesures est prise à titre exceptionnel) suite à un rassemblement de voitures de collections
- 05-04-2019 Mesures de stationnement le 23/04/2019 Chaussée de Waterloo suite à la pose de bacs et gaines fibre optique à Saint-Servais
- 05-04-2019 Mesures de stationnement du 23 au 30/04/2019 dans divers tronçons de Wallonne, Namur et Saint-Servais pour des raccordements d'eau
- 05-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 30/04 au 10/05/2019 Chaussée de Dinant suite à la pose de gaines de télécommunication à Wépion
- 05-04-2019 Mesures de stationnement du 11/04 au 20/06/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à la pose de gaines téléphoniques
- 05-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 11/04/2019 concernant la circulation et le stationnement dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation de Namur en Mai
- 05-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 402/017/468 du 01/04/2019 concernant la circulation et le stationnement dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation des traditionnelles festivités du 1er mai
- 05-04-2019 Mesures de stationnement Pl d'Hastedon, Quai de Macéuse, Av de Tabors (côté Sambre), et rues de l'Armée Grouchy et Salzinnes-les-Moulins suite à l'organisation des traditionnelles festivités du 1er mai
- 08-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande dans chaque sens sur la N4 entre Belgrade et Suarlée suite à la réfection de filets d'eau
- 08-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement "voies sans issue" Chaussée de Charleroi au départ du rond-point de la maternité et de circulation Place du 8 Mai le 10/04/2019, de circulation et de stationnement "voies sans issue" rue Patenier au départ de la Place Wiertz et du rond-point de la maternité suite au déplacement de câbles électriques
- 10-04-2019 Mesures de circulation le 8 Mai le 14/04/2019, les véhicules de + de 3.5T sont interdits au départ de la Place Wiertz et du rond-point de la maternité suite au déplacement de câbles électriques
- 10-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande av feu lumineux Chaussée de Louvain et rue Noble-Dame des Champs à Champion du 15/04 au 03/05/2019 de 9 à 15h30 suite au remplacement des fils et feux tricolores et de la rénovation du passage piétons
- 11-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton du 16 au 19/04/2019 Avenue Sergeant Vriboff suite à un raccordement d'égoût
- 11-04-2019 Mesures de stationnement le 17/04/2019 dans les rues à proximité du Parlement de Wallonie suite à l'organisation d'un rassemblement pour la Journée internationale des Luites paysannes devant l'édit Parlement
- 11-04-2019 Mesures de stationnement le 17/04/2019 dans les rues à proximité du Parc Astrid et du Curé Hiermaux suite à la pose de bacs de fibre optique à Saint-Servais
- 12-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation sur une seule bande rue du Bouquet, des Trois Piliers et du Curé Hiermaux suite à la pose de bacs de fibre optique à Saint-Servais
- 15-04-2019 Mesures de circulation les 16 et 17/04/2019 rue Patenier dans le sens Chaussée de Charleroi/Place Wiertz suite à la réfection d'une voirie
- 15-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation dans chaque sens du 18/04 au 17/05/2019 Route de Hannut suite à la pose de fibre optique à Bouge
- 15-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement "voies sans issue" du 18 au 21/04/2019 rue des Vieux suite à des travaux sur un passage à niveau à Nantinne
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 18 au 26/04/2019 Boulevard de la Meuse suite à la pose de gaines à Jambes
- 16-04-2019 Mesures de stationnement le 21/04/2019 Parc Astrid sur l'ancien terrain de basket suite à la présence d'un point presse à Jambes
- 16-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement "voies sans issue" le 21/04/2019 Parc Astrid au départ de l'Av du Gêtra J Matriere et de l'Esplanade F. Laloux suite à un tournage d'un clip vidéo à Jambes
- 16-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 22/04/2019 Terre au Baur entre une habitation et la rue de la Fontaine suite à l'organisation d'une chasse aux œufs à Cognelée
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue des Phlox à son carrefour av la rue des Pieds d'Alouettes à Naninne suite à la pose de fibre optique
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 23/04 au 17/05/2019 rue H. Blès entre l'Av Val St-Georges et rue de l'Abbaye entre une habitation et rue H. Pilas suite à la pose de bacs et gaines fibre optique
- 16-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 22/04/2019 Avenue du Val Saint-Georges sur une 40taine de M au départ de la rue O. de Houwen vers la Chaussée de Charleroi suite à l'installation d'un arrêt de bus provisoire
- 16-04-2019 Mesures de stationnement le 23/04/2019 rue Saint-Donat entre les rues R. Museux et de l'Industrie et vice-versa suite au passage d'un convoi exceptionnel à St-Servais
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton rue DG Bayer entre les rues G. Delfmet et de l'Industrie et vice-versa suite au passage d'un convoi exceptionnel à St-Servais
- 16-04-2019 suite à un terrassement pour la pose d'une extension d'eau du 23/04 au 03/05/2019
- 16-04-2019 Mesures de circulation du 23/04 au 10/05/2019 rue de la Polesse suite à la pose d'un égoûtage à Bouge
- 15-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande du 23/04 au 03/05/2019 Avenue Comte de Smet de Nayer dans le sens Bvd Cauchy/Pront des Ardennes suite au remplacement d'un poteau
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue E. Delahaut du 23/04 au 10/05/2019 suite à des branchements gaz et électriques à Bouge
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue E. Delahaut du 23/04 au 10/05/2019 suite à des branchements gaz et électriques à Bouge
- 16-04-2019 Mesures de stationnement Place A. Rijckmans les 25 et 26/04/2019 suite à l'organisation d'un salon à Namur Expo
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue J. Lemineur du 23/04 au 03/05/2019 suite à des raccordements de télédistribution
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 23 au 26/04/2019 rue des Brasseur avec la rue du Président suite à la mise sous gaz d'une nouvelle canalisation
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation sur une seule bande du 23/04 au 31/05/2019 rue des Musosols entre une habitation et la Place Notre-Dame de la Paix et vice-versa suite à un terrassement d'une tranchée impétrant à Erpent
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation du 11/04/2019 concernant un raccordement à l'égout à l'Avenue Sergeant Vriboff
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3 M du 23/04 au 10/05/2019 rue du Grand Tige entre l'Allée Verte et l'Avenue des Anciens suite à la pose d'une conduite de gaz à Erpent
- 16-04-2019 Mesures de circulation le 23 OU le 25/04/2019 rue JB Brabant sur la bande de tour à gauche vers la rue du Lombard suite à des travaux dans une chambre de visite pour le réseau téléphonique
- 16-04-2019 Mesures de stationnement rue des Dumes Baluche sur 25M à hauteur de l'entrée de l'école le 24/04/2018 de 12h30 à 17h et les 25 et 28/04/2019 de 8 à 20h suite à une livraison de matériel dans le cadre d'un Rock Festival
- 16-04-2019 Mesures d'abrogation concernant la circulation du 25 au 29/04/2019 rue Mazy entre les rues Commandant Tilet et de la Croix Rouge suite au sens unique restauré et limité dans le cadre de l'organisation du Rallye de Wallonie à Jambes
- 16-04-2019 Mesures de circulation le 25/04/2019 rue Bossimé entre le Chemin du Mirador et la rue de Mabarset suite à un spécial test dans le cadre du Rallye de Wallonie à Loyers
- 16-04-2019 Mesures de stationnement rues Joseph Saintrair devant certaines habitations les 27 et 28/04/2019 suite à un événement
- 16-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton du 29/04 au 03/05/2019 rue de Francken ; de circulation sur une seule bande av chem piéton du 30/04 au 03/05/2019 rue de Bèze en Bourgogne
- 16-04-2019 et de stationnement av chem piéton du 02 au 08/05/2019 Av de la Patrelle suite à des terrassements pour des raccordements d'eau
- 16-04-2019 Mesures le 04/05/2019 Drève du Parc d'Erpent concernant le stationnement sur le parking à son carrefour avec la rue des Aubépines et la circulation entre les rues de la Pavée et des Aubépines
- 16-04-2019 Mesures de stationnement du 03 au 05/05/2019 Champ-Ha sur la voirie et sur le parking suite à un Tournoi du Maquet à Malonne
- 16-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation Cognies de Jambes le 04/05/2019 suite à l'organisation de la brocante du Petit Ry à Jambes
- 16-04-2019 Mesures les 04 et 05/05/2019 concernant le stationnement et la circulation dans diverses rues du Centre Ville suite à l'organisation de la braderie
- 16-04-2019 Mesures de stationnement le 05/05/2019 de 12 à 18h et le 16/06/2019 de 10h à 18h Place Saint-Aubain suite à l'organisation de concerts à la cathédrale dans le cadre d'un Festival
- 16-04-2019 Mesures de stationnement du 06 au 09/05/2019 rue Dalbaux entre un immeuble et le Bvd Cauchy et vice-versa suite aux portes ouvertes d'un Centre
- 17-04-2019 Mesures de circulation le 24/04/2019 rue de Baucce dans le sens chemin aux Tables/rue du Dévarsoir suite à un contrôle routier pour les poids lourds
- 17-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 24/04 au 17/05/2019 rue du Beau-Vallon et de la Chenninée suite à la pose de bacs et gaines de fibres optiques pour le réseau téléphonique
- 17-04-2019 Mesures de stationnement les 25 et 26/04/2019 Place J. Charlotte et Avenue du Bourgmestre J. Materne à Jambes et rue M. Bourtonbourr et Avenue Albert 1er à Namur suite à des interventions dans des chambres de visites
- 17-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 402/017/417 du 26/03/2019 concernant les mesures de circulation et de stationnement du 20 au 20/03/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation d'un événement
- 18-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation de min 3M du 24 au 26/04/2019 rue Fr Boives suite à l'installation d'une grue dans le cadre d'une réfection de toiture à Vadrin
- 18-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement "voies sans issue" du 24 au 26/04/2019 rue du Bord du Bois suite au remplacement d'un poteau électrique à Dava
- 18-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement Place Saint-Aubain, rue Notre-Dame, au pied de la Châdelle et Place Kegeljan le 25/04/2019 suite à l'organisation d'une marche pour le climat
- 18-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton du 25/04 au 17/05/2019 Place de l'École des Cadets et rue Notre-Dame à Namur, rue Nanon à Saint-Servais et voies sans issue rue du Couvent à Jambes suite à des branchements de gaz et d'électricité
- 18-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 26/04 au 14/05/2019 rue P. Depoortere suite à des branchements de gaz et d'électricité à Champion
- 18-04-2019 Mesures de circulation pour les piétons et de circulation sur une seule bande dans le sens Namur/Saint-Servais du 23 au 26/04/2019 Avenue des Combattants suite à un terrassement pour la construction d'un Immeuble de bureaux

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGEMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 18-04-2019 Mesures de circulation le 26/04/2019 rue des Brassures entre les rues du Pont et du Bailly suite à l'organisation d'un anniversaire d'un établissement
- 18-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 29/04 au 10/05/2019 Avenue Baron de Lhoneux à Jambes et Bassus-Calegnés à Malonne suite à la pose de gaines pour le réseau de télécommunications
- 18-04-2019 Mesures du 29/04 au 12/07/2019 rel au stationnement av chem piéton et à la circulation de min 3M entre 9 et 15h30 Av F. Golemeux et rue de Broennes, de la Dodane, des Brassurus, J. Billart et d'Harscamp, de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue Grandge et les tranchées devront être rebouchées et les véhicules de chantier déplacés de même que pour l'installation du marché hebdomadaire. Le chantier sera maintenu et les livraisons s'effectueront durant les heures d'ouverture du piétonnier mais suite à Namur en Mai, les travaux ne pourront être réalisés entre les 30/05 et 01/06/2019
- 19-04-2019 Mesures du 29/04 au 21/05/2019 concernant le stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue Notre-Dame et de stationnement av chem piéton et de circulation dans les 2 sens Avenue Baron L. Huart suite à des branchements téléphoniques
- 19-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 12/05/2019 dans divers tronçons de la Ville et ses entités suite à l'organisation d'un marathon et semi-marathon
- 19-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement côté pairs les 27 et 28/04/2019 Su l'Trigie entre Al'Tchoed Ewe et rue J. Metzigne suite à l'organisation de la fête des Pâques Orthodoxes à Vedrin
- 19-04-2019 Mesures de stationnement du 30/04 au 01/05/2019 Place Monseigneur Heylen et de circulation rues Frères Biéva entre les rues R. Copette et d'Arquet dans ce sens et de stationnement et de circulation rues Artoisenaet, de Bommel, d'Arquet, Frère Biéva et sur les bretelles de la Chaussée de Louvain entre la Place Monseigneur Heylen et la rue d'Arquet et la rue du Rond-point Saint-Luc suite à l'organisation de la brocante de Bommel
- 19-04-2019 Mesures de circulation dans les 2 sens de l'Av Sergeant Vriethoff et de stationnement Place Wiertz du 06 au 15/05/2019 suite à la pose de bacs de fibre optique pour le réseau téléphonique
- 19-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 017/536 du 16/04/2019 concernant la circulation et le stationnement les 04 et 05/05/2019 rues de Fer, des Croisiers, de l'Ange, des Carmes, de Bxl et du Pont,
- 19-04-2019 de circulation rue Saint-Jacques et E. Cuvellier et de circulation inversée de la rue des Dames Blanches entre les rues de Fer et Gailliot suite à l'organisation de la braderie
- 19-04-2019 Mesures de stationnement le 05/05/2019 rue A. Delonnoy suite à l'organisation d'un jogging
- 19-04-2019 Mesures de stationnement et d'intervention sur la zone réservée aux bus entre la rue 55-Luc uniquement entre 9 et 15h30 les 02 et 03/05/2019 suite à la pose de câbles aériens à Bouge
- 19-04-2019 Mesures de stationnement les 06 et 07/05/2019 Chaussée de Louvain sur le pont enjambant l'E411 suite au passage d'un convoi exceptionnel à Champion
- 19-04-2019 Mesures de stationnement le 07/05/2019 Boulevard Frère Orban entre la rue du Séminaire et l'entrée de l'amphithéâtre et de ce côté suite à l'organisation d'un événement
- 19-04-2019 Mesures de stationnement le 10/05/2019 rue J. Colson suite à l'organisation d'une inauguration
- 19-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 13 au 15/05/2019 Fond de Bouge suite à des fouilles pour le réseau téléphonique à Vedrin
- 19-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M du 09 au 17/05/2019 Route des Forts suite à la pose de gaines pour le réseau de télécommunication à Wépion
- 19-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation sur la partie en dolomite et sur la partie en tarmac devant les gradins du 12 au 22/05/2019 suite à un événement
- 19-04-2019 Mesures de circulation le 19/05/2019 rue Georges Emmanuel entre les rues M. Héron et E. Aléaume suite à l'organisation d'une communion à Flawinne
- 19-04-2019 Mesures de stationnement les 24 et 25/05/2019 rue Bord de l'Eau sur une 50taine d'emplacements suite à l'organisation d'une inauguration
- 23-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande le 03/05/2019 Avenue Albert 1er suite au nettoyage de vitres
- 23-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation sur une bande du 26 au 30/04/2019 rue du Clair Val à Suarlée et du 03 au 15/05/2019 Av du Printemps et rue J. Durieux à Belgrade suite à des raccordements gaz
- 23-04-2019 Mesures de circulation pour les piétons du 27/04 au 31/07/2019 Avenue des Combattants et de circulation sur une seule bande de 9 à 15h30 pour les véhicules dans le sens Namur/St-Servais suite à la construction d'un immeuble de bureaux
- 23-04-2019 Mesures de stationnement sur 70 emplacements le 14/05/2019 Place J. Charlotte, sur le parking côté rue Van Opre et à proximité immédiate d'un bâtiment public suite à l'organisation d'un événement
- 23-04-2019 Mesures de circulation sur une seule bande avec feu lumineux le 26/04/2019 rue Notre-Dame du Vivier BK1170 suite à la pose d'un égotage à Marche-les-Dames
- 23-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 402/000/492 du 05/04/2019 concernant le stationnement av chem piéton rue DG Bayar entre les rues G. Defmet et Asty-Moulin et voie sans issue des rues G. Defmet et DG Bayar du 23/04 au 10/05/2019 suite à un terrassement pour la pose d'une extension d'eau
- 23-04-2019 Mesures de stationnement le 28/04/2019 rue des Souclets et sur la piste côté suite à l'organisation d'un match de foot au stade des Bas Prés
- 23-04-2019 Mesures d'ordre et de sécurité le 28/04/2019 concernant les débits de boissons Av Léopold II, Pl. A. Jilckmanns, rue Fond des Bas Prés et Avenues de Tabora et Sergeant Vriethoff lesquels seront dans l'obligation de servir les consommations dans des gobelets en plastique et en carton
- 23-04-2019 Mesures de circulation le 28/04/2019 dans le sens contraire de la course rues Fonds de Waret, Aux Ruwales, des Bigarraux et Grand-Rue suite à l'organisation d'une course cycliste
- 23-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation rues H. Lemaitre, de la Prévoyance, A. Becquet, Jupin, E. Thibaut, Place de Back-sur-Mer et Av Reine Astrid suite à la pose de bacs fibre optique du 29/04 au 24/05/2019
- 23-04-2019 Mesures de modification de l'arrêté 402/000/492 du 05/04/2019 concernant le stationnement av chem piéton et de circulation dans les 2 sens du 02 au 24/05/2019 de 9 à 15h30 Chaussée de Waterloo à Saint-Servais suite à la pose de bacs et gaines fibre optique pour le réseau téli
- 24-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 30/04 au 01/05/2019 rue du Blanc-Bois suite aux Festes d'une marche à Vedrin
- 24-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M Avenue Sart Paradis à Wépion du 08 au 24/05/2019, de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M Allée des Ormes
- 24-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton et de circulation dans les 2 sens Chemin de la Plaine du 10 au 28/05/2019 suite à des raccordements de gaz et électriques
- 24-04-2019 Mesures de stationnement du 29/04 au 03/05/2019 rue Moitiaux suite à la réparation d'une fuite d'eau à Jambes
- 24-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton du 09 au 30/05/2019 et de circulation sur 2 bandes rue F. Deneumoussier à Belgrade et Chaussée de Dinant à Namur, du 16/05 au 07/06/2019 mesures de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue des Muriers à Jambes et rue de la Pinède à Wépion et de stationnement av chem piéton et de circulation sur les 2 bandes Chaussée de Dinant à Wépion suite à des branchements gaz et électriques
- 24-04-2019 Mesures de la Pinède à Wépion et de stationnement av chem piéton et de circulation rue de l'ange du 06 au 10/05/2019 et de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue Sabimmes-Moulins du 10 au 8/05/2019 entre 9 et 15h30 suite à des traccordement gaz et électriques
- 24-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 12/05/2019 Avenue de la Plante et rue Notre-Dame suite à des journées d'exposition et de tests de vélos d'un commerce de cycles
- 24-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 402/000/555 du 19/04/2019 concernant le stationnement et la circulation du 05 au 12/05/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation d'un Marathon et semi-Marathon
- 24-04-2019 Mesures de circulation durant une nuit entre les 02 et 08/05/2019 Avenue des Combattants suite au bétonnage du radier dans le cadre de la construction d'un immeuble de bureaux
- 24-04-2019 Mesures de circulation et livraison maintenues durant les heures d'ouverture du piétonnier avec un chantier balisé et accessible aux commerces av chem piéton sécurisé du 04 au 10/05/2019 rues St-Hean, des Fossés Fleuris et du Président suite au remplacement de conduites de gaz et de reprise des raccordements clients
- 24-04-2019 Mesures de circulation rue Dachat, les 06 et 07/05/2019 à son carrefour av la Chaussée de Dinant dans les sens Chaussée de Dinant/rue des Prisonniers de Guerre et de circulation sur une seule bande av feu lumineux et de stationnement du 08 au 10/05/2019 Chaussée de Dinant suite à des travaux de réfection
- 24-04-2019 Mesures de circulation dans les 2 sens av chem piéton et si néc entre 9 et 15h30 av feu tricolore et sur une seule bande rue de Lustin à Dave et de stationnement av chem piéton et de circulation de min 3M rue de la Pinède à Wépion suite à des branchements électriques du 13 au 24
- 24-04-2019 Mesures de stationnement av chem piéton du 17 au 29/05/2019 sauf le 23/05/2019 jour du marché (où la tranchée devra être rebouchée) Avenue du Bourgmestre J. Materne suite à un raccordement au gaz
- 24-04-2019 Mesures de circulation le 24/05/2019 rue Georges Emmanuel suite à l'organisation d'une fête des voisins
- 24-04-2019 Mesures d'abrogation de l'arrêté 402/017/496 du 05/04/2019 concernant la circulation et le stationnement dans divers tronçons de la Ville suite à l'organisation de Namur en Mai
- 24-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 01/06/2019 rue CH Lamquet suite à l'organisation d'un événement à Jambes
- 24-04-2019 Mesures de stationnement le 02/06/2019 Place des Sports d'Andoy suite à un rassemblement de vespas à Wierde
- 25-04-2019 Mesures de stationnement du 03 au 05/05/2019 rue Bord de l'Eau sur 15 emplacements côté Grognon suite à l'organisation des Journées des Fiertés
- 25-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 29/04 au 10/05/2019 rues Notre Dame et Aux Vallées suite à la réfection de voirie à Marche-les-Dames
- 25-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 30/04 au 03/05/2019 rue E. Delahaute suite à un terrassement pour raccordement d'eau
- 25-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation Chaussée de Marche et rue des Myosotis du 30/04 au 28/06/2019 suite à la pose de câbles électriques et de conduites de gaz à Erpient
- 25-04-2019 Mesures de stationnement du 04 au 08/05/2019 rue Moitiaux suite à la réparation d'une fuite d'eau à Jambes
- 25-04-2019 Mesures de stationnement et de stationnement le 15/05/2019 Bd de la Meuse suite à l'organisation d'une cérémonie patriotique
- 25-04-2019 Mesures de circulation le 18/05/2019 Fond de Bouge suite à l'organisation d'une journée sportive à Bouge
- 25-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 24/05 au 30/08/2019, le 26/06/2019, le 26/07/2019 et du 15 au 16/11/2019 dans divers tronçons de la ville suite à l'organisation des Apéros Namurois
- 26-04-2019 Mesures de stationnement les 02 et 03/05/2019 Place Joséphine Charlotte suite à des interventions dans une chambre de visite à Jambes
- 26-04-2019 Mesures de stationnement le 03/05/2019 Tiennes aux Clochers à Wépion et du 03 au 08/05/2019 Avenue du Camp à Jambes et de circulation du 03 au 08/05/2019 rue de la Grotte à Suarlée suite à un terrassement pour un raccordement d'eau
- 26-04-2019 Mesures de stationnement le 03/05/2019 Chaussée de Dinant suite à la réparation d'un égotage
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 24/04/2019 rue C. Charlier suite à la pose de conduites de gaz à Flawinne
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 31/05/2019 dans divers tronçons à Wépion suite à la pose de câbles et gaines
- 26-04-2019 Mesures de stationnement du 06 au 31/05/2019 Chaussée de Charlier suite à la pose d'un câble électrique à Malonne
- 26-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation rue des Pieds d'Alouette du 08 au 29/05/2019 suite à la pose de câbles à Naninne
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 24/05/2019 Chaussée de Louvain et rue de Sardonson suite à des travaux sur un poteau électrique à Bouge

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 03/05/2019 rue du Pont suite à la pose de câbles en aérien
- 29-04-2019 Mesures de circulation le 04/05/2019 rue Maria de Dorfondot suite à la fête d'une école à Suardée
- 29-04-2019 Mesures de circulation du 06 au 14/05/2019 rue de la Bourgonne et Route de Henmur suite à la réparation d'un égoûtage à Gelbrassée
- 29-04-2019 Mesures de stationnement le 07/05/2019 Place du Palais de Justice suite au placement d'une grue sur un chantier de l'animalerie de l'Université de Namur
- 29-04-2019 Mesures de circulation du 08 au 24/05/2019 Chaussée de Marche à Erpent et Route de LLN à Rhisnes et Surairées suite à la réparation de filets d'eau
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 12/05/2019 rues des Dominicaines et L. de Hulster et sens inversé de la rue L. Higuet suite à l'organisation d'une brocante à Saint-Servais
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06/05 au 12/07/2019 Avenue Blanche de Namur, de l'Embrayage et Maria d'Artois suite à la pose de câbles et gaines téléphoniques
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 29/04 au 31/05/2019 rue des Myosotis, Place Notre-Dame de la Paix de la rue de Velaine à la rue des Myosotis et de Velaine à la place Notre-Dame de la Paix de 9 à 15h30 suite à un terrassement d'une tranchée impétrants à Erpent
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 17/05/2019 rue F. Marchand suite à un terrassement pour raccordement à l'égoût
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de stationnement du 06/05 au 12/07/2019 rues de la Tour, de Baviers, du Théâtre, E. Cuvelier et du Beffroi suite à la réalisation de la phase 1 du renouvellement du réseau électrique et de la pose de conduites de gaz
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 10/05/2019 rue des Rochettes suite à des raccordements à l'égoût et électriques à Namhine
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 10/05/2019 rue de Bonnel suite à un terrassement pour un raccordement d'eau
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 15/05/2019 Routes de Hamut et rue du Grand Feu suite à la pose de câbles en aérien à Bouge
- 29-04-2019 Mesures de stationnement les 18 et 19/05/2019 Avenue Néine Elisabeth sur une 60aine d'emplacements côté opposé au port de plaisance de Beze le long du chemin de fer suite à l'organisation d'un événement
- 29-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 25/05/2019 rue J. Colson suite à l'organisation d'une fête des voisins
- 30-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 31/05/2019 rues J. Durieux, du Saulx et du Danube suite à la pose de gaines et câbles téléphoniques à Belgrade
- 30-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 24/05/2019 Chaussée de Dinant suite à des raccordements gaz et électriques à Wépion
- 30-04-2019 Mesures de circulation du 06 au 17/05/2019 Chaussée de Louvain du 06 au 17/05/2019 suite au remplacement des fûts et des faux tricolores et de la rénovation d'un passage piétons à Champion
- 30-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 12/05/2019 Chaussée de Louvain du 09 au 15/05/2019 suite à un terrassement pour un raccordement d'eau à Champion
- 30-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 15 et 16/05/2019 rue de Dave suite à la réparation d'un égoûtage à Jambes
- 30-04-2019 Mesures de circulation durant 3 jours entre le 13 et 24/05/2019 Avenue Jean Ler suite à l'installation de radars
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 15/05/2019 Avenue J. Abras et rue des Renonculis suite au remplacement d'un poteau à Belgrade
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 16/05/2019 rue Ch Lamquet suite à des livraisons sur un chantier à Jambes
- 02-05-2019 Mesures de circulation du 13 au 24/05/2019 Route Nouvelle suite à la refction d'une voirie à Beze
- 02-05-2019 Mesures de circulation rue du Grand Feu à hauteur de la Chapelle Sainte-Rita du 18 au 26/05/2019 suite à des festivités au sanctuaire à Bouge
- 02-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 28/05/2019 rue du Lombard à la rue de l'Ecole suite à l'installation de groupes de ventilation en toiture
- 02-05-2019 Mesures de circulation les 07 et 08/05/2019 rue de la Navinne à Malonne et du 08 au 10/05/2019 rue de Névèrède à Rhisnes et rue A. de Prémorel à Wépion suite au remplacement de poteaux
- 02-05-2019 Mesures de circulation du 07 au 10/05/2019 Chaussée de Waterloo suite à la pose de bacs fibre optique à Saint-Servais
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 04/05 au 12/07/2019 rue de Copin et Place Saint-Calixte suite au renouvellement des installations pour le réseau de distribution d'eau à Jambes
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 03/05 au 07/06/2019 rue de la Chapelle d'Enhaive suite à la pose d'une conduite de gaz à Jambes
- 02-05-2019 Mesures de stationnement le 10/05/2019 Place Joséphine-Chariotte et Avenue du Bourgmestre J. Matarnes suite à des interventions dans des chambres de visites à Jambes
- 02-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2019 rue A. Delomoy suite à l'organisation de la fête d'une école à La Plante
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 27/05 au 28/06/2019 rue de Coquelet suite à un terrassement pour une tranchée impétrants
- 03-05-2019 Mesures de stationnement du 09 au 31/05/2019 rue Marie Henriette suite à la pose d'un bac téléphonique
- 03-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 24/05/2019 rue des Bas Prés suite à un terrassement pour un raccordement à l'égoût
- 03-05-2019 Mesures de stationnement les 24 et du 27 au 29/05/2019 rue Fond des Bas Prés et Avenue de Tabora suite à l'organisation d'un salon à Namur Expo
- 03-05-2019 Mesures de circulation du 06 au 24/05/2019 rue de Gembloux, de circulation et de stationnement le 07/05/2019 rue A. Ortwaens, de stationnement et de circulation le 09/05/2019 rue de Gembloux suite à la pose de bacs fibre optique à Saint-Servais
- 03-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 20/05 au 07/06/2019 rues L. Loiseau, du Travail et H. Lecocq suite à la pose de bacs fibre optique
- 03-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 20/05 au 07/06/2019 rues des Bosquets et du Travail et Avenue du Val Saint-Georges suite à la pose de bacs fibre optique
- 06-05-2019 Mesures de stationnement du 09/05 au 12/07/2019 rue du Paradis suite au renouvellement des installations pour le réseau de distribution d'eau à Jambes
- 06-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 22/05/2019 rue de Fer suite au démontage de la grue concernant la refction de l'église Saint-Joseph
- 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 29/05/2019 rue du Château de Dave suite à l'enlèvement d'un module classe dans une école de Dave
- 06-05-2019 Mesures de stationnement du 09 au 17/05/2019 sur différentes zones supplémentaires sur le parking fogier suite au montage d'une grue et des murs du sous-sol de l'accadémie
- 06-05-2019 Mesures de stationnement du 21/05 au 06/06/2019 côté opposé rue Balthazar-Florence suite à des raccordements gaz et électriques
- 06-05-2019 Mesures de stationnement sur 10M dans diverses écoles communales des entités de Namur le 26/05/2019 suite à l'organisation des élections fédérales, régionales et européennes
- 06-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 27 au 31/05/2019 rue Denis-Georges Bayar suite à la pose de gaines et de câbles aériens
- 06-05-2019 Mesures de stationnement le 26/05/2019 rue de l'Ecole suite à la fête des voisins
- 07-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 24/05 et 30/08/2019 Place de l'Ecole des Cadets, de stationnement et de circulation le 26/06/2019 Place St-Aubain, du Chapitre et du Carillon et rues J. Saintraint, Leilèvre et de stationnement et de circulation le 26/07/2019 Allée du Sac
- 07-05-2019 Av J. Materné et sur le parking de la Palmarie à Jambes et du 15 au 16/11/2019 Eplanade de la Citadelle suite à l'organisation des Aérospatiaux
- 07-05-2019 Mesures d'abrogation concernant le stationnement rue DG Bayar, la circulation et le stationnement rue G. Defmet et DG Bayar et le stationnement rues Asy Moulin et DG Bayar du 07 au 17/05/2019 site à un terrassement pour la pose d'une extension d'eau
- 07-05-2019 Mesures de circulation les 09 et 10/05/2019 Marché St-Rémy et du 16 au 17/05/2019 rue E. Cuvelier suite à la réalisation de la phase 1 du renouvellement du réseau électrique et de la pose de conduites de gaz
- 07-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10/05 au 07/06/2019 rues A. Mazy et du Père Fère suite à la pose de câbles aériens et du remplacement de poteaux à Belgrade
- 07-05-2019 Mesures de circulation les 11 et 12/05/2019 rue du Petit babin suite à l'organisation de visites d'une brasserie à Malonne
- 07-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13/05 au 12/07/2019 dans divers tronçons de la Ville suite à des raccordements clients pour le réseau téléphonique
- 07-05-2019 Mesures de circulation rue de Bauce dans le sens Chemin aux Tables/rue du Déversoir: le 17/05/2019 à Malonne suite à un contrôle routier
- 07-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation pour diverses rues à fortes densités à Belgrade et Flavinne suite au remplacement des luminaires
- 08-05-2019 Mesures de circulation les 09 et 10/05/2019 rue Duchet suite à des travaux de refction
- 08-05-2019 Mesures de circulation le 03/05/2019 de manière ponctuelle entre 9 et 15h30 Place St-Hilaire suite au déplacement des installations de chaniter du site Confluence
- 08-05-2019 Mesures de circulation du 13 au 20/05/2019 Avenue des Champs Elyées suite à la refction de voirie
- 08-05-2019 Mesures de circulation du 13 au 31/05/2019 entre 9 et 15h30 uniquement Chaussée de Marche suite à la pose de câbles électriques à Erpent
- 08-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 17/05/2019 rue Namon à St-Servais, du 16 au 17/05/2019 de stationnement et de circulation rue Fr. Bovesse à Vedrin
- 08-05-2019 et voies "sans issue" du 16 au 17/05/2019 rue du Clinchamp à Malonne et le 17/05/2019 Chemin des Trois Fortins à Malonne suite aux terrassements pour des raccordements d'eau
- 08-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 15/05 au 15/06/2019 Avenue Baron Fallon et du Tremme au Genêts et interdiction de circuler pour les piétons suite à de travaux de toiture
- 08-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation pH 1/2 journée entre les 15 et 17/05/2019 rue Montanox à Jambes et rue Salzimes-Les-Moulins et rue Pierret-Pauchet à Namur, entre le 15 et 29/05/2019 Pl Longuenesse à Vedrin, du 20 au 21/05/2019 voie sans issue pour le chemin des Trois Fortins suite à la refction de voiries
- 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 24/05/2019 AV Albert Ler et du 23/05 au 04/06/2019 rue Notre-Dame suite à des raccordements gaz et électriques
- 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation les 17 et 18/05/2019 rue de Maizeret suite à la soirée de clôture d'un Festival
- 09-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 24/05/2019 rue des Fonds de Dave et rues de la Ferme de Ronet et Leurchère à Flavinne suite à la refction de voiries

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 09-05-2019 Mesures de circulation le 12/05/2019 rues de Lustin et Jambes à Dave et rues de Dave et Pont des Ardemmes à Jambes suite à un événement
- 09-05-2019 Mesures de circulation des piétons Place Kaeligan le long du PIV du 13/05 au 14/05/2019 suite à la construction d'un tunnel
- 09-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 17/05/2019 Chaussée de Marche, de circulation de voitures et des piétons pdt 2 j entre les 16 et 23/05/2019 Avenue des Acacias et Chaussée de Marche
- 09-05-2019 Mesures de circulation pour les piétons et les cyclistes du 21 au 28/05/2019 à l'angle de la rue de Jaesse et la Chaussée de Marche à Naminas suite à l'installation de panneaux à messages variables et de caméras intelligentes
- 09-05-2019 Mesures de circulation pour les livraisons et pour les rues piétonnes du centre-ville du 14 au 27/05/2019 suite à des fouilles pour la réparation d'un câble électrique défectueux. Le chantier devra être ballisé et l'accès aux commerces ainsi que le cheminement piéton seront sécurisés
- 10-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation rue A. Ortmans le 14/05/2019 de 12h à 15h30 suite à la pose de fibre optique à Saint-Servais
- 10-05-2019 Mesures de stationnement rue Bord de l'Eau sur les emplacements cars du 13/05 au 31/12/2019 excepté le SPX et une société suite à des travaux
- 10-05-2019 Mesures de circulation du 20/05 au 21/06/2019 rue G. de Moriamé et chaussée de Charleroi suite à la pose de fibre optique à Malonne
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 14/05/2019 Avenue Gouverneur Bovesse sur 5 emplacements suite à l'organisation d'une manifestation
- 10-05-2019 Mesures de circulation concernant l'arrêté 402/013/638 du 02/05/2019 relatif à la circulation dans le sens Andenne/Jambes le 17/05/2019 Chaussée de Liège suite à l'organisation d'un marathon
- 10-05-2019 Mesures de circulation du 16 au 24/05/2019 Avenue F. Golemvaux suite à des travaux dans une chambre de visite pour le réseau téléphonique
- 10-05-2019 Mesures de stationnement du 16 au 29/05/2019 rue Nanon et Chaussée de Waterloo suite à des branchements gazs et électriques
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 27/05/2019 et les 25 et 26/05/2019 rue L. de Hulster suite à l'organisation de la fancy-fair d'une Athlétic
- 10-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 25/05/2019 rue Visart de Bocrané et Place J. Madetin suite à l'organisation d'un jogging à Temploux
- 10-05-2019 Mesures de modification concernant l'arrêté 402/017/659 du 06/05/2019 relatif à la circulation rue de l'Ecole le 26/05/2019 de 8 h à 12h suite à l'organisation d'une fête de voisins
- 10-05-2019 Mesures de modification concernant l'arrêté 402/017/659 du 02/05/2019 relatif à la circulation Avenue Jean Aar de l'Avenue Vauban et du Chemin de la Follette et la route des Canon pendant 3 jours entre le 27/05 et 14/06/2019 suite à l'installation de radar
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 02/06/2019 Place du Palais de Justice sur une 50aine d'emplacements suite à l'organisation du chapitre annuel d'une Confrérie
- 10-05-2019 Mesures de stationnement du 20/05 au 07/06/2019 rues du Beau-Vallon et de la Cheminée suite à la pose de bacs et gaines de fibres optiques
- 10-05-2019 Mesures de circulation le 02/06/2019 rue F. Colon-Bourgeois suite à l'organisation d'une fête de voisins
- 10-05-2019 Mesures de stationnement les 06 et 13/06/2019 Avenue du Bourgmestre J. Materné suite au déplacement du marché hebdomadaire de Jambes lors des festivités jamboisées
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 12/06/2019 Place St-Aubain sur une 20aine d'emplacements suite à l'organisation d'une visite guidée
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 23/06/2019 Place Saint-Aubain suite à un événement
- 10-05-2019 Mesures de stationnement le 23/06/2019 Avenue de Tabora côté Sambre suite à l'organisation d'une inauguration
- 10-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement "vois sans issue" le 20/05/2019 rue de dérivaisant au départ des chemins du Pont de Briques et du Massage suite à la pose d'un éclairage sous un pont à Jambes
- 10-05-2019 Mesures de circulation les 27 et 28/05/2019 rue du Beivédère suite à la sécurisation d'une partie d'un bâtiment menaçant de tomber
- 13-05-2019 Mesures de circulation durant 1 nuit entre les 17 et 24/05/2019 Avenue des Combattants suite au bétonnage du radier pour la construction d'un immeuble à bureaux
- 14-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement "vois sans issue" le 17/05/2019 rue Grandgagnage suite à une intervention sur une corniche dangereuse
- 14-05-2019 Mesures de circulation des piétons du 16/05 au 07/06/2019 Avenue F. Golemvaux suite à la refécution d'un trottoir
- 14-05-2019 Mesures de circulation le 17/05/2019 rue de Fer ou chemin piéton rue Moncrebeau menant à la rue de Fer suite à la pose de câbles aériens
- 14-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 24/05/2019 dans divers tronçons des entités de la ville suite à des terrassements pour des raccordements d'eau
- 14-05-2019 Mesures de circulation durant 2 jours entre le 20 et 31/05/2019 suite à un raccordement à l'égout à Bouge
- 14-05-2019 Mesures de circulation du 21/05 au 07/06/2019 rue du Moulin-Somal suite à la pose de bacs et armoiré à Oelbressée
- 14-05-2019 Mesures de circulation rue de la Dordane le 24/05/2019 suite à l'organisation de la fête des voisins
- 14-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation rue E. Desseniuis le 24/05/2019 suite à l'organisation d'une soirée à Marche-les-Dames
- 14-05-2019 Mesures de station rue du Curé Hiernaux le 25/05/2019 suite à l'organisation de la fête des voisins à Saint-Servais
- 14-05-2019 Mesures de modification de l'arrêté 402/017/659 du 10/05/2019 durant 3 j entre le 27/05 et 14/06/2019 Avenue Jean Aar de l'Avenue Vauban et sur une 10aine de M épdu chemin de la Follette vers l'Av Vauban suite à l'installation de radars
- 14-05-2019 Mesures de circulation et de circulation rue des Cognassiers suite à l'organisation d'une fête de quartier à Vedrin
- 14-05-2019 Mesures de circulation le 31/05/2019 rue du Perseau suite à l'organisation de la fête des voisins à Wierde
- 14-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation le 02/06/2019 rue du Blanc-Bois suite à une brocante à Vedrin
- 15-05-2019 Mesures de stationnement le 21/05/2019 entre 9h et 15h30 et de circulation Avenue M. Gourdin suite au remplacement d'un poteau à belgrade
- 15-05-2019 Mesures de circulation les 22 et 23/05/2019 rue Bord de l'Eau et Avenues Reine Astrid, Baron L. Huart, Baron de Moreau et de la Plante suite au remplacement de luminaire Led défectueux sur des poteaux d'éclairage public
- 15-05-2019 Mesures d'annulation relatives à un événement de l'arrêté 402/017/704 du 10/05/2019
- 15-05-2019 Mesures de stationnement le 25/05/2019 Place Notre-Dame-de-la-Paix suite à l'organisation d'une excursion à Erpent
- 15-05-2019 Mesures de stationnement les 21 et 22/05/2019 Chemin du Bienvenu suite à la construction d'une nouvelle cabine électrique
- 15-05-2019 Mesures de circulation et stationnement "vois sans issue" le 22/05/2019 Val des Rois suite à l'organisation d'une fête des voisins
- 15-05-2019 Mesures de circulation les 24 et 25/05/2019 Av de Calles et rue du Blanc-Bols suite à l'organisation d'une fête de village à Vedrin
- 15-05-2019 Mesures de circulation du 20/05 au 12/07/2019 rue H. Biès suite à la pose de câbles et gaines à Namur
- 09HEY
- 05-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue Saint Martin dans les 2 sens depuis son carrefour avec la rue d'Hodoumont jusqu'à son carrefour avec la rue de Filée du 08 au 19/04/2019 suite à des travaux de refécution du mur du cimetière de l'église de Joffet
- 10-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue des Essarts dans les 2 sens depuis son carrefour avec la Haute Golette jusqu'à son carrefour avec la rue de la Source le 15/04/2019 suite à l'abattage d'arbres
- 26-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rues Godin, Drally entre le 08 et 10/05/2019 suite à des travaux de pose de racleage, reprofilage, compactage et asphaltage pour des travaux d'égouttage
- 29-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue Drally entre le 08 et 10/05/2019 suite à des travaux de pose de racleage, reprofilage, compactage et asphaltage pour des travaux d'égouttage
- 30-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 09/05/2019 dans divers tronçons de la commune suite à l'organisation du tournage d'un court métrage
- 07-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 12/05/2019 dans divers tronçons de la commune suite à l'organisation du tournage d'un court métrage
- ONHAYE
- 18-03-2019 Mesures de circulation et de stationnement sur divers tronçons de la Mollignée le 24/03/2019 suite à l'organisation du Rallye des Ardennes
- 18-03-2019 Mesures de circulation le 23/03/2019 rue Saint-Roch suite à des travaux de raccordement à l'égouttage
- 20-05-2019 Mesures de circulation en alternance à 50kms/h avec feux tricolores du 20 au 31/03/2019 sur la RN936 rue Fond de Focueux BK16.500 à BK 16.000 suite à des travaux de démontage d'arbres
- 20-09-2019 Mesures de circulation du 25 au 29/09/2019 rue du Bois à Falais suite à des travaux d'aménagement de la rampe d'accès d'un terrain privé
- 29-03-2019 Mesures de circulation en alternance à 50kms/h du 04/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rues Delhayé Crépin, Deicour, E. Collard et Nassout suite à des travaux de remplacement d'un poteau téléphonique
- 02-04-2019 Mesures de circulation en alternance avec feux tricolores du 22/04 au 03/05/2019 rue M. Franchet d'Esperey suite à des travaux de placement d'une cabine électrique
- 02-04-2019 Mesures de circulation le 12/04/2019 Quartier Saint-Pierre à Serville suite à des travaux de placement d'une cabine électrique
- 02-04-2019 Mesures de circulation dans les 2 sens les 27 et 28/04/2019 Chemin du Crucifix à Falais suite à l'organisation d'une fête de famille
- 02-04-2019 Mesures de stationnement et de circulation dans les 2 sens rue des Ruelles le 28/04/2019 suite à l'organisation de la chasse aux œufs
- 08-04-2019 Mesures de circulation du 08/04 au 31/05/2019 à 30 kms/h en alternance av feux tricolores sur la RN936 Onhaye/Dinant au contrôle technique jusqu'à la limite avec Dinant suite à des travaux d'installation élec de la nouvelle liaison HTS PO Hastière PO/Dinant et liaison FO Onhaye/Di
- 11-04-2019 Mesures de circulation du 12 au 15/04/2019 rue du Beau-Site suite à la construction d'une habitation
- 11-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement Place Collignon et au terrain de la balle pelote à sommière le 30/04/2019 suite au stationnement d'un camion

POLICE DES COMMUNES - ORDONNANCES des BOURGMESTRES - Bulletin provincial N°5 - 2019

- 15-04-2019 Mesures de circulation en sens unique rue du Forbot avec la rue du Beau Site jusqu'à la rue de Lemne et de stationnement côté gauche de la voirie le 26/03/2019 suite à l'organisation de la Coupe de la Province
- 15-04-2019 Mesures de circulation rue du Beau Site du 16/04/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à la construction d'une maison
- 16-04-2019 Mesures de circulation en sens unique rue du Forbot avec la rue du Beau Site jusqu'à la rue de Lemne et de stationnement côté gauche de la voirie les 04 et 05/05/2019 suite à l'organisation d'un challenge
- ROCHFORSI
- 04-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 15/04/2019 rue de la Homme à Jemelle sur le parking à l'arrière d'une salle suite à l'organisation d'un tournoi de pétanque
- 04-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement le 14/04/2019 rue de la Passerelle y compris les parkings adjoints le terrain de foot suite à l'organisation d'une brocante
- 04-04-2019 Mesures de stationnement le 14/04/2019 rue des Ecuriels sur l'accroissement opposé aux habitations depuis la rue des Mézanges jusqu'à l'Avenue du Rond-point et de circulation Avenue du Rond-point et le rond du Roi et rue des Ecuriels entre la rue des Mézanges et l'Av du Rond-point et Av du Rond-point uniquement en direction de la rue Gouverneur Grusfin suite à l'organisation d'une randonnée
- 04-04-2019 Mesures de circulation le 21/04/2019 pour l'accès au parc des Roches près du terrain de foot suite à l'organisation d'une chasse aux œufs
- 04-04-2019 Mesures de circulation les 19 et 20/04/2019 rue St Antoine entre la rue du petit bois et la place d'Havrenne et une habitation et sur la voirie empierrée reliant Havrenne à l'Abbaye St Rémy entre la Isibre du bois et la place d'Havrenne suite à l'organisation d'un jogging
- 25-04-2019 Mesures de circulation les 04 et 05/05/2019 rue des Maronniers entre le passage à niveau et l'accès à la pâture à l'usage de parking suite à l'organisation d'une manifestation publique en plein air
- 26-04-2019 Mesures de stationnement le 04/05/2019 rue du Hablieu, Place Albert 1er et Avenue de Forest suite à l'organisation de l'exposition de véhicules anciens
- 29-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement les 10 et 11/05/2019 rue des Jardins sur tout le parking du hall omnisports à Jemelle suite à des randonnées pour cycloboulistes
- 29-04-2019 Mesures de circulation les 18 et 19/05/2019 rue des Falizes suite à la fête des voisins
- 06-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement dans la délimitation de la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant le Festival International du Rêre du 14/05 au 02/06/2019
- 07-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 13/05/2019 rue de la Homme sur les parkings "Maison Motex" et celui à l'arrière de la dite Maison suite à un tournoi de pétanque à Jemelle
- 08-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 13/05 au 30/09/2020 rue des Sarrazins à Han-sur-Lesse suite à des travaux
- 13-05-2019 Mesures de circulation le 25/05/2019 Avenue Montival suite à la fête des voisins
- 13-05-2019 Mesures de stationnement le 26/05/2019 rue de l'Eglise à Rochefort, rue J. Lamotte à Han-sur-Lesse et Place des Déportés à l'organisation dans le cadre des élections législatives, fédérales et européennes
- 13-05-2019 Mesures de circulation le 18/05/2019 dans divers tronçons d'Eprave suite à l'organisation d'une course pédestre
- WALCOURT
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 16/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rue des Minières à Fraire suite à une ouverture en trottoir
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 11/04/2019 jusqu'à la fin des travaux Allée J. Kennedy à Chastrès suite à une ouverture en trottoir
- 02-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 08/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rue Wayaux à Chastrès suite à des travaux de terrassements en bord de voirie pour de nouveaux raccordements
- 05-04-2019 Mesures de stationnement Place de l'Hôtel de Ville, îlot central le 08/04/2019 suite à l'organisation d'un enterrement
- 11-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue Tavart à Castillon du 23/04/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à des travaux de terrassements en accotement
- 12-04-2019 Mesures de stationnement sur la place communale à Tardienne du 30/04 au 08/05/2019 suite au placement des forains à l'occasion de la marche
- 16-04-2019 Mesures de stationnement rue du Paradis à Thy-le-Château du 23 au 26/04/2019 suite au placement d'une camionnette pour travaux sur portes et châssis
- 16-04-2019 Mesures de circulation en alternance et de stationnement du 17/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rue des Baux suite à des travaux de réparation de fuite
- 16-04-2019 Mesures de stationnement du 17/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rue St Antoine à Somme suite à des travaux de terrassements en accotement
- 16-04-2019 Mesures de circulation les 04, 11, 17, 18 et 24/05/2019 Place de l'Hôtel de Ville suite à l'organisation de mariages
- 18-04-2019 Mesures de circulation du 18/04/2019 jusqu'à la fin des travaux avec fermeture de la rue St Ghislain à Fraire suite à des travaux de terrassements en voirie pour nouveau raccordement
- 18-04-2019 Mesures de stationnement Place de l'Hôtel de Ville et Grand Place devant la Basilique le 04/05/2019 suite à l'organisation d'un mariage
- 18-04-2019 Mesures de circulation rue du Sarrazin le ve du 04/05/2019 suite à l'organisation d'un chantier portes ouvertes à Fraire
- 26-04-2019 Mesures de circulation entre le 08/05 et 31/07/2019 rue Pinchet à Yves-Gomezée suite à l'aménagement d'une rampe en acier
- 26-04-2019 Mesures de circulation et de stationnement du 29/04/2019 jusqu'à la fin des travaux rue Neuve suite à des travaux de raccordement en accotement à Yves-Gomezée
- 02-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation Grand'Routte à Lanefle suite à des travaux pour le réseau électrique du 06/05/2019 jusqu'à la fin des travaux
- 02-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue Mistrabu à Puy du 15/05/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à des travaux pour le réseau électrique
- 03-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue Les Tilleuls pendant un mois suite au placement d'un échafaudage
- 03-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation de la BK 13.1 (Carwash) jusqu'à la limite de commune vers Silenreux suite à des travaux en accotement pour le réseau électrique du 06/05/2019 jusqu'à la fin des travaux
- 08-05-2019 Mesures de stationnement et de circulation du 10/05/2019 jusqu'à la fin des travaux rue de la Thyria à Thy-le-Château suite au remplacement de câbles et placement de luminaires
- 08-05-2019 Mesures de stationnement Place St-Laurent à Yves-Gomezées une demi longueur et toute la largeur côté salle le 11/05/2019 suite à une fête d'unité
- 08-05-2019 Mesures de stationnement Place communale à Tardienne SAUF Muséobus le 10/05/2019 suite au placement dudit Muséobus pour une école communale
- 15-05-2019 Mesures de stationnement sur l'ensemble des villages de Walcourt le 25/05/2019 suite aux élections du 26/05/2019
- 17-05-2019 Mesures de circulation et de stationnement rue de l'Abreuvoir à Chastrès du 20/05/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à des travaux de réfection de chemins agricoles

COMMUNE

02011

ANHEE	Mesures de circulation rue Haute à Denée le 05/04/2019 suite à des travaux de rénovation
02-04-2019	Mesures de stationnement le 16/04/2019 rue Grande suite à un démantèlement
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 09 et 10/06/2019 Place d'Annevoie suite à l'organisation d'un événement
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 09 et 10/06/2019 rue Monseur et Place F. de Montgellier à Denée suite à l'organisation d'une brocante
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 14/04/2019 Place des Français à Haut-le-Wastia le long d'une salle suite à l'organisation de la Fête des Voisins
09-04-2019	Mesures de stationnement du 17/04 au 03/05/2019 sur ZOM de part et d'autre d'un immeuble rue de la Libération suite à des travaux de raccordement électrique
09-04-2019	Mesures de circulation du 15/04/2019 jusqu'à la fin des travaux av rétrécissement de voirie et placement d'un balisage et sur une seule bande rue du Fond à Wannant suite à des travaux de pose de câbles électriques
16-04-2019	Mesures de circulation du 19 au 26/04/2019 rue du Molin à Denée suite au placement d'un conteneur
16-04-2019	Mesures de stationnement le 30/04/2019 et le 01/05/2019 rue Grande suite au risque d'une importante fréquentation d'un commerce
16-04-2019	Mesures de stationnement les 11 et 12/05/2019 rue Gramé suite au risque d'une importante fréquentation d'un commerce
16-04-2019	Mesures de circulation le 05/05/2019 dans divers tronçons de Bioul suite au jogging annuel
23-04-2019	Mesures de circulation le 05/05/2019 rue de Sommière dans divers tronçons de Bioul suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
23-04-2019	Mesures de stationnement le 04/05/2019 rue Grande suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
23-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 06/05/2019 pour une durée d'un mois suite à des travaux de réfection de voirie
23-04-2019	Mesures de stationnement du 01 au 17/05/2019 sur ZOM de part et d'autre d'un immeuble Place Communale suite à des travaux de raccordement gaz
23-04-2019	Mesures de stationnement du 09 au 27/05/2019 sur ZOM de part et d'autre d'un immeuble rue de la Libération suite à des travaux de raccordement gaz
07-05-2019	Mesures de stationnement les 11 et 12/05/2019 le trottoir et une partie de la voirie de la rue de Fraire à Bioul suite au placement d'un camion de démantèlement
07-05-2019	Mesures de circulation du 14 au 31/05/2019 rue des Artisans à Maredret suite à la présence de containers et matériaux de construction
07-05-2019	Mesures de circulation du 13/05 au 14/06/2019 de la rue de la Libération au futur centre nautique suite à des travaux d'aménagement dudit centre
07-05-2019	Mesures de circulation du 08/05 au 31/07/2019 sur rond-point de la N551/N532 suite au passage de convoi exceptionnel et au montage d'un B1
07-05-2019	Mesures de stationnement du 15 au 31/05/2019 rue Petit sur ZOM suite à des travaux de raccordement gaz/électricité
07-05-2019	Mesures de stationnement du 22/05 au 07/06/2019 rue Ribot sur ZOM de part et d'autre d'une entrée menant à l'arrière d'un bâtiment rue Grande suite à des travaux de raccordement gaz/électricité
07-05-2019	Mesures de circulation du 11/06 au 03/07/2019 rues Rond Fossé, Chérifimont et A. Daoust suite à des travaux de réfection de voiries
07-05-2019	Mesures de circulation du 27/05/2019 Chaussée de Namur à Annevoie-Rouillon suite au remplacement d'une bouche d'incendie
07-05-2019	Mesures de circulation du 30/05/2019 pour une durée probable de 3 jours rue du Centre à Haut-le-Wastia suite à l'ouverture pour feuilles en voirie pour le réseau téléphonique
07-05-2019	Mesures de stationnement le 29/07/2019 Place G. Deconinck à Wannant suite à une cérémonie de mariage
CINEY	Mesures de stationnement le 14/05/2019 sur le parking d'une salle et de circulation et de stationnement le 16/06/2019 rue M. Morimont côté pair suite à des festivités
07-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2019 dans divers tronçons de Ciney/Heverstin suite à la brocante
08-04-2019	Mesures de circulation le 19/05/2019 dans diverses rues du quartier de Tierno suite à une balade gourmande
09-04-2019	Mesures de stationnement et de circulation le 24/06/2019 Place Roi Baudouin et sur la piste d'athlétisme au complexe suite à la 14ième Journée sportive et culturelle
FLORENNES	Mesures de stationnement les 22/05, 21/08 et 20/11/2019 Place Baurain sur 2 emplacements suite à l'organisation de la collecte de sang
02-04-2019	Mesures de stationnement du 18/04 à 12h jusqu'au 24/04/2019 Place Verte sur sa partie centrale et sur les emplacements de parking longeant la RN98 côté Place Verte et mesures de stationnement Place de l'Hôtel de Ville le 22/04/2019 de 13h30 à 15h30 sur les emplacements de parking situés sur sa partie centrale et au coin d'un immeuble suite à l'installation des terrains lors de la Fête de Piques
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 23/04 au 02/05/2019 dans divers tronçons du centre de la commune suite à l'organisation de la Foire du 1er Mai
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rues d'Omezé, du Marteau, de la Fosse et Sur-le-Mat entre la scierie et la rue de la Fosse à Morville le 22/04/2019 suite à l'organisation d'une brocante
23-04-2019	Mesures de stationnement le 04/05/2019 Grand-Place à Morialmé et de stationnement et de circulation le 07/06/2019 Place de Rosée à Rosée reliant la RN977 à la rue des Forges suite au placement du Muséeobus
23-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 15 et 16/06/2019 Place communale et rues Notre-Dame du Mont Carmel, A. Boulvin et Croix Jaquet suite à l'organisation d'une brocante dans le centre de St Aubin
23-04-2019	Mesures de circulation le 27/04/2019 rue Abbé Dessomme à Chaumont suite à une marche folklorique
23-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 19/05/2019 Place d'Hainzelle à Hainzelle suite à une brocante
30-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 29 et 30/05/2019 dans divers tronçons de Florennes suite à une brocante
14-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 01 et 02/06/2019 dans divers tronçons de Florennes suite à une Nocturne
GEDINNE	Mesures de stationnement du 23 au 27/05/2019 Grand-Place à Morialmé suite à l'organisation d'un concert et d'un barbecue géant
02-04-2019	Mesures de circulation sur le réseau Ravel reliant Gedinne Gare à Gedinne les 04, 11, 18 et 25/04/2019 suite à l'organisation de séances de tir
09-04-2019	Mesures de circulation le 13/04/2019 rue de la Centenaire de l'église à la salle des fêtes suite à l'organisation d'un souper à Willerzie
09-04-2019	Mesures de circulation avec feux tricolores du 11 au 15/04/2019 rue J. Dubois à Houdremont suite à des travaux pour le réseau électrique
09-04-2019	Mesures de circulation avec feux tricolores rue Couby à Willerzie du 09 au 11/04/2019 suite à des travaux pour le réseau électrique
11-04-2019	Mesures de circulation rue de la Croix à Bourseligne-Vieille du 15/04/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à la pose de câbles téléphoniques
23-04-2019	Mesures de circulation sur le réseau Ravel reliant Gedinne Gare à Gedinne les 02, 09, 14, 15, 16, 20, 23, 24, 27 et 30/05/2019 suite à l'organisation de séances de tir
23-04-2019	Mesures de circulation rue de Felenne le 30/04/2019 suite à l'organisation d'un souper d'une école à Bourseligne-Neuve
23-04-2019	Mesures de circulation rue de la Centenaire le 26/04/2019 suite à l'organisation d'une communion à Willerzie
23-04-2019	Mesures de circulation le 28/04/2019 rue du travail à Sart-Custinne suite à une marche gourmande
23-04-2019	Mesures de circulation rue E. Montreuil le 03/05/2019 suite à un marché de Printemps
24-04-2019	Mesures de circulation rue Grande à Venantmont du 29/04/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à la pose de câbles téléphoniques
07-05-2019	Mesures de circulation rue de Vallais à Bourseligne-Neuve du 09 au 30/05/2019 suite à des raccordements de branchements gaz et électriques
07-05-2019	Mesures de circulation rue de la Centenaire le 11/05/2019 suite à l'organisation d'un souper à Willerzie
GEVES	Mesures de circulation rues de Houde, de Houyoux et Bableuse le 17/04/2019 suite à un tournois d'un film
15-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue Petite Gesves du 22/04 au 15/05/2019 suite à des branchements d'électricité et/ou gaz
17-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue sur la Forêt à Sorée les 29 et 30/04/2019 suite à des raccordements d'eau
19-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue des Ecoles les 25 et 26/04/2019 suite à des travaux de terrassement privés à Faulx-les-Tombes
24-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue Surfont du 11 au 22/06/2019 suite à des branchements électriques
25-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue Petite du 30/04 au 03/05/2019 suite à des terrassements pour raccordements d'eau
26-04-2019	Mesures de circulation les 27 et 29/04/2019 rue de Bonneville sur 100M de part et d'autre du carrefour avec la rue des Raspaillies suite à de nombreuses visites dans le cadre d'un décès
26-04-2019	Mesures de circulation rue des Raspaillies et en sens unique depuis la rue de Bonneville vers la rue de Han et de stationnement rue des Raspaillies apdu carrefour avec la rue de Han les 27 et 29/04/2019 suite à de nombreuses visites dans le cadre d'un décès

POLICE DES COMMUNES - DELIBERATIONS DES CONS ET/OU COLL. COMMUNAUX - Bulletin provincial N°5 - 2019

26-04-2019	Mesures de circulation Chaussée de Grampomme à Faulx-les-Tombes le 26/05/2019 suite à l'organisation d'une journée de visites d'un jardin
02-05-2019	Mesures de stationnement rue Petite Gesves du 06 au 10/05/2019 suite à des travaux de terrassement pour le réseau téléphonique en abord de la voirie
03-05-2019	Mesures de circulation rue du Sabotier à Faulx-les-Tombes le 19/05/2019 suite à l'organisation d'une concentration de "trikes"
03-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement Chaussée de Grampomme les 07 et 08/05/2019 suite à l'aménagement des abords d'une propriété privée et à la réservation d'un parking pour le camion et le stockage des matériaux
03-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue des Moulins du 07 au 09/05/2019 suite au remblacement d'un poteau électrique
03-05-2019	Mesures de circulation rue Try des Pauvres entre les rues de Space et de Reppe au déviation par la rue Pont d'August le 30/06/2019 suite à l'organisation d'un motocross
07-05-2019	Mesures de circulation rue Barsu entre le carrefour et le carrefour de la N946 à Franseffe le 24/05/2019 suite à l'inauguration du parc éolien
07-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue Surhuy du 20/05 au 05/06/2019 suite à des raccordements de branchements électriques
08-05-2019	Mesures de circulation et de stationnement Route d'Andenne à Faulx-les-Tombes du 17 au 24/05/2019 suite à des raccordements d'eau
08-05-2019	Mesures de stationnement et de circulation rue Petite Gesves du 17 au 24/05/2019 suite à des travaux de terrassement pour des raccordements d'eau
08-05-2019	Mesures de circulation rue du Chaurif à la rue du Haras jusqu'à la rue Feu Saint-Anne du 07 au 10/06/2019 suite à la Fête des Voisins
09-05-2019	Mesures de stationnement le 29/06/2019 sur le parking à l'arrière de la maison communale entre la plaine de jeux et le Hall de sports suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
09-05-2019	Mesures de circulation rue de la Salle à Haut-le-Bois le 07/06/2019 suite à une réception privée
09-05-2019	Mesures de circulation du 30/05 au 03/06/2019 rue des Raspailles, de Strud, Al Cassette, de Han, de Muache et Route d'Andenne le 02/06/2019 suite à une brocante dans le cadre de la kermesse annuelle à Strud-Halhinne
10-05-2019	Mesures de stationnement le 25/05/2019 sur le parking devant l'église (parvis) suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage à Faulx-les-Tombes
SEMBOLOUX	Mesures de circulation rue Try des Pauvres entre les rues de Space et de Reppe au déviation par la rue Pont d'August le 29/06/2019 suite à l'organisation d'un motocross
27-03-2019	Mesures de ratification de l'arrêt de police du 11/03/2019 concernant l'affichage électoral pour les élections européennes, fédérales et régionales du 26/05/2019
GESVES	
13-02-2019	Mesures de circulation et de stationnement dans divers tronçons autour de la rue de Sierpont suite à l'organisation d'une brocante le 07/04/2019
01-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement Route d'Andenne avec les rues de Gesves et de la Belgique à Faulx-les-Tombes les 01 et 02/04/2019 suite à des travaux d'adduction d'eau
02-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue de la Pologne à Faulx-les-Tombes du 01 au 03/04/2019 suite à des travaux d'adduction d'eau
02-04-2019	Mesures de stationnement sur l'emplacement réservé du parking de l'Église à Haut-Bois tous les vendredis de 17h30 à 21h30 suite à l'installation d'une frieterie ambulante
02-04-2019	Mesures de stationnement sur l'emplacement réservé, Place de l'Église à Sorée tous les samedis de 17h30 à 21h30 suite à l'installation d'une frieterie ambulante
02-04-2019	Mesures de circulation Route de Jausse à la Chaussée de Grampomme sur la N942 jusqu'au rond point rue du Commerce à Faulx-les-Tombes le 03/04/2019 suite à l'organisation d'un tourage de film
02-04-2019	Mesures de circulation Route de Jausse à la Chaussée de Grampomme sur la N942 jusqu'au rond point rue du Commerce à Faulx-les-Tombes le 06/04/2019 suite à l'organisation d'une fête de famille
02-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue de l'Abbaye avec la rue des Ecoles et la Chaussée de Grampomme à Faulx-les-Tombes le 18/04/2019 suite à des travaux d'abattage d'arbres
02-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue de Hoëte avec les rues du Houyoux et Bableuse le 18/04/2019 suite à des travaux de raccordement d'eau
03-04-2019	Mesures de circulation rue de la Salle à Haut-Bois le 05/05/2019 suite à l'organisation d'une réception privée
03-04-2019	Mesures de circulation rue du Rond Bois à Sorée le 28/04/2019 suite à l'organisation d'une manifestation équestre
03-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue du Bortier à Halhinne du 23 au 26/04/2019 à des travaux de raccordement d'eau
03-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement Route d'Andenne à Faulx-les-Tombes du 23 au 26/04/2019 suite à des travaux de raccordement d'eau
03-04-2019	Mesures de circulation rue de Houyoux les 04 et 05/04/2019 suite à des travaux de terrassement
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue de Loyers à la rue du Royer jusqu'à la N941 et rue Tieme Saint-Lambert à la rue du Royer suite à l'organisation de séquences d'un film
09-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 26/04/2019 Route d'Andenne à Faulx-les-Tombes suite à un raccordement d'eau
09-04-2019	Mesures de circulation du 30/05 au 03/06/2019 rues de Strud, Al Cassette, de Muache et Route d'Andenne à Strud-Halhinne suite à l'organisation de la kermesse annuelle
09-04-2019	Mesures de circulation du 30/05 au 03/06/2019 rue de Bonneville à Strud-Halhinne suite à l'organisation de la kermesse annuelle
09-04-2019	Mesures de circulation le 02/06/2019 rues de Bonneville, de Strud, Al Cassette, de Han, de Muache et Route d'Andenne à Strud-Halhinne suite à l'organisation d'une brocante lors de la kermesse annuelle
10-04-2019	Mesures de stationnement sur le parking de l'Église Saint-Lambert à Moret le 19/04/2019 suite à l'organisation de séquences d'un film
10-04-2019	Mesures de circulation rues de Haut-Bois, de la Salle et du Hamel à Haut-Bois le 14/04/2019 suite à l'organisation d'un rallye touristique
JEMEPPE S/S	
25-08-2019	Mesures de circulation et de stationnement sur le parking de l'Église jusqu'au 26/05/2019 à savoir l'interdiction d'abandonner des tracts et autres prospectus électoraux, d'affichage des tracts (sauf emplacements réservés, munies du nom d'un éditeur responsable et non incitées au racisme) sur la voie publique, dans toutes les entités de la Commune suite aux prochaines élections fédérales, régionales et européennes du 26/05/2019
CHEY	
15-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22/04/2019 sur le parking d'Haillet et de circulation rue de l'Église suite à l'organisation d'une chasse aux œufs
15-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 21/04/2019 rues du Tillem, de l'Harmonie, Place Roi Baudouin, P. Froidibis, de Reppe suite à une brocante
15-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue du Baty le 27/04/2019 suite à la fête de l'école d'Evelette
29-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2019 Voie du Raupysse et sur le parking du Centre sportif suite à la fête de l'école maternelle d'Ohey
ROCHEFORDI	
28-03-2019	Mesures d'interdiction concernant l'apposition des affiches électorales assurant une répartition équilibrée des emplacements entre les différentes listes relative aux élections du 26/05/2019
SOMME-LEUZE	
04-04-2019	Mesures de circulation sur une seule bande rue de Borlon av la rue Vieille Église jusqu'à la fin d'un lotissement du 04/04/2019 jusqu'à la fin des travaux suite à la pose de fibres optiques pour le réseau té
04-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 27/04/2019 de 7h30 jusqu'à la fin de l'épreuve à Nestinne/Mohiville rues St Donat, des Minières, du Monty, Bois des Sarts et Champs du Bois suite à l'organisation du Rallye de Wallonie
04-04-2019	Mesures de circulation rue du Centre avec la rue du Château jusqu'à hauteur du Rond Point le 12/05/2019 suite à l'organisation d'une brocante
04-04-2019	Mesures de circulation rue de Bebaux et rue Pré en Forêt entre les 2 fermes et dans diverses rues à 30km/h et rue de Sinsin à 50km/h les 22 et 23/06/2019 suite à l'organisation des Journées Fermes Ouvertes
WALKCOURT	
21-03-2019	Mesures de stationnement sur 3 emplacements sur le parking de la SNCB à proximité de la banque alimentaire le 07/04/2019 suite au placement d'un stand mais sous réserve de l'autorisation de la SNCB
28-03-2019	Mesures de circulation route de Hocroi à Fraire entre les rues de Morialmé et de la Place Verte suite à l'organisation d'une brocante le 18/05/2019
28-03-2019	Mesures de circulation et de stationnement Place communale à Borzé les 13 et 14/04/2019 suite à l'occupation des Gillas
28-03-2019	Mesures de circulation et de stationnement entre le passage à niveau et la rivière rue Bout-de-la-Haut le 14/04/2019 suite à des festivités carnavaliques
28-03-2019	Mesures de stationnement Place du Pulte à Clermont du 30/03 au 30/09/2019 suite à l'organisation des entraînements et luttes de balle pelote
28-03-2019	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/05/2019 dans diverses rues suite à l'organisation de la marche militaire folklorique à Tardienne
28-03-2019	Mesures de stationnement Place de l'Église à Barzé le 07/04/2019 suite à l'organisation de la chasse aux œufs
04-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2019 dans divers tronçons de Walcourt et de Boghenès suite à l'organisation de l'Historic Rally Festival
YCOIR	
02-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue du Pieuré et mise à double sens de la rue du Pont à Godinne suite à l'organisation de festivités du 10 au 12/05/2019
02-04-2019	Mesures de circulation et de stationnement rue Clos des Manoyes, rues Collibert, Comte de Lévegnen et sur le Baty les 05/05/2019 à Houx suite à l'organisation d'une brocante

N° 15 .- PROVINCE - FONDS DE PENSIONS - ASSURANCE :

- Gestion de fonds de pension Ethias - Nouveau règlement d'assurance cotisations et d'assurance pensions - Modifications du taux de cotisation avec effet au 01.01.2018
(Résolution du Conseil provincial du 15.02.2019)



AFFAIRE N° 15/19 : Gestion du fonds de pension Ethias – Nouveau règlement d'assurance cotisations et d'assurance pensions – Modification du taux de cotisation avec effet au 01.01.2018.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU la résolution du Conseil Provincial du 12.11.2012 approuvant l'augmentation annuelle de 2 % des cotisations patronales pensions, portant celles-ci à 27 % avec effet au 01.01.2012, et à 36 % à l'horizon 2017, auxquelles il faut ajouter la cotisation personnelle pension prélevée sur les traitements des agents de 7,5 %, soit un total de 43,5 % pour 2017 ;

VU l'étude actuarielle, élaborée par Ethias sur base des données et projections suivantes :

- Evolution de la charge de pension compte tenu de l'augmentation progressive de l'âge supposé de mise à la retraite (62 ans en 2019, 63 ans jusqu'en 2024 et 64 ans jusqu'en 2029) ;
- Evolution supposée de la masse salariale ;
- Evolution de la cotisation de responsabilisation ;

ATTENDU que, sur base de ces éléments, Ethias préconise de limiter à 1,5 % le pourcentage de majoration annuelle des cotisations patronales avec effet au 01.01.2018 ;

ATTENDU qu'en ce qui concerne l'assurance pensions, relative au financement des pensions de mandataires, une somme de 40.000 € était ajoutée chaque année au budget précédent depuis 2014 (280.000 € en 2016 – 320.000 en 2017) avec un plafond à 400.000 € ;

VU la dernière étude actuarielle, tenant compte d'un âge supposé de la retraite des mandataires à 65 ans ou à la fin du mandat si l'âge supposé est dépassé, sur base de laquelle Ethias préconise de maintenir à 320.000 € le versement annuel avec effet au 01.01.2018 et pour les exercices ultérieurs ;

ATTENDU que, lors de l'élaboration du projet de budget 2019, le Collège Provincial a prôné de limiter le versement à 300.000 € pour l'exercice 2019 au moins ;

VU la proposition du Collège Provincial du 06.02.2019 de conclure les avenants présentés par Ethias ;

VU les avenants en matière d'assurance cotisation et d'assurance pension présentés par Ethias et qu'il convient d'avaliser ;

CONSIDERANT que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur Financier est obligatoirement sollicité ;

VU l'avis rendu par le Directeur Financier ff en date du 31.08.2018;

VU le rapport de la Commission concernée ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les règlements relatifs aux assurances cotisations et pensions sont approuvés.

Article 2 : L'avenant au règlement de l'assurance cotisations majorant de 1,5 % annuel les cotisations patronales pensions avec effet au 01.01.2018 est approuvé.

Article 3 : L'avenant au règlement de l'assurance pensions maintenant à 320.000 € le versement annuel à Ethias pour l'exercice 2018 est approuvé. Ce versement sera limité à 300.000 € pour l'exercice 2019 au moins.

Article 4 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- à Ethias ;
- à la Cour des Comptes.

Namur, le 15 février 2019

Le Directeur Général

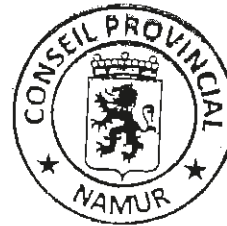
s) Valéry ZUINEN

Pour expédition conforme,
Le Directeur Général

Valéry ZUINEN

Le Président

s) Philippe BULTOT



La version informatique constitue le document de référence

ANNEXE I « ETUDE ACTUARIELLE PROSPECTIVE ET PLAN DE FINANCEMENT »

AU REGLEMENT D'ASSURANCE PENSIONS N° 290

SOUSCRIT PAR LA PROVINCE DE NAMUR

La présente annexe actuarielle introduite par l'avenant n° 3 au règlement d'assurance pensions remplace toute annexe actuarielle précédente.

OBJECTIF DE COUVERTURE

L'objectif de couverture de l'assurance pensions est de pouvoir payer chaque mois les prestations tout en constituant, **au terme de chaque année d'assurance sur un horizon mobile de 20 ans**, un niveau de réserves correspondant à au moins 50 % du capital constitutif des pensions en cours à ce moment.

Le capital constitutif des pensions en cours à l'instant (t) est égal au montant qui permet, à ce moment, compte tenu d'un taux d'intérêt technique et de tables de mortalité, de garantir le paiement de ces pensions jusqu'au décès du dernier pensionné – et au plus tard jusqu'au terme des pensions s'il s'agit de pensions temporaires – à concurrence de leur montant à ce même moment que l'on suppose croissant de 2 % l'an. Le rapport entre les réserves et le capital constitutif constitue le « taux de couverture ».

L'horizon de couverture est en tout état de cause limité à la date de décès du dernier pensionné estimée sur base des tables de mortalité, étant entendu qu'à partir de ce moment, il n'y aura plus de pensions en cours et partant plus de réserves nécessaires.

METHODE DE FINANCEMENT

Sur base de l'étude actuarielle prospective (estimant l'évolution de la charge des pensions et de leur capital constitutif et l'évolution attendue des réserves), il est recherché un montant de **prime** devant permettre **d'atteindre le niveau de réserves défini** au titre « objectif de couverture » et ce, sur l'horizon défini.

L'étude actuarielle est renouvelée périodiquement sur base de données actualisées et compte tenu d'hypothèses éventuellement adaptées en fonction de l'évolution du contexte socio-économique, financier, légal et/ou fiscal. S'il y a lieu, le plan de financement et/ou l'objectif de couverture seront adaptés compte tenu des résultats de l'étude ainsi actualisée.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS POUR LES MANDATAIRES PROVINCIAUX

La description complète du régime légal de pension pour les mandataires provinciaux est reprise au règlement de pension des députés provinciaux (**annexe I bis**).

L'âge normal de mise à la retraite est fixé à 65 ans. Si le mandataire a dépassé l'âge normal de mise à la retraite ainsi défini, il est supposé prendre sa pension à la fin du mandat en cours. La mise à la retraite peut intervenir avant cet âge si l'affilié est reconnu inapte (pension pour inaptitude physique).

Le **régime légal de pension** pour les **députés provinciaux** prévoit deux types de prestations qui sont modélisées comme suit :

1. Prestations en cas de vie à la date de mise à la retraite :

1.1. Pour les mandataires nés avant le 1^{er} janvier 1957

$$RR = \text{Min} [0,042 \cdot N/12 ; 0,75] \cdot Ta$$

où :

- RR = la rente légale de retraite, éventuellement réversible (rente légale de survie) en faveur du conjoint survivant ;
- Min [;] = le plus petit des deux montants considérés ;

- N = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'à la mise à la retraite ;
- Ta = le traitement annuel de membre du Collège provincial.

1.2. Pour les mandataires nés à partir du 1^{er} janvier 1957

$$RR = \text{Min} [(0,042 \cdot N_a + 0,0208 \cdot N_b)/12 ; 0,75] \cdot Ta$$

où :

- RR = la rente légale de retraite, éventuellement réversible (rente légale de survie) en faveur du conjoint survivant ;
- Min [;] = le plus petit des deux montants considérés ;
- N_a = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'à la mise à la retraite et prestés avant le 1/01/2012 ;
- N_b = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'à la mise à la retraite et prestés à partir du 1/01/2012 ;
- Ta = le traitement annuel de membre du Collège provincial.

Conformément au règlement de pension des députés provinciaux, la rente légale de survie après retraite est établie à **60%** de la rente légale de retraite. Toutefois, pour modéliser l'impact des règles légales de cumul, ce pourcentage pourra être porté conventionnellement à **50%** de la rente légale de retraite modélisée (voir infra, titre « méthode de provisionnement »).

2. Prestations en cas de décès avant la mise à la retraite :

2.1. Pour les mandataires nés avant le 1^{er} janvier 1957

$$RS = 0,6 \cdot 0,042 \cdot N/12 \cdot Ta$$

où :

- RS = la rente légale de survie ;
- N = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'au décès ;
- Ta = le traitement annuel de membre du Collège provincial.

2.2. Pour les mandataires nés à partir du 1^{er} janvier 1957

$$RS = 0,6 \cdot (0,042 \cdot N_a + 0,0208 \cdot N_b)/12 \cdot Ta$$

où :

- RS = la rente légale de survie ;
- N_a = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'à la mise à la retraite et prestés avant le 1/01/2012 ;
- N_b = le nombre de mois de mandats admissibles exercés jusqu'à la mise à la retraite et prestés à partir du 1/01/2012 ;
- Ta = le traitement annuel de membre du Collège provincial.

PARAMETRES & HYPOTHESES SERVANT A L'ETUDE ACTUARIELLE PROSPECTIVE

Les paramètres repris ci-dessous sont utilisés pour estimer le montant des pensions à payer et l'évolution de ce montant, afin de déterminer les primes à payer et l'évolution des réserves.

Les paramètres utilisés sont :

1. Fichier des pensions en cours
2. Indexation supposée des pensions :
2 % l'an à partir du 01/01/2018 (1% supplémentaire sur 2017)

3. *Péréquation supposée des pensions :*
0 % l'an
4. *Pécules de vacances et indemnités funéraires :*
L'étude ne tient pas compte des pécules de vacances dont l'importance est marginale, ni des indemnités funéraires censées financées par la retenue de 0,5% sur les pensions de retraite.
5. *Taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul des capitaux constitutifs de pensions :*
2,25% % l'an
Ce taux d'intérêt technique est distinct des taux d'intérêt technique garantis sur les réserves.
6. *Tables de mortalité utilisées pour le calcul des capitaux constitutifs de pensions ainsi que pour l'évolution des pensions :*
MR / FR avec correction d'âge de -1 an (rajeunissement)
7. *Rendement net supposé des réserves :*
2 % l'an
Le rendement effectif des réserves est constitué par les taux d'intérêt techniques garantis et les participations bénéficiaires tels que définis dans la convention. Ces taux d'intérêt techniques garantis sont distincts du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul des capitaux constitutifs de pensions.
8. *Montant des réserves collectives constituées au 31/12/2016 :*
3.762.857 EUR

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement faisant l'objet du tableau joint - établi au 30/06/2017 – donne une estimation de l'évolution des primes.

PROVINCE DE NAMUR
ASSURANCE PENSIONS - étude 2017 - couverture pensions à 50%

Taux technique 2,25%
Valeur initiale des réserves 3.762.857
Cotisation indépendante 320.000
Rendement 2,0%

avec 0 de croissance annuelle et 320.000 de plafond

Année	Masse salariale	Pensions totales	Charge pensions	Cotisation personnelle 7,50%	Cotisation patronale	Cotisation totale	Intérêt	FRAIS 0,04% M/S 0,1% RSV MOY	Résultat (fruits déduits)	Réserves	Engagement pensions	Couverture pensions	Engagement actifs	Engagement total	Couverture totale
2017	354.658	484.048	136,48%	26.599	320.000	346.599	73.883	3.873	-67.439	3.695.418	7.272.435	50,81%	1.579.977	8.852.413	41,7%
2018	358.169	482.980	134,85%	26.863	320.000	346.863	72.547	3.807	-67.377	3.628.041	7.294.501	50,15%	1.481.637	8.716.139	41,6%
2019	365.333	486.658	133,21%	27.400	320.000	347.400	71.168	3.740	-71.830	3.556.211	6.906.481	51,49%	1.664.414	8.570.845	41,5%
2020	372.639	481.154	129,12%	27.948	320.000	347.948	69.792	3.674	-67.087	3.489.123	6.576.671	53,05%	1.856.564	8.433.235	41,4%
2021	380.092	474.446	124,82%	28.507	320.000	348.507	68.523	3.612	-61.028	3.428.095	6.246.413	54,88%	2.058.731	8.305.144	41,3%
2022	387.694	466.521	120,33%	29.077	320.000	349.077	67.387	3.558	-53.615	3.374.480	5.916.892	57,03%	2.271.633	8.188.525	41,2%
2023	395.448	457.388	115,66%	29.659	320.000	349.659	66.412	3.512	-44.829	3.329.651	5.589.367	59,57%	2.496.084	8.085.451	41,2%
2024	403.357	447.076	110,84%	30.252	320.000	350.252	65.625	3.475	-34.675	3.294.976	5.265.097	62,58%	2.733.008	7.998.105	41,2%
2025	411.424	456.223	110,89%	30.857	320.000	350.857	64.846	3.439	-43.959	3.251.017	5.684.823	57,19%	2.922.679	7.977.502	40,8%
2026	419.652	480.080	114,40%	31.474	320.000	351.474	63.734	3.386	-86.303	3.096.456	6.473.803	49,16%	1.521.141	7.994.944	39,8%
2027	428.045	497.297	116,18%	32.103	320.000	352.103	62.203	3.312	-73.636	3.022.820	5.765.100	52,43%	1.930.747	7.695.847	39,3%
2028	436.606	483.764	110,80%	32.745	320.000	352.745	60.619	3.236	-68.258	3.182.759	6.116.565	50,62%	1.721.168	7.837.733	39,5%
2029	445.338	469.432	105,41%	33.400	320.000	353.400	59.236	3.173	-59.908	2.962.912	5.420.368	54,66%	2.150.426	7.570.794	39,1%
2030	454.245	454.430	100,04%	34.068	320.000	354.068	58.255	3.124	-45.230	2.917.682	5.083.221	57,40%	2.380.818	7.464.038	39,1%
2031	463.330	472.258	101,93%	34.750	320.000	354.750	57.179	3.073	-63.402	2.854.280	5.760.499	49,55%	1.598.921	7.359.420	38,8%
2032	472.597	476.466	100,82%	35.445	320.000	355.445	55.875	3.011	-68.157	2.786.123	5.654.637	49,27%	1.589.001	7.243.638	38,5%
2033	482.049	463.902	96,24%	36.154	320.000	356.154	54.645	2.952	-56.056	2.730.067	5.312.849	51,39%	1.810.032	7.122.881	38,3%
2034	491.690	448.207	91,16%	36.877	320.000	356.877	53.688	2.908	-40.550	2.689.517	4.979.410	54,01%	2.041.494	7.020.904	38,3%
2035	501.523	432.387	86,21%	37.614	320.000	357.614	53.043	2.879	-24.609	2.664.908	4.654.638	57,25%	2.283.938	6.938.577	38,4%
2036	511.554	416.499	81,42%	38.367	320.000	358.367	52.717	2.867	-8.282	2.656.625	4.338.797	61,23%	2.537.983	6.876.780	38,6%
2037	521.785	400.675	76,77%	39.134	320.000	359.134	52.718	2.871	8.406	2.665.031	4.032.126	66,09%	2.804.296	6.836.422	39,0%
2038	532.221	384.625	72,27%	39.917	320.000	359.917	53.094	2.892	25.453	2.690.484	3.794.866	72,04%	3.083.620	6.818.485	39,5%
2039	542.865	368.634	67,91%	40.715	320.000	360.715	53.730	2.931	42.880	2.733.365	3.447.282	79,29%	3.376.775	6.824.057	40,1%
2040	553.722	352.577	63,67%	41.529	320.000	361.529	54.757	2.987	60.722	2.794.087	3.169.684	88,15%	3.684.676	6.854.360	40,8%
2041	564.797	336.419	59,56%	42.360	320.000	362.360	56.141	3.061	79.021	2.873.108	2.902.434	98,99%	4.008.349	6.910.783	41,6%
2042	576.093	320.426	55,57%	43.207	320.000	363.207	57.893	3.154	97.820	2.970.928	2.703.103	109,91%	4.297.300	7.000.402	42,4%
2043	587.615	306.464	52,15%	44.071	320.000	364.071	59.995	3.265	114.337	3.085.265	2.456.294	125,61%	4.654.942	7.111.236	43,4%
2044	599.367	289.883	48,36%	44.953	320.000	364.953	62.456	3.394	134.132	3.219.397	2.221.115	144,95%	5.032.239	7.253.353	44,4%
2045	611.354	273.161	44,68%	45.852	320.000	365.852	65.315	3.543	154.463	3.373.859	3.352.109	100,65%	5.4238.404	7.590.512	44,4%
2046	623.581	318.319	51,05%	46.769	320.000	366.769	67.962	3.681	112.730	3.486.589	4.508.210	77,94%	5.889.539	7.897.749	44,1%

Avenant n° 3

AU REGLEMENT D'ASSURANCE PENSIONS DE LA PROVINCE DE NAMUR (N° 290)

ENTRE :

- d'une part, la Province de Namur, BCE n° 0207.656.511, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR ;
- et
- d'autre part, Ethias SA, agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décision CBFA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007) – RPM Liège TVA BE 0404.484.654 – dont le siège social est situé rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE, ci-après « Ethias ».

EXPOSÉ :

L'étude actuarielle de l'assurance pensions N° 290 doit être adaptée afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique, social et juridique.

DISPOSITIONS :

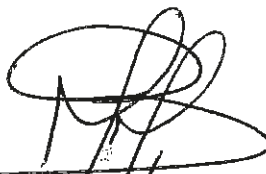
Les parties conviennent de modifier le règlement d'assurance pensions N° 290 comme suit :

- L'annexe I « Étude actuarielle - plan de financement » visée à l'article 5.1 du règlement d'assurance pensions N° 290 est remplacée par une nouvelle annexe « Etude actuarielle prospective et plan de financement » jointe au présent avenant.

Le présent avenant produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2018. Il sera annexé au règlement d'assurance pensions qu'il modifie.

Fait à Liège, le _____ août 2018, en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Ethias,
Pour le Comité de direction,



Jean-Michel BOURDOUX
Head of Life

Pour la Province de Namur,

Valéry ZUINEN
Directeur général



Le Député-Président,
JEAN MARC VAN ESPEN

ANNEXE I « ETUDE ACTUARIELLE PROSPECTIVE ET PLAN DE FINANCEMENT »

AU REGLEMENT D'ASSURANCE DE COTISATIONS N° 291

SOUSCRIT PAR LA PROVINCE DE NAMUR

La présente annexe actuarielle introduite par l'avenant n° 4 au règlement d'assurance de cotisations remplace toute annexe actuarielle précédente.

OBJECTIF DE COUVERTURE

Sur base de l'étude actuarielle prospective, le preneur alimente l'assurance de cotisations de telle manière que les réserves constituées permettent le financement des prestations (cotisations de pensions dues au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales) sur un horizon mobile de 20 ans déterminé initialement à partir du 1^{er} janvier 2018 et ensuite à partir du 1^{er} janvier de chaque année suivante et ce, en disposant au minimum au 31 décembre de chaque année d'un niveau de réserves correspondant aux cotisations de pensions qui seront dues au Fonds de pension solidarisé l'année suivante (cotisations de pensions prévues à l'article 3.1).

METHODE DE FINANCEMENT

Le plan de financement joint donne une estimation de l'évolution du montant des primes à charge du preneur. Le montant réel des primes correspond au pourcentage de la masse salariale indiqué dans le tableau de financement.

PARAMETRES & HYPOTHESES SERVANT A L'ETUDE ACTUARIELLE PROSPECTIVE

Les paramètres repris ci-dessous sont utilisés :

- pour estimer :
 - le montant de la charge de pension et l'évolution de ce montant ;
 - la masse salariale et l'évolution de ce montant ;
 afin d'estimer le montant de la cotisation de responsabilisation et son évolution ;
- pour estimer les primes à payer et l'évolution des réserves.

Les paramètres utilisés sont :

1. *Données communiquées par le preneur*
 Situation au 01/01/2017 pour les actifs et au 01/03/2017 pour les pensionnés. Suivi annuel des dormants par Ethias depuis 2013
2. *Structure supposée du personnel (agents en activité) :*
 Effectif constant (remplaçant âgé de 35 ans, dans la même échelle barémique avec une ancienneté de 5 ans en supposant l'application de la carrière mixte)
3. *Evolution supposée des traitements :*
4. Selon les barèmes, ou, à défaut, 1,5% par an pendant 25 ans *Indexation supposée des traitements et des pensions :*
 2 % l'an à partir du 1/1/2018 (1% supplémentaire sur 2017)
5. *Age supposé de mise à la retraite :*
 La mise à la retraite est supposée intervenir selon le tableau ci-dessous (augmentation progressive de l'âge supposé de mise à la retraite) :
 - 62 ans jusqu'en 2019,
 - 63 ans jusqu'en 2024,

- 64 ans jusqu'en 2029 et
- 65 ans au-delà

Si l'agent a dépassé l'âge de mise à la retraite ainsi défini, il est supposé prendre sa pension en moyenne à l'âge médian entre son âge actuel et 65 ans. Les mises à la retraite futures pour inaptitude physique ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'étude.

6. *Pensions de retraite et de survie déjà en cours lors de la réalisation de l'étude :*

Ces pensions sont prises en compte pour leur montant à ce moment.

7. *Modélisation des pensions de retraite futures des agents en activité*

$$PR = \min (0,75 \cdot T_{MF} ; (N/60 \cdot T_{MF}))$$

où :

- PR = la pension légale de retraite, éventuellement réversible en faveur du conjoint survivant (pension légale de survie). PR est limitée à un montant annuel de 46.882,74 EUR en base 138,01 (niveau d'indexation du secteur public au 1/01/1990) ;
- T_{MF} = le traitement moyen final :
 - Pour les agents nés au plus tard le 1^{er} janvier 1962 : le traitement moyen des 5 dernières années précédant la retraite ;
 - Pour les agents nés après le 1^{er} janvier 1962 : le traitement moyen des 10 dernières années précédant la retraite ;
- N = la durée des services admissibles au moment de la retraite.

8. *Modélisation des pensions de survie suite au décès des agents en activité lors de la réalisation de l'étude :*

a) En cas de décès avant la mise à la retraite :

$$PS = 50\% \cdot \min [0,6 \cdot \min ((N / (A_G - 20)) ; 1) ; 0,5] \cdot T_A$$

où :

- PS = la pension légale de survie ;
- $\min [;]$ = le plus petit des deux montants considérés ;
- N = la durée des services admissibles au moment du décès ;
- A_G = l'âge au moment du décès ;
- T_A = le traitement au moment du décès.

b) En cas de décès après la retraite :

La pension légale de survie après retraite est supposée égale à 40% de la pension légale de retraite. Cette modélisation permet d'estimer l'impact des règles légales de cumul.

Provisoirement, la modélisation ne tient pas compte de l'allocation de transition et de la suspension du paiement de la pension de survie (titre 10 de la loi du 15 mai 2014 et chapitre 2 du titre 2 de la loi du 10 août 2015), sauf qu'avant retraite, elle n'est octroyée que selon les critères d'application d'âge de la loi.

9. *Modélisation des pensions de survie après retraite suite au décès des agents déjà pensionnés lors de la réalisation de l'étude*

La pension légale de survie après retraite est supposée égale à 40% de la pension légale de retraite, que celle-ci soit ou non à charge du Fonds de pension solidarisé. Cette modélisation permet d'estimer l'impact des règles légales de cumul.

10. *Bonification de carrière supposée pour service militaire :*

Néant

11. *Tables de mortalité utilisées pour l'estimation de l'évolution de la charge des pensions :*

MR/FR avec rajeunissement d'un an

12. *Evolution supposée du taux de cotisations du Fonds de pension solidarisé :*

Taux de base connus jusqu'en 2019. Les autres taux (de base ou de responsabilisation) ont été estimés sur base des informations disponibles au moment de la réalisation de l'étude actuarielle.

13. *Montant des réserves collectives constituées au 31/12/2016:*

56.409.172 EUR

14. *Date supposée de paiement des primes :*

Les primes périodiques, quel que soit leur fractionnement, sont supposées versées à la mi-année.

15. *Rendement net supposé des réserves :*

2 % l'an

16. *Remarques :*

Les pensions légales de survie ne sont modélisées que pour les agents mariés

Les rentes légales temporaires en faveur des orphelins ne sont pas modélisées.

PLAN DE FINANCEMENT

Cf. tableau joint établi au 30/06/2017 .

Ethias SA, rue des Croisiers 24 à 4000 LIEGE

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décision CBFA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007).

RPM Liège TVA BE 0404.484.654

Compte Belfius Banque : IBAN : BE72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

30/06/2017

ASSURANCE COTISATIONS - étude 2017 - Plafond de 70% - Croissance 1,5% - Rendement de 2%

Provisionnement
42,5%
2,0%

56.409.172
avec croiss.

70,0%

de croissance annuelle et

de plafond

PROVINCE DE NAMUR

Année	Messa salariales Sécularisés	Quoties-juris à verser y compris familiales	Pensions CRPS y compris CHRR	Charge Pension %	Taux de base	Collation de base	Taux de responsab.	Coll. de responsab. (*)	Collation CRPSS	Charge CRPSS %	Taux embaum. y inclus Inter-CHRR pour mémoire	Alimentation	Frais	Intérêt	Résultat irats déduits	Risques	Estimation Inventaire net CHRR	Pensions transférées au CHRR (202)	Pour mémoire Alimentation globale y compris Inter-CHRR	Projections resp CHRR par CRPSS
2017	28.460.663	478.718,05	16.150.532	56,8%	41,5%	11.811.139	50,0%	1.884.879	13.495.862	48,1%	43,8%	11.820.659	67.411	1.109.481	-899.188	56.409.172	558.744	1.106.576	12.863.397	1.128.437
2018	28.548.816	524.506,78	16.819.273	58,0%	41,5%	11.864.359	50,0%	2.177.457	14.035.533	49,1%	46,0%	12.311.679	66.597	1.094.281	-896.269	54.879.724	553.288	1.106.390	12.864.957	1.548.021
2019	28.694.668	557.815,40	17.378.577	61,3%	41,5%	12.024.420	50,0%	2.874.578	14.501.877	50,1%	46,5%	12.919.950	66.210	1.061.775	-917.716	53.113.843	551.748	1.103.598	13.478.145	2.018.972
2020	28.922.534	602.371,21	18.391.748	62,6%	42,8%	12.153.376	65,0%	4.024.142	15.026.955	51,2%	48,0%	13.919.991	65.401	1.071.037	-1.071.037	53.795.617	713.548	1.097.766	14.055.760	3.281.648
2021	30.072.166	693.376,52	19.754.900	64,4%	42,8%	12.630.318	70,0%	4.288.897	15.851.460	55,4%	49,5%	14.372.181	65.110	1.051.120	-1.493.267	52.302.950	782.184	1.088.834	14.885.732	4.000.000
2022	30.439.447	733.276,82	20.700.082	67,1%	43,0%	12.936.765	80,0%	5.802.064	17.023.872	58,2%	50,5%	14.761.934	63.759	1.021.441	-1.502.956	50.799.394	807.381	1.076.521	15.524.118	4.000.000
2023	30.839.010	809.243,49	21.617.220	69,2%	43,0%	13.260.774	80,0%	6.480.368	18.262.778	59,2%	50,5%	15.393.030	62.189	997.191	-1.954.686	48.344.708	840.519	1.060.641	16.196.480	4.000.000
2024	31.216.703	893.637,39	22.512.320	70,2%	44,0%	13.594.805	85,0%	6.771.158	19.530.720	62,6%	50,5%	16.008.507	60.041	944.672	-2.786.529	46.204.176	882.841	1.041.051	16.857.020	4.000.000
2025	31.715.465	985.920,00	23.420.373	71,8%	44,0%	14.307.370	85,0%	6.607.749	21.024.505	64,6%	50,5%	18.598.594	52.916	784.812	-2.610.532	44.348.598	885.014	1.017.663	17.602.988	4.000.000
2026	32.800.343	1.078.898,00	24.359.494	73,8%	45,0%	14.934.215	85,0%	6.873.916	22.535.137	65,0%	51,5%	19.460.126	51.377	747.811	-1.658.099	36.899.700	786.309	974.485	20.275.674	4.000.000
2027	33.231.548	1.168.287,62	25.298.037	75,0%	45,0%	15.265.755	85,0%	6.873.916	23.535.137	65,0%	51,5%	20.371.532	50.228	718.158	-1.315.455	35.584.246	793.745	886.759	21.257.642	4.000.000
2028	34.402.669	1.268.287,62	26.298.037	75,8%	45,0%	15.481.201	85,0%	7.240.395	24.535.137	65,0%	51,5%	21.260.477	48.058	694.656	-1.059.232	34.524.038	719.699	845.528	22.014.221	4.000.000
2029	34.848.289	1.378.287,62	27.298.037	76,5%	45,0%	15.724.444	85,0%	7.240.395	25.535.137	65,0%	51,5%	22.145.542	46.275	660.832	-934.579	33.490.944	681.281	811.507	22.205.240	4.000.000
2030	35.977.117	1.498.287,62	28.298.037	77,2%	45,0%	16.023.154	85,0%	7.023.154	26.535.137	65,0%	51,5%	23.026.533	44.110	633.402	-824.843	32.458.843	641.964	755.134	22.086.314	4.000.000
2031	36.495.373	1.618.287,62	29.298.037	77,9%	45,0%	16.322.820	85,0%	7.568.694	27.535.137	65,0%	51,5%	23.911.533	42.048	607.084	-717.000	31.527.843	600.970	706.906	21.971.007	4.000.000
2032	37.113.788	1.738.287,62	30.298.037	78,6%	45,0%	16.622.450	85,0%	7.980.194	28.535.137	65,0%	51,5%	24.806.533	40.048	581.084	-609.000	30.598.843	560.970	657.973	21.856.167	4.000.000
2033	37.850.387	1.858.287,62	31.298.037	79,3%	45,0%	16.922.040	85,0%	8.372.805	29.535.137	65,0%	51,5%	25.701.533	38.148	556.148	-500.000	29.671.843	520.970	609.122	21.741.327	4.000.000
2034	38.598.857	1.978.287,62	32.298.037	80,0%	45,0%	17.222.590	85,0%	8.725.579	30.535.137	65,0%	51,5%	26.606.533	36.248	531.208	-400.000	28.746.843	480.970	560.260	21.626.587	4.000.000
2035	39.498.370	2.098.287,62	33.298.037	80,7%	45,0%	17.523.140	85,0%	9.031.208	31.535.137	65,0%	51,5%	27.521.533	34.348	506.268	-300.000	27.841.843	440.970	510.548	21.511.847	4.000.000
2036	40.414.707	2.218.287,62	34.298.037	81,4%	45,0%	17.823.690	85,0%	9.292.827	32.535.137	65,0%	51,5%	28.446.533	32.448	481.328	-200.000	26.946.843	400.970	460.826	21.397.307	4.000.000
2037	41.464.050	2.338.287,62	35.298.037	82,1%	45,0%	18.124.240	85,0%	9.511.446	33.535.137	65,0%	51,5%	29.371.533	30.548	456.388	-100.000	26.051.843	360.970	410.704	21.282.767	4.000.000
2038	42.648.393	2.458.287,62	36.298.037	82,8%	45,0%	18.424.790	85,0%	9.689.065	34.535.137	65,0%	51,5%	30.306.533	28.648	431.448	0	25.156.843	320.970	360.582	21.168.227	4.000.000
2039	43.972.736	2.578.287,62	37.298.037	83,5%	45,0%	18.725.340	85,0%	9.826.684	35.535.137	65,0%	51,5%	31.241.533	26.748	406.508	0	24.031.843	280.970	310.260	21.053.687	4.000.000
2040	45.447.079	2.698.287,62	38.298.037	84,2%	45,0%	19.025.890	85,0%	9.924.303	36.535.137	65,0%	51,5%	32.176.533	24.848	381.568	0	22.906.843	240.970	260.138	20.939.147	4.000.000
2041	47.071.422	2.818.287,62	39.298.037	84,9%	45,0%	19.326.440	85,0%	10.000.922	37.535.137	65,0%	51,5%	33.111.533	22.948	356.628	0	21.761.843	200.970	210.016	20.824.607	4.000.000
2042	48.845.765	2.938.287,62	40.298.037	85,6%	45,0%	19.627.000	85,0%	10.060.541	38.535.137	65,0%	51,5%	34.046.533	21.048	331.688	0	20.616.843	160.970	160.094	20.709.067	4.000.000
2043	50.770.108	3.058.287,62	41.298.037	86,3%	45,0%	19.927.550	85,0%	10.105.160	39.535.137	65,0%	51,5%	35.001.533	19.148	306.748	0	19.511.843	120.970	110.172	20.604.527	4.000.000
2044	52.844.451	3.178.287,62	42.298.037	87,0%	45,0%	20.234.100	85,0%	10.134.779	40.535.137	65,0%	51,5%	36.006.533	17.248	281.808	0	18.416.843	80.970	60.250	20.500.000	4.000.000
2045	55.068.794	3.298.287,62	43.298.037	87,7%	45,0%	20.576.640	85,0%	10.158.898	41.535.137	65,0%	51,5%	37.051.533	15.348	256.868	0	17.321.843	40.970	40.328	20.400.000	4.000.000
2046	57.453.137	3.418.287,62	44.298.037	88,4%	45,0%	20.929.180	85,0%	10.178.517	42.535.137	65,0%	51,5%	38.146.533	13.448	231.928	0	16.226.843	0	20.300.000	20.300.000	4.000.000
2047	60.007.480	3.538.287,62	45.298.037	89,1%	45,0%	21.291.720	85,0%	10.193.636	43.535.137	65,0%	51,5%	39.291.533	11.548	207.000	0	15.131.843	0	20.200.000	20.200.000	4.000.000

(*) La cotisation de responsabilité de l'exercice t est payable au 31/12 de l'exercice t+1.

ETHIAS SA/ NV Rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsoverneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0310 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

Avenant n° 4

AU REGLEMENT D'ASSURANCE DE COTISATIONS DE LA PROVINCE DE NAMUR (N° 291)

ENTRE :

- d'une part, la **Province de Namur**, BCE n° 0207.656.511, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR ;

et

- d'autre part, **Ethias SA**, agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décision CBFA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007) – RPM Liège TVA BE 0404.484.654 – dont le siège social est situé rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE, ci-après « **Ethias** ».

EXPOSÉ :

L'étude actuarielle de l'assurance cotisations N° 291 doit être adaptée afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique, social et juridique.

DISPOSITIONS :

Les parties conviennent de modifier le règlement d'assurance cotisations N° 291 comme suit :

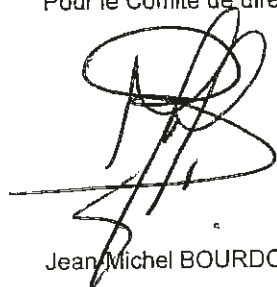
- L'annexe I « Etude actuarielle - plan de financement » visée à l'article 5.1 du règlement d'assurance cotisations N° 291 est remplacée par une nouvelle annexe « Etude actuarielle prospective et plan de financement » jointe au présent avenant.

Le présent avenant produit ses effets à partir du **1^{er} janvier 2018**. Il sera annexé au règlement d'assurance de cotisations qu'il modifie.

Fait à Liège, le _____ août 2018, en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Ethias,

Pour le Comité de direction,



Jean Michel BOURDOUX

Head of Life

Pour la Province de Namur,

Valéry ZUINEN
Directeur général

Le Député-Président,
JEAN MARC VAN ESPEN

N° 16 .- REGLEMENT COMMUNAUX :

- GESVES
 - Sécurité routière - Règlement complémentaire de circulation routière - Interdiction des quads Chemin n°23 (sur la forêt) - Approbation (Délibération du Conseil communal du 23.01.2019)
- NAMUR
 - Règlement complémentaire à la police de la circulation routière
 - BELGRADE :
 - Avenue J. Abras - stationnement
 - SAINT-SERVAIS :
 - Rue de Gembloux - suppression d'une zone de livraison (Délibération du Conseil communal du 25.10.2018)
 - JAMBES :
 - Place J. Charlotte - car sharing
 - Rue de l'Aurore - stationnement
 - Rues J. Wauters, Lieutenant Binamé, P. Janson et des Libérateurs - création d'un passage pour piétons
 - SAINT-SERVAIS :
 - Rue des Trois Piliers - suppression d'un emplacement pour handicapés
 - Rue des Trois Piliers - suppression d'un emplacement pour handicapés
 - Rue L. de Hulster - suppression d'un emplacement pour handicapés
 - MALONNE :
 - Rue du Tombois - création d'un emplacement pour handicapés
 - NAMUR :
 - Boulevard d'Hrebatte et rue de Balart - extension de la zone bleue
 - Boulevard Frère Orban - création d'un passage pour piétons
 - Chaussée de Louvain dans sa section comprise entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain - instauration d'une zone bleue
 - Rue de Balart - stationnement
 - Rue de Bruxelles - création d'un passage pour piétons
 - Rue de la Tour - création d'un passage pour piétons
 - Rues Piret Pauchet et de la Pépinière - stationnement
 - NAMUR et ses entités :
 - Délimitation de la zone agglomérée
 - ERPENT :
 - Rue Erpent-Val - création d'un passage pour piétons - abrogation (Délibérations du Conseil communal du 20.12.2018)
 - MALONNE :
 - Rue des Sarcelles - création d'un emplacement pour handicapés (Délibération du Conseil communal du 24.01.2019)
- PHILIPPEVILLE
 - Règlement complémentaire sur le roulage du 23.08.2018 - modification
 - Règlement complémentaire sur le roulage du 31.01.2019 - modification
 - Règlement complémentaire sur le roulage - Service mobilité (Délibération du Conseil communal du 24.04.2019)



Séance du 23/01/2019

PRESENTS : VERLAINE André, Président - Conseiller communal;
VAN AUDENRODE Martin, Bourgmestre;
BARBEAUX Cécile, HERMAND Philippe, VISART Michèle, DEBATTY
Benoit, Echevins;
PISTRIN Nathalie, Présidente du CPAS;
COLLOT Francis, PAULET José, LACROIX Simon, BODART Eddy,
SANZOT Annick, DECHAMPS Carine, BERNARD André,
BALTHAZART Denis, LIZEN Maggi, WIAME Mélanie, TOUSSAINT
Joseph, CATINUS Nathalie, Conseillers communaux;
EVRARD Marc, Directeur général faisant fonction.

**SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION
ROUTIERE - INTERDICTION DES QUADS CHEMIN N°23 (SUR LA FORÊT)-
APPROBATION**

LE CONSEIL, siégeant en séance publique

Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi communale,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;

Vu l'arrêté royal du 01 décembre 1975 portant sur le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant le courrier que le Collège communal d'Ohey a adressé au Conseil communal de Gesves en date du 10 octobre 2018;

Vu le règlement complémentaire de circulation routière portant sur l'interdiction des quads chemin des Piroux adopté par le Conseil communal de Ohey en date du 25 septembre 2018;

Vu la réunion de terrain du 4 avril 2018 à laquelle ont participé Xavier SOHET du GAL Tiges et Chavées, Pierre BEGUIN, agriculteur et Thomas BROECKAERT de l'Administration communale d'Ohey;

Considérant que de nombreux quads empruntent le chemin "des Piroux" (chemin n°2 et chemin n°4 à Ohey);

Considérant que le chemin passe à travers les cultures de M. Pierre BEGUIN et que celles-ci sont endommagées par la circulation des quads;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour interdire les passages des quads non-agricoles sur ce chemin;

Attendu que le chemin n°23 se ramifie au chemin n°4 sur la commune de Ohey;

Attendu que le chemin n°23 se situe à la fois sur la commune de Gesves et sur la commune de Ohey et qu'il y a lieu d'harmoniser la réglementation routière portant sur cette voirie;

Attendu qu'il y a lieu de matérialiser la mesure au moyen du signal C6;

Considérant la délibération du Collège communal du 7 janvier 2019;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1: d'interdire l'accès aux quads au chemin n°23 (SUR LA FORÊT) en matérialisant la mesure par le placement d'un panneaux C6 à l'entrée du chemin;

Article 2: de soumettre ce règlement à l'approbation du Ministre Wallon des Transports Publics. En application de l'article L1122-32 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, une expédition du présent règlement sera transmises:

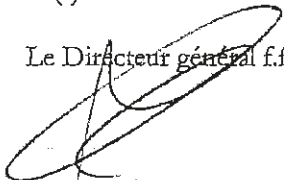
- au conseil provincial de NAMUR, pour mention en être faite dans le bulletin provincial;
- aux greffes des tribunaux de police de première instance de NAMUR, pour être inscrit dans le registre à ce destiné;

Article 3: de transmettre la présente délibération au Conseil communal de Ohey pour information.

Ainsi délibéré en séance à GESVES, les jour, mois et an susdits.

Le Directeur général f.f.
(s) EVRARD Marc

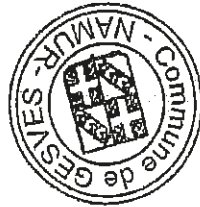
Le Directeur général f.f.



EVRARD Marc

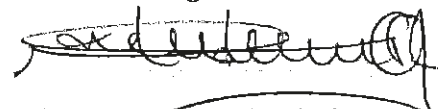
Par le Conseil communal,

Pour extrait conforme,



Le Président
(s) VERLAINE André

Le Bourgmestre



VAN AUDENRODE Martin

61. Belgrade, avenue Joseph Abras: stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/251018-1552

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation du SPW;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Attendu qu'une pâtisserie est implantée avenue Joseph Abras n°382 à Belgrade;

Attendu que l'établissement draine un nombre important de clients et de livraisons;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police locale en date du 1^{er} août 2018, préconisant d'interdire le stationnement, du mardi au dimanche, de 7h à 19h, le lundi étant le jour de fermeture de la pâtisserie, sur une distance de 12 mètres avenue Joseph Abras à Belgrade, à hauteur de l'établissement;

Sur proposition du Collège communal en date du 6 septembre 2018,

Décide :

Article unique : Le stationnement des véhicules est interdit avenue Joseph Abras, à hauteur de l'immeuble n°2, du mardi au dimanche, de 7h à 19h, sur une distance de 12 mètres.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E1 dûment complété par flèche avec la mention "12m" et un additionnel "du mardi au dimanche, de 7h à 19h" .

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/251018-1552

APPROUVÉ *d'office (celui dépassé)*
PUBLIÉ LE *19/02/19*
Page 1/1

64. Saint-Servais, rue de Gembloux: suppression d'une zone de livraison - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/251018-1555

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Vu sa délibération du 18 décembre 1995 délimitant des emplacements de stationnement à la seule desserte des commerces rue de Gembloux, à hauteur des immeubles n^{os} 293 à 297 et en deçà de l'immeuble n^o 294;

Attendu que la zone située entre les immeubles n^{os} 293 à 297 ne se justifie plus, les commerces ayant fermé;

Attendu que la zone délimitée à hauteur de l'immeuble n^o 294 est toujours d'utilité pour le cabinet vétérinaire,

Décide:

Article 1 : La délibération du Conseil communal du 18 décembre 1995 délimitant des emplacements de stationnement sur 20m rue de Gembloux à hauteur des immeubles n^{os} 293 à 297 et en deçà de l'immeuble n^o 294 est abrogée.

Article 2 : Le stationnement des véhicules est interdit rue de Gembloux, sur une distance de 20m à hauteur de l'immeuble n^o 294, du lundi au samedi, de 8h à 18h.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux E1 dûment complétés par flèches avec additionnels "du lundi au samedi de 8h à 18h".

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/251018-1555

APPROUVÉ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 07/03/19 Page 1/1

52. Jambes, place Joséphine Charlotte: car-sharing - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1789

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Attendu qu'une station car-sharing pour 3 "voitures partagées" est installée place Joséphine Charlotte, sur le parking situé entre l'avenue Prince de Liège et la rue du Pont des Ardennes;

Vu la délibération du Collège communal, en date du 8 novembre 2018, décidant de déplacer la station susdite (pour 2 véhicules au lieu de 3) place Joséphine Charlotte, sur le parking situé le long de la rue de la Croix Rouge, côté Pont des Ardennes;

Sur proposition du Collège communal en date du 22 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article 1 : Toutes mesures relatives à la réservation de 3 emplacements de stationnement à l'usage de "voitures partagées" place Joséphine Charlotte, sur le parking situé entre l'avenue Prince de Liège et la rue du Pont des Ardennes, sont abrogées.

Article 2 : Deux emplacements de stationnement sont réservés à l'usage de "voitures partagées" place Joséphine Charlotte, sur le parking situé le long de la rue de la Croix Rouge, côté Pont des Ardennes.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux E9 avec additionnels "voitures partagées".

La Directrice générale,

APPROUVÉ ~~en~~ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/05/19

53. Jambes, rue de l'Aurore: stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1790

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que rue de l'Aurore, le trottoir est bordé d'un accotement permettant le stationnement des véhicules en dehors de la chaussée;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police locale du 14 août 2018 préconisant le stationnement des véhicules sur l'accotement rue de l'Aurore, côté des immeubles à numérotation impaire, dans sa section comprise entre la contre-allée de la zone "dépose-minute" et la chaussée de Marche;

Attendu que l'Inspection de la Tutelle a rendu un avis favorable lors d'une visite sur place le 21 novembre 2018,


Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Rue de l'Aurore dans sa section comprise entre la contre-allée de la zone "dépose-minute" et la chaussée de Marche, le stationnement des véhicules est obligatoire sur l'accotement, côté des immeubles à numérotation impaire.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a dûment complété par flèches.

La Directrice générale,

APPROUVÉ  d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19

54. Jambes, rues Joseph Wauters, Lieutenant Binamé, Paul Janson et des Libérateurs: création d'un passage pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1791

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à garantir la sécurité des piétons;

Attendu que les voiries perpendiculaires à la rue de Dave, côté des immeubles à numérotation paire, sont équipées d'un passage pour piétons à leur carrefour avec la rue de Dave;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police locale en date du 5 octobre 2018 préconisant de délimiter un passage pour piétons aux carrefours avec la rue de Dave et les rues Joseph Wauters, des Libérateurs, Paul Janson et Lieutenant Binamé, côté des immeubles à numérotation impaire;

Sur proposition du Collège communal en date du 25 octobre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article 1 : Un passage pour piétons est délimité aux carrefours avec la rue de Dave et les rues Joseph Wauters, des Libérateurs, Paul Janson et Lieutenant Binamé.

La mesure est matérialisée conformément à l'article 76.1 du Code de la Route.

La Directrice générale,

55. Saint-Servais, rue des Trois Piliers, 101: suppression d'un emplacement pour handicapés - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1792

Vu sa délibération en séance du 11 septembre 2014 décidant la création d'un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°101 rue des Trois Piliers à Saint-Servais;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que l'intéressée qui disposait de cet emplacement est décédée le 13 mai 2015;

Attendu que son époux, bien qu'il détienne également une carte pour handicapés, ne répond pas aux conditions d'octroi d'un tel emplacement, son attestation médicale ne mentionnant que 2 points de réduction d'autonomie au lieu de 12 (courriel du service Cohésion sociale du 8 novembre 2018);

Sur proposition du Collège communal en date du 15 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Sa délibération en séance du 11 septembre 2014 décidant la création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°101 rue des Trois Piliers à Saint-Servais est abrogée.

Pour La Directrice générale, absente,
Le Directeur général adjointff,
B. Falise

Approuvé d'office (délai dépassé)

Publié le 8/03/2019

56. Saint-Servais, rue des Trois Piliers, 119: suppression d'un emplacement pour handicapés - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR

DOMAINE PUBLIC ET SECURITE

C/DVP-DPS/201218-1793

Vu sa délibération en séance du 29 juin 2009 décidant la création d'un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°119 rue des Trois Piliers à Saint-Servais;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que l'emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées rue des Trois Piliers n°119 n'est plus utilisé, le demandeur ayant déménagé le 23 août 2018 à Sambreville;

Sur proposition du Collège communal en date du 15 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Sa délibération en séance du 29 juin 2009 décidant la création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°119 rue des Trois Piliers à Saint-Servais est abrogée.

Pour La Directrice générale, absente,
Le Directeur général adjointff,
B. Falise

Approuvé d'office (délai dépassé)

Publié le 8/03/2019

57. **Saint-Servais, rue Léopold de Hulster: suppression d'un emplacement pour handicapés - règlement complémentaire à la police de la circulation routière**
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1794

Vu sa délibération du 18 avril 2013 décidant la création d'un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°38 rue Léopold de Hulster à Saint-Servais;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que l'emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées rue Léopold de Hulster, à hauteur de l'immeuble n°38 n'est plus utilisé, le demandeur ayant déménagé;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police locale en date du 26 septembre 2018 préconisant la suppression de cet emplacement;

Sur proposition du Collège communal en date du 25 octobre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Sa délibération du 18 avril 2013 décidant la création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°38 rue Léopold de Hulster est abrogée.

Pour La Directrice générale, absente,
Le Directeur général adjointff,
B. Falise

Approuvé d'office (délai dépassé)

Publié le 8/03/2019

58. Malonne, rue du Tombois: création d'un emplacement pour handicapés - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1795

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Vu la demande introduite par une riveraine, domiciliée rue du Tombois 15 à 5020 Malonne, aux termes de laquelle elle sollicite la création d'un emplacement pour handicapés à proximité de son domicile;

Vu l'avis favorable du service Cohésion sociale en date du 20 septembre 2018;

Attendu que la rue est étroite, que l'espace disponible pour le stationnement est fortement limité en raison de la largeur de la voirie et de la présence de garages;

Vu l'avis du service Mobilité de la Police locale du 30 octobre 2018 préconisant de créer un emplacement pour handicapés à une dizaine de mètres du domicile de la riveraine, côté des immeubles à numérotation paire;

Sur proposition du Collège communal en date du 15 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées rue du Tombois, à hauteur des immeubles à numérotation paire conformément à la photo figurant au dossier. La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a complété du sigle "handicapés".

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1795

APPROUVÉ *in d'office (délai dépassé)*
PUBLIÉ LE *08/03/19* Page 1/1

59. Boulevard d'Herbatte, rue de Balart: extension de la zone bleue - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1796

Vu sa délibération en date du 6 septembre 2018 décidant d'étendre la zone bleue "excepté riverains" boulevard d'Herbatte jusqu'à la rue de Balart;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant que la rue de Balart dans sa section comprise entre le passage à niveau et l'avenue Albert 1er est réglementée par la zone bleue;

Attendu qu'il y a lieu de réglementer également le stationnement rue de Balart dans sa section comprise entre le carrefour situé à hauteur de l'établissement "Aldi" et la mitoyenneté des immeubles n^{os} 78-80 de manière à ne pas léser les riverains de cette partie de la rue de Balart;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 21 novembre 2018 avec l'Inspection de la Tutelle, les services Mobilité de la Police locale et Domaine public et Sécurité ont émis un avis favorable sur cette mesure,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article 1 : Sa délibération en date du 6 septembre 2018 relative à l'extension de la zone bleue boulevard d'Herbatte est abrogée.

Article 2 : La durée du stationnement des véhicules est limitée à 3 heures au moyen du disque de stationnement (excepté riverains) :

- boulevard d'Herbatte entre les rues Léanne et de Balart;
- rue de Balart entre le carrefour situé à hauteur de l'établissement "Aldi" et la mitoyenneté des immeubles n^{os} 78-80;
- rue Saint-Fiacre;
- rue des Carrières dans sa section comprise entre le boulevard d'Herbatte et la rue Saint-Fiacre;
- rue des Verriers dans sa section comprise entre le boulevard d'Herbatte et la rue

C/DVP-DPS/201218-1796

APPROUVÉ *d'office (délai dépassé)*
PUBLIÉ LE 08/03/19

Saint-Fiacre.

Article 3 : Dans les voiries susmentionnées à l'article 2, les personnes satisfaisant aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 09 janvier 2007 peuvent obtenir la carte de riverains.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1796

APPROUVÉ ~~par~~ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19 Page 2/2

60. **Boulevard Frère Orban: création d'un passage pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière**

**VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1797**

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne; Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que la création d'une traversée piétonne boulevard Frère Orban permettrait une jonction entre le quartier universitaire et le Ravel situé en bord de Sambre et le Pont de l'Evêché;

Considérant la forte concentration piétonne à cet endroit;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police locale en date du 12 novembre 2018 préconisant la création d'un passage pour piétons boulevard Frère Orban, entre le pont de l'Evêché et la rue Bruno, conformément à la photo figurant au dossier,

Sur proposition du Collège communal en date du 29 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article 1 : Un passage pour piétons est délimité boulevard Frère Orban, entre le pont de l'Evêché et la rue Bruno, conformément à la photo figurant au dossier.

La mesure est matérialisée conformément à l'article 76.1 du Code de la Route.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1797

APPROUVÉ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19 Page 1/1

61. **Chaussée de Louvain dans sa section comprise entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain: instauration d'une zone bleue (excepté riverains) - règlement complémentaire à la police de la circulation routière**
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1798

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Attendu que le stationnement est réglementé par horodateurs chaussée de Louvain dans sa section comprise entre les rues de Sardanson et Saint-Luc;

Attendu qu'il y a lieu de réglementer le stationnement chaussée de Louvain dans sa section comprise entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain afin d'éviter les voitures "ventouses";

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Interne Mobilité du 15 octobre 2018 préconisant de réglementer le stationnement au moyen du disque de stationnement (excepté riverains) chaussée de Louvain entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain,

Sur proposition du Collège communal en date du 29 novembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

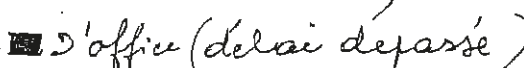
Article 1 : La durée du stationnement des véhicules (excepté riverains) est limitée à 3 heures au moyen du disque de stationnement chaussée de Louvain à Namur, dans sa section comprise entre la rue de Sardanson et le pont de Louvain.

La mesure est matérialisée par le placement de panneaux E9a sur lesquels est reproduit le disque de stationnement avec la mention "3h", de flèches de début et de fin et complété d'un additionnel "excepté riverains".

Article 2 : Dans la voirie susmentionnée à l'article 1, les personnes satisfaisant aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 09 janvier 2007 peuvent obtenir la carte de riverains.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1798

APPROUVÉ  (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 10/04/19 Page 1/1

62. Rue de Balart: stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1799

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que rue de Balart, dans sa section comprise entre le carrefour situé à hauteur de l'établissement "Aldi" et la mitoyenneté des immeubles 78 et 80, le trottoir est bordé d'un accotement permettant le stationnement des véhicules en dehors de la chaussée;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 21 novembre 2018 avec l'Inspection de la Tutelle, les services Mobilité de la Police locale et Domaine public et Sécurité, un avis favorable a été émis pour autoriser le stationnement des véhicules en dehors de la chaussée,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Rue de Balart dans sa section comprise entre le carrefour situé à hauteur de l'établissement "Aldi" et la mitoyenneté des immeubles 78 et 80, le stationnement des véhicules est obligatoire sur l'accotement, côté des immeubles à numérotation impaire.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a dûment complété par flèches.

La Directrice générale,

63. Rue de Bruxelles: création d'un passage pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

**VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1800**

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que les élèves de l'Université de Namur souhaitent la création d'un passage pour piétons rue de Bruxelles à hauteur de la rue Grandgagnage;

Considérant la nécessité de canaliser les piétons et plus particulièrement les élèves de l'Université de Namur lors de la traversée de la rue de Bruxelles à hauteur de la rue Grandgagnage;

Considérant la forte concentration de piétons à cet endroit;

Attendu que l'Inspection de la Tutelle a émis un avis favorable sur la mesure lors d'une réunion sur place le 21 novembre 2018 avec les services Mobilité de la Police locale et Domaine Public et Sécurité,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,


Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Un passage pour piétons est délimité rue de Bruxelles à son carrefour avec la rue Grandgagnage.

La mesure est matérialisée conformément à l'article 76.1 du Code de la Route.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1800

APPROUVÉ  d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19 Page 1/1

64. Rue de la Tour : création d'un passage pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1801

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu qu'en cas d'évacuation de l'école "La Court'Echelle" sise rue Julie Billiard, la Zone NAGE a fixé le point de rassemblement place d'Armes;

Considérant que les enfants doivent alors traverser les rues Julie Billiard et de la Tour pour rejoindre la place d'Armes;

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à garantir la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants;

Considérant que la Direction de l'école "La Court'Echelle" sollicite la création d'un passage pour piétons rue de la Tour à son carrefour avec la rue Julie Billiard;

Attendu que l'Inspection de la Tutelle a émis un avis favorable sur la mesure lors d'une réunion sur place le 21 novembre 2018 avec les services Mobilité de la Police locale et Domaine Public et Sécurité,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Un passage pour piétons est délimité rue de la Tour à son carrefour avec la rue Julie Billiard.

La mesure est matérialisée conformément à l'article 76.1 du Code de la Route.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1801

APPROUVÉ *in d'office* Page 1/1
PUBLIÉ LE *(délai dépassé)*
08/03/19

65. Rues Piret Pauchet et de la Pépinière: stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1802

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu qu'il convient de garantir un accès aisé pour les véhicules de secours au site des anciens abattoirs via la rue Piret Pauchet;

Attendu qu'actuellement rue Piret Pauchet, le stationnement est autorisé et réglementé par la zone bleue;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le débarquement et l'embarquement des personnes participant aux activités du Centre culturel situé sur le site des anciens abattoirs, côté rue de la Pépinière;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 21 novembre 2018 avec l'Inspection de la Tutelle, de la Régie Foncière, des services Mobilité de la Police locale et Domaine public et Sécurité, il a été préconisé :

- d'interdire le stationnement rue Piret Pauchet, côté des immeubles à numérotation impaire, de la mitoyenneté des immeubles n^{os} 61 et 63 jusqu'à l'entrée du site;
- d'interdire le stationnement rue de la Pépinière le long du bâtiment du Centre culturel, depuis les emplacements perpendiculaires à la chaussée jusqu'à la Traverse des Muses,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :


Article 1 : Toutes mesures relatives au stationnement rue Piret Pauchet depuis la mitoyenneté des immeubles n^{os} 61 et 63, côté des immeubles à numérotation impaire, jusqu'à l'entrée du site des anciens abattoirs sont abrogées.

Article 2 : Le stationnement des véhicules est interdit rue Piret Pauchet depuis la mitoyenneté des immeubles n^{os} 61 et 63, côté des immeubles à numérotation impaire, jusqu'à l'entrée du site des anciens abattoirs.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E1 dûment complété par flèche.

Article 3 : Le stationnement des véhicules est interdit rue de la Pépinière, le long du bâtiment

C/DVP-DPS/201218-1802

APPROUVÉ  d'office (délai dépassé) Page 1/2
PUBLIÉ LE 08/03/19

66. Namur et ses entités: délimitation de la zone agglomérée - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1803

Vu ses délibérations en date des 21 avril 2008, 16 mars 2009, 16 novembre 2009, 21 novembre 2011, 21 février 2013, 18 avril 2013, 26 juin 2014 et 16 novembre 2017, délimitant les zones agglomérées du Grand Namur;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne les voiries communales et régionales;

Considérant que le présent règlement complémentaire a pour but de coordonner les différentes délibérations du Conseil communal délimitant les zones agglomérées à Namur et sur ses entités ,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article 1 : Ses délibérations en date des 21 avril 2008, 16 mars 2009, 16 novembre 2009, 21 novembre 2011, 21 février 2013, 18 avril 2013, 26 juin 2014 et 16 novembre 2017, relatives à la délimitation de la zone agglomérée, sont abrogées.

Article 2 : L'agglomération du Grand Namur est fixée comme suit :

Section de Beez :

- RN 59, en venant de Namur, à hauteur de l'immeuble n°2 (BK 0.800) ;
- RN 959, en venant de Marche-les-Dames, à hauteur de l'entrée du port de plaisance (BK 3590) ;
- Rue du Mont, à hauteur de l'immeuble n°64 ;
- Rue du Porson, à hauteur de l'immeuble n°51 ;
- Rue de la Ferme, à hauteur de l'immeuble n°43 ;
- Rue de la Libération, à sa jonction avec la RN 80 ;
- Route Industrielle, à sa jonction avec la rue d'Eparmar ;

Section de Belgrade :

C/DVP-DPS/201218-1803

APPROUVÉ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19 Page 1/9

- RN4, à la BK 52.300 ;
- RN93, à la BK 0.500 ;
- Chemin de Morivaux, à hauteur de l'immeuble n°11 ;
- Chemin de la Plaine, à hauteur de l'immeuble n°70 ;
- Chemin du Fontillois, à son débouché sur le chemin de la Plaine ;

Section de Boninne :

- Rue de l'Eglise de Boninne, à sa jonction avec la RN80 ;
- Rue Arthur Mahaux, à sa jonction avec la RN80 ;
- Drève Boninas, à sa jonction avec la RN80 ;
- Rue Fond Saint-Poirier, à sa jonction avec la RN80 ;
- Rue Bois d'Esneux, à hauteur de l'immeuble n°43 (chemin reliant le fort de Marchovelette) ;
- Chemin les Tombes, à hauteur de l'immeuble n°24 ;
- Chemin de Boninne, à sa jonction avec le chemin les Tombes ;
- Chemin du Bois Cayet, à sa jonction avec la rue Bois de Lahaut ;

Section de Bouge :

- RN91, à hauteur de l'immeuble n°502 ;
- Rue du Grand Feu, après sa jonction avec la RN80 ;
- Rue de Lepante, à sa jonction avec la rue Hébar ;
- Rue de Lepante, après sa jonction avec la rue de La Pêcherie ;
- Chemin des Aides, après l'immeuble n°29 ;
- Rue de la Poteresse, avant les habitations ;
- Chemin de Boninne, à hauteur de l'immeuble n°11 ;

Section de Champion :

- Rue Raymond Gustin, à son carrefour avec la RN91 ;
- Au cheminement piétons et cyclistes reliant la rue Pierre Thomé à la rue des Sarazins ;
- Rue Alexandre Colin, à hauteur de l'immeuble n°3 ;
- Rue de Fernelmont, en venant de Namur, à hauteur de l'immeuble n°26 ;
- Chemin les Tombes, avant son débouché sur la rue de Fernelmont ;
- Rue de Fernelmont, en venant de Marchovelette, à hauteur de l'immeuble n°219 ;
- Rue Notre-Dame des Champs, à son débouché sur la RN91 ;

Section de Cognelée :

- Rue Basse Chaussée, à hauteur de l'immeuble n°204 ;
- Rue Basse Chaussée, à sa jonction avec la RN91 ;
- Route de Wasseiges, avant sa jonction avec le Terre au Baur ;

- Route de Wasseiges, à hauteur de l'immeuble n°202 ;
- Rue Bois des Maires, après sa jonction avec la RN91 ;
- Rue Edmond Tillieux, avant sa jonction avec la rue Terre au Baur ;
- Rue Houyoux, à hauteur de l'immeuble n°32 ;

Section de Daussoulx :

- Trieux des Mines, entre les immeubles n°4 et n°32 ;
- Rue Del'Grète, à son débouché sur le Trieux des Mines ;
- Rue Del'Grète, à hauteur de l'immeuble n°105 ;
- Rue Del'Grète, en venant des Comognes, avant sa jonction avec le Ravel ;
- Rue de l'Echangeur, à hauteur de l'immeuble n°110 ;
- Rue de la Guilitte, à hauteur de l'immeuble n°8 ;
- Ravel 2, à ses débouchés sur l'agglomération ;

Section de Dave :

- RN947, en venant de Dinant, à hauteur de la BK 6100 ;
- RN947, en venant de Namur, à hauteur de la BK 5600 ;
- Rue des Fonds de Dave, en venant de Naninne, avant sa jonction avec la rue Grand Pré ;
- Rue de Naninne, en venant de Naninne, avant la rue des Fonds de Dave ;
- Rue du Rivage, à ses débouchés sur la RN947 (tunnels SNCB) ;
- Rue de Longeau, à sa jonction avec la RN947 ;
- Rue de Longeau, à hauteur de l'immeuble n°56 ;
- Sur le chemin empierré sortant du bois, à sa jonction avec la rue du Pont de Bois ;

Section d'Erpent :

- Rue de la Pavée, à son débouché sur la RN4 ;
- Avenue des Acacias, à son débouché sur la RN4 ;
- Drève du Parc d'Erpent, à son débouché sur la RN4 ;
- Rue des Aubépines, à son débouché sur la RN4 ;
- Allée Chant des Oiseaux, à son débouché sur la RN4 ;
- Rue de Velaine, à son débouché sur la RN4 ;
- Rue Erpent Val, avant sa jonction avec la rue du Mofigna ;
- Rue du Tournoir, avant sa jonction avec la rue du Grand Tige ;
- Rue des Mille Fleurs, avant sa jonction avec l'Allée des Rosiers ;
- Rue Regnié-Durette, à hauteur de l'immeuble n°30 ;

Section de Flawinne :

- Rue Leuchère, à hauteur de l'immeuble n°57 ;
- Rue Georges Emmanuel, avant sa jonction avec la rue Château des Quatre

Seigneurs ;

- Rue Château des Quatre Seigneurs, à sa jonction avec la rue Joseph Warègne ;
- Rue Fernand marchand, à hauteur de l'immeuble n°68 ;
- Rue du Déversoir, en venant de Malonne, à son débouché sur le chemin du Tir ;
- Rue Maurice Brossius, à hauteur de l'immeuble n°47 ;

Section de Gelbressée :

- RN80, en venant de Namur, à hauteur de l'immeuble n°485 ;
- RN80, en venant de Hannut, 50m avant l'immeuble n°584 ;
- RN992, en venant de Marche-les-Dames, 50m avant son carrefour avec la RN80 ;
- Rue de Gelbressée, en venant de Marche-les-Dames, à hauteur de l'immeuble n°164 ou la limite territoriale de cette section avec Marche-les-Dames ;
- Rue Ernest Moëns, en venant de Marchovelette, avant sa jonction avec le Trieu Martin ;
- Rue du Moulin-Somal, en venant de Fernemont ou de Marchovelette, 50m avant sa jonction avec le Trieu Martin ;
- Rue de Ferraire, en venant de Franc-Waret, à hauteur de l'immeuble n°5 ;

Section de Jambes :

- RN947, à la limite territoriale des entités de Dave et de Jambes ;
- Rue du Sart-Hulet, en venant du chemin du Pont de Briques, avant sa jonction avec la rue des Pins Sylvestres ;
- Rue de la Poudrière, avant le complexe d'habitations ;
- Rue de Géronsart, avant sa jonction avec la rue de Sedent en venant de Géronsart ;
- Rue de Géronsart, à hauteur de l'immeuble n°349 ;
- Rue de Géronsart, à sa jonction avec l'avenue du Camp ;
- Rue Bertrand Janquin, en venant de la RN4, avant la rue Jean Gilson ;
- Chaussée de Marche (voirie communale), après le carrefour avec la RN4 ;
- Chaussée de Liège (voirie communale), à son débouché sur la RN90 ;
- Chemin de halage, rive droite au km 48 - Meuse ;
- RN4, à la BK 58,450 ;
- Rue Charles Lamquet, à son débouché sur la RN90 ;
- Rue de l'Aurore, à son débouché sur la RN4 ;
- Chemin du Pont de briques, à hauteur de l'immeuble n°67 ;
- Chemin du Pont de Briques, à hauteur de l'immeuble n°21 ;

Section de Lives-Sur-Meuse :

- Rue de Loyers, en venant de la RN90, avant sa jonction avec la rue de la Pologne ;
- Rue de Loyers, en venant de l'entité de Loyers, avant l'immeuble n°356 ;
- Rue de la Pologne, à la sortie du bois avant l'immeuble n°96 ;

- Rue de la Pologne, à la jonction de la rue du Grand Tableau avec la rue des Grosses Pierres ;
- Bois du Chetois, à la sortie du bois avant l'immeuble n°38 ;

Section de Loyers :

- Rue de Limoy, avant sa jonction avec la rue du Grand Cortil ;
- Rue de Maizeret, à la limite avec la commune d'Andenne ;
- Rue de Loyers, avant l'immeuble n°19 ;
- Rue Bossimé, avant l'immeuble n°22 ;
- Rue du Sifex, avant l'immeuble n°11 ;
- Rue sur le Try, à hauteur de l'immeuble n°26 ;

Section de Malonne :

- Rue du Landoir, à son débouché sur l'Ancien Rivage ;
- Tienne Calbalasse, à hauteur de l'immeuble n°51 ;
- Route de la Navinne, avant son débouché sur la rue d'Insevaux ;
- Rue Fernand Colon-Bourgmestre, avant sa jonction avec le chemin des Deux pays ;
- Rue du Vivier, 50m avant son débouché sur la RN954 ;
- Chemin des Campagnes, avant son débouché sur la route de la Navinne ;
- Rue du Grand-Babin, après sa jonction avec le chemin des deux Pays ;
- Route de la Navinne, à hauteur de l'immeuble n°81 ;
- Route de la Navinne, à hauteur de l'immeuble n°214 ;
- Les Marlères, à hauteur de l'immeuble n°67 ;
- Sous-la-Grange, à hauteur de l'immeuble n°15 ;
- Pays-Liège-Payis d'Œdje, avant sa jonction avec la rue de la Dierlaire ;
- Chemin de la Maie-è-l'Maï, à hauteur de l'immeuble n°23 ;
- Hautes-Calenges, avant l'immeuble n°49 ;
- Chemin du Bois du Duc, avant son débouché sur la route Royale ;
- Rue du Piroy, après la jonction avec le chemin des Deux Pays ;
- Rue Champs-de-Malonne, avant sa jonction avec Sur les Ternes ;
- Mauvais Trî-Mvais Trî, après sa jonction avec le chemin des Deux Pays ;
- Route d'Insepré, à sa jonction avec la N954 ;
- Route d'Insepré, à hauteur de l'immeuble n°73 ;
- Les Potaies, après sa jonction avec la RN90 ;
- Rue de la Majolique, après sa jonction avec la RN90 ;
- Fond de Malonne, après sa jonction avec la RN90 ;

Section de Marche-les-Dames :

- Rue de Gelbressée, avant l'immeuble n° 55 ;

- Rue des Bigarreux, avant l'immeuble n°26 ;
- Rue Aux Vallées, après sa jonction avec la RN992 ;
- Rue Aux Ruwales, après sa jonction avec la rue du Ruisseau ;

Section de Namur :

- RN80, à la BK 65,300 ;
- Avenue des Champs Elysées, en venant de la RN80, avant la rue du Wisconsin ;
- RN90, en venant de Charleroi, avant sa jonction avec l'avenue Antoine Woitrin ;
- RN954, à la BK 1,100 ;
- Avenue du Milieu du Monde, à son débouché sur la RN954 ;
- Avenue Vauban, à son débouché sur la RN954 ;

Section de Naninne :

- Rue de Jausse, en venant de la RN4, immédiatement après sa jonction avec la RN4 ;
- Chemin Vert, en venant de ce dernier, à hauteur de l'immeuble n° 2 ;
- Rue Sainte-Anne, en venant de Dave, après le cimetière ;
- Rue de la Gare de Naninne, en venant de Dave, à hauteur de la limite territoriale des entités de Dave et de Naninne ;
- Rue des Flawnées, dans son tronçon venant du bois, avant l'immeuble n°37 ;
- Rue de Cotibeau, après sa jonction avec le chemin reliant la RN4 à la rue de Cotibeau ;
- Chemin de terre, en venant du zoning, avant son débouché sur la rue des Bolettes, à hauteur de l'immeuble n° 38 ;
- Rue des Scabieuses, en venant de la RN4, après sa jonction avec cette dernière ;

Section de Saint-Marc :

- Rue des Combattants de Saint-Marc, à son débouché sur la RN934 ;
- Rue du Centre, avant le cimetière ;
- Su l'Tidge, à sa jonction avec la RN934 ;
- Chemin des Mines, à sa jonction avec la RN934 ;
- Chemin des Mines, à sa jonction avec Al'Tchôte Ewe ;
- Rue de Frizet, à sa jonction avec Al'Tchôte Ewe ;

Section de Saint-Servais :

- RN934, à la BK 0,900 ;
- Rue de la Cheminée, à hauteur de l'immeuble n°20 ;
- RN904, à la BK 2,150 ;
- Rue de Bricgniot, à hauteur de l'immeuble n°240 ;
- Ravel 2, à son débouché sur la RN934 ;
- Rue des Prés, à hauteur de l'immeuble n°124 ;
- Chemin de la Plaine, avant sa jonction avec la voirie d'accès aux bâtiments de

l'hôpital psychiatrique du Beau Vallon ;

Section de Suarlée :

- Rue de Zualart, en venant de la RN4, 50m avant le dispositif ralentisseur ;
- Rue du Château de Suarlée, avant l'immeuble n°13 ;
- Rue Capitaine Aviateur Jacquet, avant l'immeuble n°14 ;
- Rue de la Grotte, à sa jonction avec la RN93 ;
- Rue Georges Roquiny, à sa jonction avec la RN958 ;
- Rue Jean Bebronne, avant l'immeuble n°24 ;
- Rue Alfred Junné, avant l'immeuble n°35 ;
- RN93, en venant de Namur, à hauteur de l'immeuble n° 204 ;

Section de Temploux :

- Route de Spy, à hauteur de l'immeuble n°31 ;
- Rue Visart de Bocarmé, à sa jonction avec la route de Spy (cimetière) ;
- Rue saint-Antoine ,en venant de la route de Spy, avant sa première jonction ;
- Rue Bout du Village, en venant de la route de Spy, avant sa première jonction ;
- Rue du Fayt, avant son débouché sur la rue Roger Clément ;
- Rue Roger Clément, à hauteur de l'immeuble n°13 ;
- Rue Carrière Garot, en amont de l'immeuble n°19 ;
- Comognes de Temploux, en amont de l'immeuble n°10 ;
- Chemin des Burnes, avant son débouché sur le chemin de Moustier ;
- Rue des Trappes, à hauteur de l'immeuble n°10 ;
- RN93, en venant de Nivelles, à hauteur de l'immeuble 372 ;
- Rue de Rhisnes, 150m avant sa jonction avec la RN93 ;
- Route des Isnes, avant l'immeuble n°15 ;

Section de Vedrin :

- Chemin de la Cloche, avant sa jonction avec Su l'Îdige ;
- Rue Haie Francotte, à hauteur de l'immeuble n°9 ;
- Rue du Bas-Daussouf, avant le pont surplombant le Ravel 2 ;
- Rue Frères Biéva, à hauteur de l'immeuble n°11 ;
- Rue Pôlet, à sa jonction avec la rue Joseph Debehogne ;
- Rue Félicien Terwagne, à hauteur de l'immeuble n°2 ;
- rue Joseph Debehogne, à hauteur de l'immeuble n°77 ;
- Rue Pierre Depoortere, à son débouché avec la RN91 ;
- Rue Hector Fontaine, à son débouché sur la RN91 ;
- Rue du Triangle, à hauteur de l'immeuble n°2 ;

Conseil communal du 20 décembre 2018 en séance publique

- Rue Jean Geuvens, à son débouché sur la RN91 ;
- Chemin joignant la RN934 (Saint-Servais) à l'avenue du Panorama, à son débouché sur l'avenue du Panorama ;
- Ravel 2, à ses débouchés sur l'agglomération ;
- Le Val Vert, à son débouché sur la rue Frères Biéva ;
- Rue du Rond Chêne, à hauteur de l'immeuble n°139 ;
- Rue du Rond Chêne, avant la rue Fosse-à-l'Eau ;
- Rue Frères Biéva, avant sa jonction avec la rue Joseph Wanet ;

Section de Wépion :

- Rue Marcel Lecomte, à hauteur de l'immeuble n°267 ;
- Route des Forts, à hauteur de l'immeuble n° 23 ;
- Chemin des Etangs, avant sa jonction avec la rue Raymond Decelle ;
- RN951, à la BK 1,900;
- Rue des Fraisières, à hauteur de l'immeuble n°1 ;
- Chemin de Potisseau, en aval de l'immeuble n°168 ;
- Chemin de Potisseau, avant sa jonction avec l'avenue Sart Paradis ;
- Tienne aux Clochers, à hauteur de l'immeuble n°47 ;
- Fonds des Chênes, à hauteur de l'immeuble n°32 ;
- Tiennes aux Pierres, en aval du chemin de Bierlinfosse ;
- Chemin du Grand Ry, avant sa jonction avec la rue Pré à la Fontaine ;
- RN92, à la BK 7,120;
- Rue des Châtaigniers, avant sa double jonction avec la rue Marcel Lecomte ;
- Chemin de Halage, en venant de Profondeville, avant la rue du Barrage ;
- Rue du Barrage, à son débouché sur la RN92 ;
- Rue de la Justice, à son débouché sur la RN92 ;
- Rue du Grand Ry, à ses débouchés sur la RN92 ;
- Square du Tilloy, à son débouché sur la RN92 ;
- Rue du Suary, avant sa jonction avec l'allée de Nérès ;

Section de Wierde :

- Rue Grande, à hauteur de l'immeuble n°2 ;
- Rue des Platanes, à hauteur de l'immeuble n°93 ;
- Rue du Perseau, à hauteur de l'immeuble n°61 ;
- Rue du Pommier Sauvage, à l'arrière de l'immeuble n°61 de la rue du Perseau ;
- Rue du Fort d'Andoy, à son débouché sur la RN4 ;
- Rue des Balaives, à hauteur de l'immeuble n°123 ;
- Rue Fosse Al'Teroule, à hauteur de l'immeuble n°7 ;

Conseil communal du 20 décembre 2018 en séance publique

- Rue du Pommier Sauvage, à hauteur de l'immeuble n°25 ;
- RN941, entre les cumulées 650 et 1200 ;
- Rue Fond du Village, à hauteur de l'immeuble N°40.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux F1 et F3.

La Directrice générale,

C/DVP-DPS/201218-1803

APPROUVÉ ~~par~~ d'office (délai dépassé)
PUBLIÉ LE 08/03/19

Page 9/9

67. Erpent, rue Erpent-Val: création d'un passage pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation
VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/201218-1804

Vu le règlement complémentaire à la circulation routière pris en date du 25 octobre 2018 délimitant un passage pour piétons rue Erpent-Val à son carrefour avec la RN90;

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Vu la correspondance du Service public de Wallonie - Département de la Sécurité, du Trafic et de la Télématique routière en date du 23 novembre 2018 aux termes de laquelle il s'avère que la mesure susmentionnée ne doit pas faire l'objet d'un règlement complémentaire mais d'un projet d'Arrêté ministériel relevant de la compétence de la Direction des Routes de la Province de Namur;

Attendu que le projet d'Arrêté ministériel a été réceptionné ce 29 novembre 2018 au service Domaine public et Sécurité,

Sur proposition du Collège communal en date du 6 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Sa délibération en date du 25 octobre 2018 délimitant un passage pour piétons rue Erpent-Val à son carrefour avec la RN90 est abrogée.

La Directrice générale,

30. Malonne, rue des Sarcelles: création d'un emplacement pour handicapés - règlement complémentaire à la police de la circulation routière

VILLE DE NAMUR
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE
C/DVP-DPS/240119-1880

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement est soumis à la Tutelle d'approbation de la Région wallonne;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

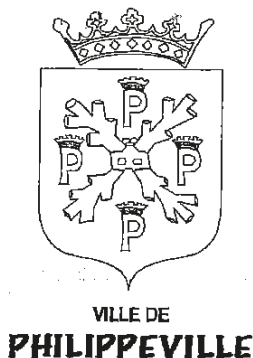
Vu sa délibération du 6 décembre 2018 marquant son accord sur la création d'un emplacement pour handicapés rue des Sarcelles, à proximité immédiate du n°19 à Malonne;

Sur proposition du Collège communal en date du 20 décembre 2018,

Adopte le règlement ou les modifications se présentant comme suit :

Article unique : Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées rue des Sarcelles, à proximité immédiate du n°19 à Malonne. La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a complété du sigle "handicapés".

La Directrice générale,



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents :

Séance du : 24 avril 2019

M. A. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.

MM. A. DUBOIS, J-M. DELPIRE, Mmes A-C BURNET et M. J. VAN DEN BERGHE, Echevins ;

M. B. BERLEMONT, Mme M. WARNON-DECHAMPS, MM. G. DUOFFRE, J. THOMAS, Mme N. VISCARDY-SOUMOY, MM. C. COROUGE, J. BAILEN-COBO, E. VANSTECHELMAN, Mmes V. DUMONT, H. BONNIVER, M. BAUDOIN Eric, Mme PORREVECCHIO Lina et M. Paul PIRSON, Conseillers.

M. D. DABOMPRES, Directeur Général.

Excusé(s) :

M. A. DESCARTES, Mme V TICHON, Mme L BROGNIEZ, Conseillers.
Mme B. LEFAGE

Objet n°13 : Règlement complémentaire sur le roulage du 23 août 2018 - Modification.

Le Conseil, en séance publique,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le code de la démocratie locale et la décentralisation ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

ARRETE, à l'unanimité :

Article 1 : Boulevard de l'enseignement : Un passage piétons est établi en face du N°1A via les marques au sol appropriées. Le stationnement existant est abrogé du côté impair de l'opposé du 6a à l'opposé du 8a. Un stationnement en épi du côté impair à hauteur du N°1A (à hauteur de l'école des garçons) est établi via les marques au sol appropriées. Il est nécessaire de laisser une largeur de minimum d'un mètre cinquante à disposition des piétons du côté extérieur de la voie publique (tel que prévu dans l'art 23. 1.2° de l'Arrêté royal du 1/12/1975 - code de la route - ainsi que dans l'article 11.4.4 de l'AM du 11.10.1976 - code du gestionnaire). Le stationnement existant sur le trottoir entre l'opposé du n°6a et l'opposé du 8a est supprimé.

Article 2 : Accès du parking "Croix rouge" : La circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis le Boulevard de l'Enseignement vers la rue des Religieuses via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4, stationnement via marques au sol appropriées (suppression de deux emplacements en bordure de la rue des Religieuses et réalisation d'un stationnement perpendiculaire au mur de l'école) croquis à joindre au règlement lors de l'approbation.

Article 3 : Rue Eglise Saint-Philippe : Un passage piétons est établi à son débouché sur le Boulevard de l'Enseignement via les marques au sol appropriées.

Article 4 : Rue de la Fabrique : La circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue de la Balance à et vers la rue de l'Arsenal via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4. Le stationnement est délimité au sol du côté pair sur chaussée, du côté impair en partie sur chaussée et en partie sur trottoir de la rue de l'Arsenal jusqu'à l'opposé du n°6 via marques au sol appropriées (en laissant 3m de passage à la circulation).

Article 5 : Rue Baron Nothomb : Le stationnement est interdit du côté pair, sur une longueur de 10M du n°36 via le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 6 : Rue du Bois du Mont : Des zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 10m sont établies réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4m, distante de 15m min et disposée en une chicane entre l'entrée dans l'agglomération de Fagnolle et le N°7 avec priorité de passage pour les conducteurs sortant de l'agglomération via le placement de signaux B19, B21, A7, D1 et les marques au sol appropriées.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(s) D. DABOMPRE

Le Président,
(s) A. DE MARTIN

Pour expédition conforme, 13 MAI 2019

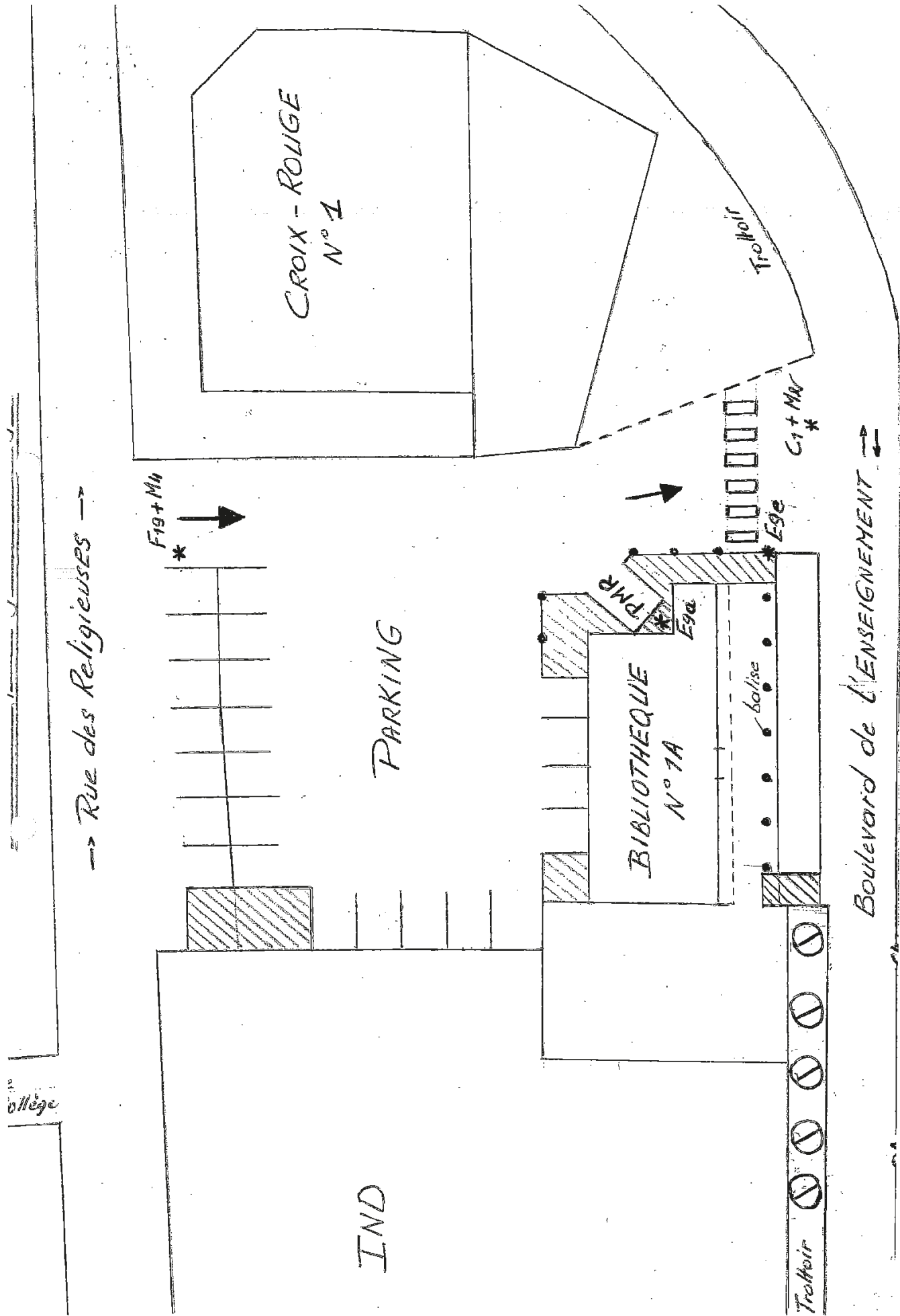
Le Directeur Général,

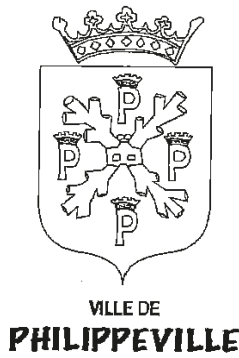
D. DABOMPRE



Le Bourgmestre

A. DE MARTIN





EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents :

Séance du : 24 avril 2019

M. A. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.
MM. A. DUBOIS, J-M. DELPIRE, Mmes A-C BURNET , Echevins ;

M. B. BERLEMONT, Mme M. WARNON-DECHAMPS, MM. G. DUOFFRE, J. THOMAS, Mme N. VISCARDY-SOUMOY, MM. C. COROUGE, J. BAILEN-COBO, E. VANSTECHELMAN, Mmes V. DUMONT, H. BONNIVER, M. BAUDOIN Eric, Mme PORREVECCHIO Lina et M. Paul PIRSON, Conseillers.

M. D. DABOMPRES, Directeur Général.

Excusé(s) :

M. A. DESCARTES, Mme V TICHON, Mme L BROGNIEZ, Conseillers.
M^{me} B. LEPAGE

Objet n°14 : Règlement complémentaire sur le roulage du 31 janvier 2019 - Modification.

Le Conseil, en séance publique,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

ARRETE, à l'unanimité :

Article 1 : Boulevard de l'Enseignement :

- Un passage pour piétons en face de l'immeuble n°1A est abrogé ;
- Le stationnement en épis du côté impair en face de l'immeuble N°1A est abrogé ;
- Le stationnement est obligatoire sur le trottoir en face de l'immeuble N°1A (bibliothèque) via le signal E9e et les marques au sol appropriées ;
- L'interdiction de stationner les jeudis de 15h00 à 17h00 le long du parc Reine Louise-Marie est abrogé ;
- Le stationnement les jeudis de 12h00 à 17h00 le long du Parc Reine Louise-Marie est interdit via le signal E1, le panneau additionnel reprenant la mention "stationnement interdit les jeudis de 12h00 à 17h00" les flèches montante et descendante.

Article 2 : Accès parking croix rouge :

- Un passage pour piétons est établi à son débouché avec le Boulevard de l'Enseignement via les marques au sol appropriées ;
- Un emplacement de stationnement pour les personnes handicapées est établi au pignon de l'immeuble n°1A (bibliothèque) via pose d'un signal E9a avec pictogramme handicapés et les marques au sol appropriées.

Article 3 : Rue des Religieuses :

L'interdiction du stationnement pour la zone d'arrêt du côté pair et impair est abrogé ;

- Un passage pour piétons est établi à son débouché avec le Boulevard de l'Enseignement (en face de l'immeuble n°60) via les marques au sol appropriées.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(s) D. DABOMPRE

Le Président,
(s) A. DE MARTIN

Pour expédition conforme, **13 MAI 2019**

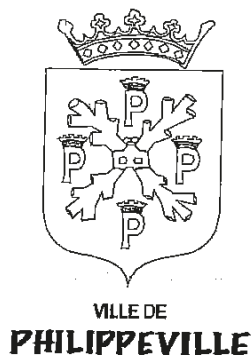
Le Directeur Général,

D DABOMPRE



Le Bourgmestre

A. DE MARTIN



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents :

Séance du : 24 avril 2019

M. A. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.

MM. A. DUBOIS, J.-M. DELPIRE, Mmes A.-C. BURNET , Echevins ;

M. B. BERLEMONT, Mme M. WARNON-DECHAMPS, MM. G. DUCOFFRE, J. THOMAS, Mme N. VISCARDY-SOUMOY, MM. C. COROUGE, J. BAIEN-COBO, E. VANSTECHELMAN, Mmes V. DUMONT, H. BONNIVER, M. BAUDOIN Eric, Mme PORREVECCHIO Lina et M. Paul PIRSON, Conseillers.

M. D. DABOMPRES, Directeur Général.

Excusé(s) :

M. A. DESCARTES, Mme V. TICHON, Mme L. BROGNIEZ, Conseillers.

M^{me} B. LEPAGE

Objet n°18 : SERVICE MOBILITE - Règlement complémentaire sur le roulage..

Le Conseil, en séance publique,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le code de la démocratie locale et la décentralisation ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

ARRETE à l'unanimité :

Article 1 : Domaine "La Forêt" : Le sens prioritaire est établi venant de la Bergerie vers la ferme CHAMPION via les panneaux B21 et B19.

Article 2 : Rue de Merlemont : Il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h dans le tronçon entre la parcelle Section B n°71B (avant le site de plongée) et la RN 50 via la pose du signal C43 50km/h. Un accord préalable de la DT de Namur doit être reçu avant de prendre cette mesure.

Article 3 : Rue du Château d'Eau : Un passage piétons est établi au niveau du poteau électrique n°PE 528/00828 via les marques au sol appropriées.

Article 4 : Boulevard de l'Enseignement : Un passage piétons est établi au niveau du poteau électrique n° PE 528/00844 (immeuble n°2) via les marques au sol appropriées.

Article 5 : Boulevard du Centenaire : Il est interdit de stationner du côté devant l'immeuble n°8A sur une distance de 5m via le signal E1 flèche montante 5m.

Article 6 : Rue Grande : La chicane en face du n°142 est abrogée. Une zone d'évitement striée triangulaire d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4m est établie afin d'y planter un coussin berlinois, du côté impair, à hauteur du milieu entre les immeubles n°142 et n°171. Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs via les signaux A7 complétés d'un panneau additionnel reprenant la mention dispositif ralentisseur.

Article 7 : Rue Bourgmestre Octave Targez : Une zone d'évitement strié triangulaire d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4m est établie afin d'y implanter un coussin berlinois, du côté impair, à hauteur de l'immeuble n°63. Cette mesure sera portée à la connaissance des conducteurs via les signaux A7 complétés d'un panneau additionnel reprenant la mention dispositif ralentisseur.

Article 8 : Rue de la Balance : L'interdiction de stationner en face de l'immeuble n°14 (lignes continues) est abrogée.

Article 9 : Rue de la Fabrique : Il est interdit de stationner du côté impair via le signal E1 flèche montante.

Article 10 : Quartier Saint Hubert : Un emplacement de stationnement pour les personnes handicapées est réservé, du côté impair, le long du n°229 via la pose d'un signal E9a avec pictogramme handicapé et flèche montante 6m.

Article 11 : Rue de l'Arbalète : L'interdiction de circuler à tous les conducteurs est abrogée. L'accès est interdit à tout conducteur sauf les cyclistes via le placement d'un signal C3 avec panneau additionnel M2.

Article 12 : L'agglomération de Neuville est établie rue de la Salette avant l'immeuble n°5 - rue Olimbois (avant le pont depuis Villers-Deux-Eglises - rue de Senzeilles avant l'immeuble n°10 - rue Saint Jean au niveau du pignon arrière de l'immeuble n°4 rue Faubourg de Neuville - rue du Herdeau avant l'immeuble n°5. Rue Sepré avant l'immeuble n° 37B. Cette mesure est matérialisée via les signaux F1 et F3.

Article 13 : L'agglomération de Vodecée est établie rue du Vivier (rN) avant l'immeuble n°20 - rue du Vivier (RN) avant l'immeuble n°12 - rue du Gai avant l'immeuble 31 - rue du Gai avant le lieu-dit "La ferme du Gai" - Rue des Maquettes avant le poteau électrique n°528/00806 - Rue Point-du-Jour avant la ferme "Point du Jour" - Rue du village avant l'immeuble n°28, rue Herbiavau, avant l'immeuble le poteau électrique n° 528/00765, Rue du Tisserand avant l'immeuble n°1. Cette mesure est matérialisée via les signaux F1 et F3.

Article 14 : L'agrandissement de l'agglomération de Romedenne est modifiée rue Bourgmestre Octave Targez jusqu'à l'agglomération de Surice. L'agrandissement de l'agglomération de Surice est modifiée rue des Fusillés jusqu'à l'agglomération de Romedenne. Cette mesure est matérialisée par les signaux F43 pour indiquer l'entrée dans le village voisin tout en restant en agglomération.

Article 15 : L'agglomération d'Omezée est établie rue d'Omezée avant l'immeuble n°1 - rue d'Omezée après le cimetière - rue d'Omezée avant le pignon de l'immeuble n°14 - rue d'Omezée avant l'immeuble n°26.

Cette mesure est matérialisée via les signaux F1 et F3.

Article 16 : L'agglomération de Lautenne est établie rue Vieilles Fosses avant l'immeuble n°37 - Chemin Croix des Dames avant l'immeuble n°159 - Chemin Croix des Dames avant l'immeuble n°127A - rue du Pige avant l'immeuble n°28.

Cette mesure est prise via les signaux F1 et F3.

Article 17 : L'agrandissement de l'agglomération de Franchimont est modifiée rue Principale à son carrefour formé avec la rue du Hussard et rue de la Sauvenière. Cette mesure est matérialisée via les signaux F1 et F3.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(s) D. DABOMPRES

Le Président,
(s) A. DE MARTIN

Pour expédition conforme,

13 MAI 2019

Le Directeur Général,

D. DABOMPRES



Le Bourgmestre

A. DE MARTIN